



RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



SOMMAIRE

ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT... 4 - 31

GOVERNANCE ET COMPÉTENCES 6 - 9

RESSOURCES HUMAINES 10 - 15

TEMPS FORTS 2021 16 - 19

INDICATEURS DE PERFORMANCE 20 - 29

EAU 21 - 24

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 25 - 28

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 28

CHIFFRES CLÉS EAU ET ASSAINISSEMENT 30 - 31

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE 32 - 53

PRODUIRE 34 - 39

DISTRIBUER 40 - 53

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES 54 - 75

COLLECTER 56 - 69

TRAITER 70 - 75

PROJETS ET INNOVATIONS 76 - 93

ANTICIPER 78 - 83

INNOVER 84 - 89

PARTAGER 90 - 93

FINANCES ET GESTION DES ABONNÉS 94 - 123

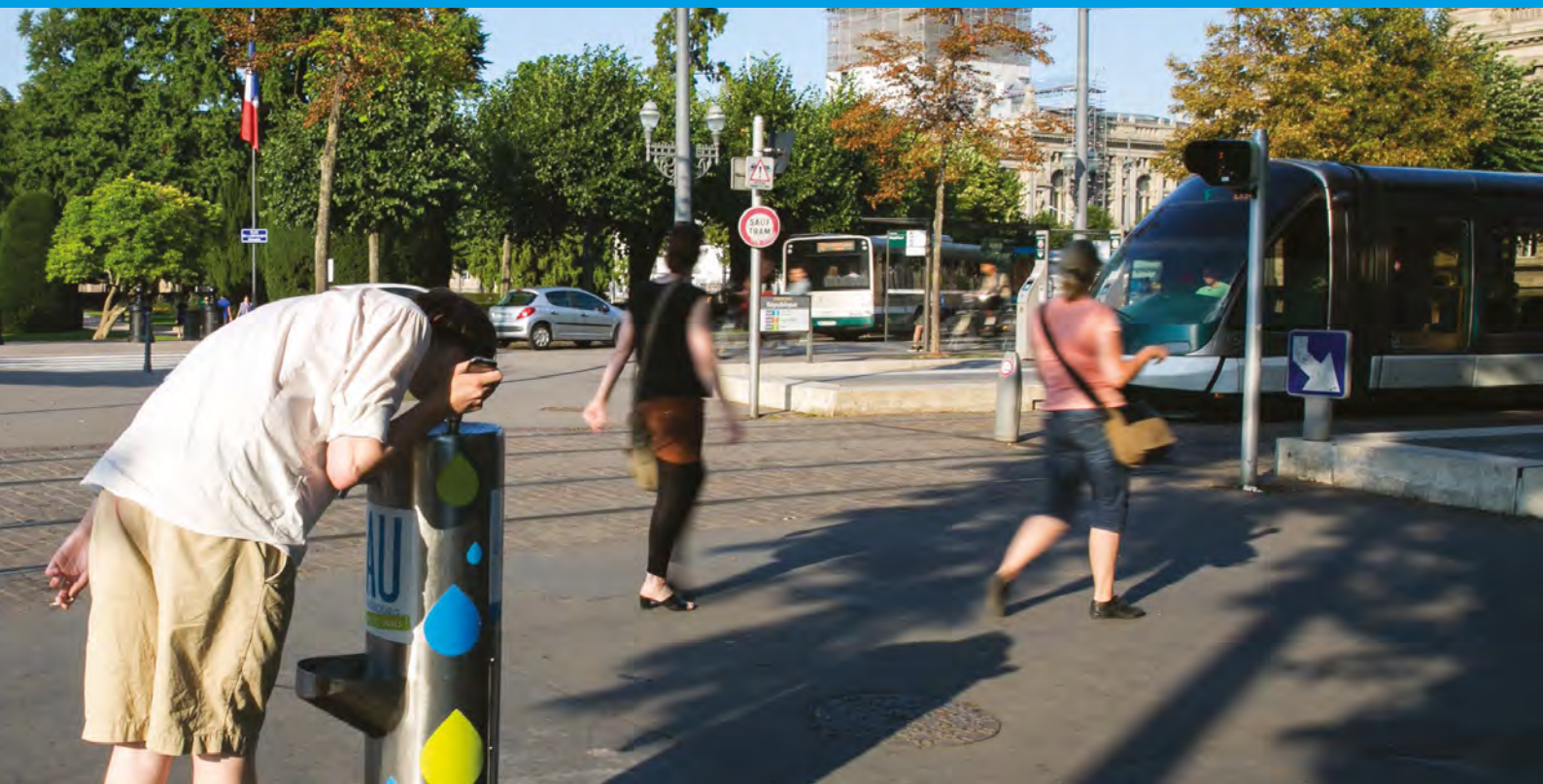
FACTURER 96 - 113

GÉRER 114 - 123

ANNEXES 124 - 154



ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

L'EUROMÉTROPOLE, GARANTE D'UN SERVICE PUBLIC ÉQUITABLE SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'ensemble de ses communes membres (33 communes). Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- maintien d'un service d'Eau et d'Assainissement d'excellente qualité,
- programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...),
- définition du prix de l'eau,
- garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur,
- garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficaces dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts,
- protection de l'environnement de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire.

Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole : Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfsheim (soit 90 % de la population de l'Eurométropole),
- par le SDEA sur les 21 communes périphériques (soit 10 % de la population de l'Eurométropole) : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lampertheim, La Wantzenau, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Plobsheim et Vendenheim.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg mène en régie propre l'essentiel des missions d'assainissement et assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg les communes de Strasbourg, Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfsheim,
- par le SDEA dans les 23 autres communes de l'Eurométropole.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau est confiée à Valeaurhin en contrat de délégation de service public pour 5 ans. Les autres stations (Plobsheim et Achenheim, ainsi que les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim) sont gérées par la régie de l'Eurométropole.



LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Instituée en 2014, la Commission Eau et Assainissement poursuit ses travaux avec ses nouveaux représentants désignés par le conseil de l'Eurométropole du 28 août 2020.

Cette commission a un rôle consultatif sur toute question ou tout projet en matière d'eau et d'assainissement.

Elle fait des propositions et participe à la politique en matière d'eau et d'assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- elle est consultée par la présidente sur toute question ou tout projet intéressant les services publics et équipements d'eau et d'assainissement ;
- elle peut transmettre à la présidente toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec l'eau et l'assainissement ;
- elle peut se saisir, examiner et rendre un avis sur tous les sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement, et notamment ceux spécifiques à la fonction d'autorité organisatrice de la compétence eau et assainissement sur son territoire, définie au IX de l'article L 5217-2 du CGCT ;
- elle peut être chargée de rendre plus particulièrement un avis préalable à une délibération qui serait proposée au conseil de l'Eurométropole sur ces mêmes domaines ;
- elle participe aux réflexions sur l'évolution de la gouvernance eau et assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

La Commission Eau et Assainissement s'est réunie onze fois en 2021.

La commission a poursuivi ses travaux sur les thématiques suivantes :

- l'étude ERMES et la qualité de l'eau,
- l'alimentation en eau : opération collective pour améliorer la protection de la ressource en eau,
- la qualité de l'eau : actualisation de la liste des produits recherchés dans l'eau,
- le champ captant de Plobsheim,
- la Step Sud,
- la Step de Strasbourg - La Wantzenau : mode de gestion et évolution de la filière de traitement des boues,
- le schéma directeur assainissement,
- la gestion des eaux pluviales,
- le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- le rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service,
- la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).





RESSOURCES HUMAINES

DES HOMMES AU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ

L'eau est un bien commun et le service public de l'Eau et de l'Assainissement a pour vocation d'œuvrer quotidiennement dans l'intérêt de tous.

Cette vocation et cette responsabilité sont partagées par l'ensemble des agents du service. Leur implication permet de fournir aux usagers l'eau potable et l'assainissement des eaux usées au juste prix tout en préservant un haut niveau de qualité et d'investissements.

L'Eau et l'Assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial qui fonctionnent 7j/7 et 24 h/24, 365 jours par an, grâce à des équipes de permanence et d'astreinte.

LES MÉTIERS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de remplir ses missions, le service de l'Eau et de l'Assainissement intègre de nombreux métiers.

Pour produire l'eau destinée à la consommation : agents de maintenance, électromécaniciens, automaticiens, ingénieurs...

Pour distribuer l'eau aux abonnés et assurer la continuité du service : terrassiers, monteurs, chauffeurs de pelles et de camions, surveillants de travaux, opérateurs en recherche de fuites, magasiniers, ingénieurs, agents et responsables de permanence...

Pour entretenir le réseau d'assainissement : égoutiers, électromécaniciens, métalliers, mécaniciens, maçons, magasiniers, surveillants de travaux, techniciens, ingénieurs...

Pour traiter les eaux usées : conducteurs de station d'épuration, électromécaniciens, agents de maintenance, techniciens, ingénieurs...

Pour suivre la qualité de l'eau potable, ainsi que surveiller et adapter les réseaux : techniciens qualité, ingénieurs d'études, instrumentistes, préleveurs-contrôleurs, dessinateurs-projeteurs, opérateurs-géomètres...

Pour assurer la gestion des abonnés et le suivi administratif : releveurs de compteurs, gestionnaires de clientèle, enquêteurs, comptables, secrétaires, cadres administratifs.

Près de 45 métiers différents sont nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'eau et d'assainissement.

FORMATION

En 2021, 167 agents du service de l'Eau et de l'Assainissement ont suivi 850 jours de formation.

Les formations en sécurité ont représenté 54 % du nombre total de jours de formation et ont concerné principalement le certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC), le secourisme, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), le recyclage des habilitations électriques, CACES et permis...

Les autres formations étaient destinées à maintenir à jour les connaissances des agents (formations techniques, évolutions réglementaires, outils informatiques, management...) et à accompagner l'évolution professionnelle des agents (préparation aux concours et examens).

Au cours de l'année 2021, le service de l'Eau et de l'Assainissement a accueilli 4 stagiaires en formation initiale et 5 apprentis, du collège au bac+5.

SÉCURITÉ

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels du service de l'Eau et de l'Assainissement (64 analyses de risques) et l'analyse des accidents survenus en 2021 ont permis d'identifier de nouvelles actions de prévention à mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents.

Plusieurs actions de prévention ont été mises en œuvre en 2021 au service de l'Eau et de l'Assainissement :

- renouvellement des certifications ISO 9001 et ISO 45001 qui démontre notre engagement en matière de qualité et de sécurité et garantit l'amélioration continue de nos systèmes,
- réalisation de différentes mesures d'exposition (poussières de silice, poussières/fumées de soudage, poussières de bois, radon, mesures de bruit...),
- mise à jour/rédaction de fiches de consignes de sécurité pour des machines/ outils utilisés au Centre Technique Assainissement et au Centre Technique de la Fédération,
- sécurisation des accès au bâtiment 3 et à certains bureaux relevant du service de l'Eau et de l'Assainissement au Centre Technique de la Fédération,
- aménagement de la plateforme devant le puits collecteur n°1,
- remplacement de la dalle de la station de pompage SP50 afin de permettre la manutention des pompes depuis la surface au travers des barres de guidage,
- ajout d'une main courante sur chaque escalier d'accès au clarificateur à la station d'épuration d'Achenheim,
- organisation d'une formation sur le blindage de fouille et d'une formation interne sur la signalisation temporaire de chantier,
- organisation d'une formation sur l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI) et rédaction d'un mode opératoire sur son utilisation.

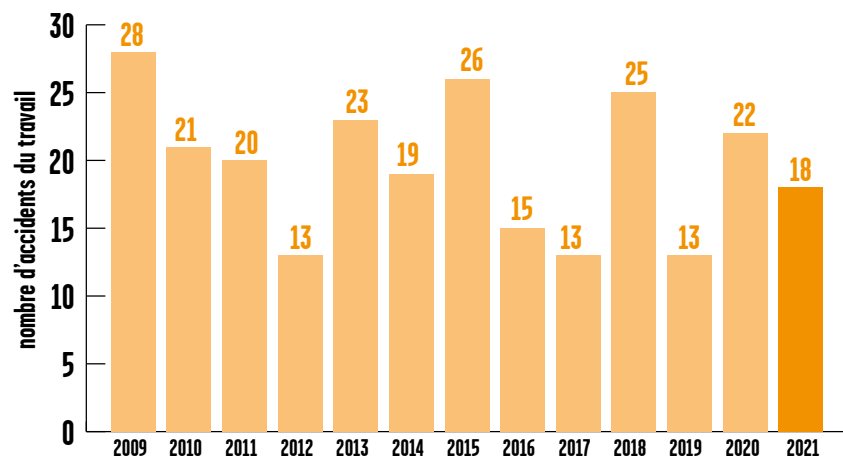
Indicateurs de sécurité du service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2021

Indicateurs 2021	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taux de fréquence cumulé*	41,73	44,11	46,32	46,41	50,86	46,24	43,86	34,62	39,27	32,34	36,90	32,35
Taux de gravité cumulé**	1,37	1,41	1,44	1,49	1,57	1,63	1,57	1,44	1,49	1,56	1,54	1,62

Taux de fréquence cumulé (sur 12 mois glissants) * = $\frac{\text{Nombre d'A.T. avec arrêt} \times 1000000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

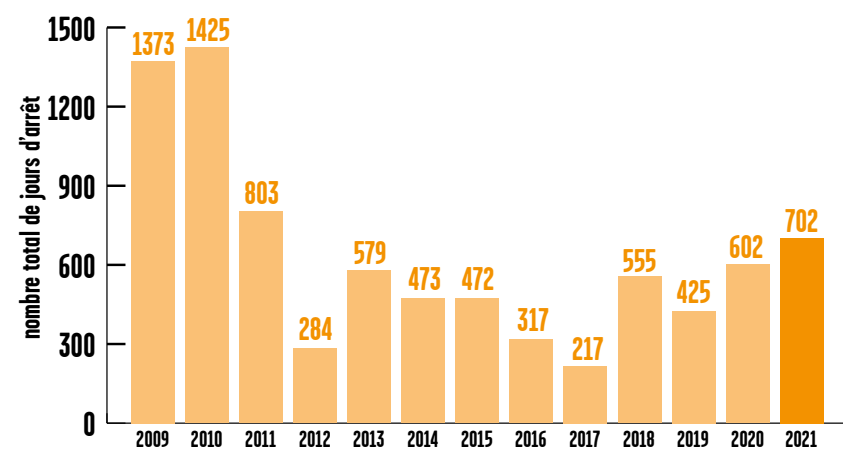
Taux de gravité cumulé (sur 12 mois glissants) ** = $\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

Évolution du nombre d'accidents du travail (avec et sans arrêt) au service de l'Eau et de l'Assainissement



Au cours de l'année 2021, le service de l'Eau et de l'Assainissement a enregistré 18 accidents du travail (avec et sans arrêt). Le nombre d'accidents du travail est donc en baisse par rapport à l'année 2020 (- 4 AT).

Évolution du nombre total de jours d'arrêt suite à un accident du travail au service de l'Eau et de l'Assainissement




Le nombre total de jours d'arrêt à la suite d'un accident du travail est en hausse en 2021 par rapport à l'année 2020 (+ 100 jours d'arrêt de travail).

En 2021, le service de l'Eau et de l'Assainissement a également enregistré :

- 4 accidents de trajet (dont 2 avec arrêt),
- 17 accidents bénins,
- 10 presque accidents.

Chaque accident survenu fait l'objet d'une analyse afin de pouvoir identifier ses causes, de définir et mettre en œuvre des actions adaptées.

 **304**

agents contribuent au bon fonctionnement
du service de l'Eau et de l'Assainissement

45 ans

Moyenne d'âge
des agents du service



45 métiers

850

jours de formation
en 2021



167 agents

ont suivi au moins une journée
de formation en 2021



**18 accidents
du travail**

en 2021

EXERCICES DE SITUATION D'URGENCE

En 2021, plusieurs exercices de situation d'urgence ont été organisés au service de l'Eau et de l'Assainissement :

- 1 exercice d'évacuation du bâtiment 3 au Centre Technique de la Fédération,
- 1 exercice d'évacuation du Centre Technique de l'Assainissement,
- 1 exercice d'évacuation à la station de pompage du Polygone,
- 1 exercice portant sur les consignes à appliquer en cas d'incendie à la station d'épuration d'Achenheim,
- 3 exercices DATI (Dispositifs d'Alarme pour Travailleur Isolé),

L'objectif principal de ces exercices est de tester la capacité à réagir des agents en fonction de la situation d'urgence rencontrée.

SENSIBILISATION / COMMUNICATION SÉCURITÉ

34 « quarts d'heure de sécurité » ont été réalisés en 2021 dans les différents départements du service de l'Eau et de l'Assainissement. Ces quarts d'heure de sécurité ont porté sur des thématiques différentes en matière de sécurité et ont également permis de faire des rappels sur des consignes et des règles de sécurité à respecter.

Par ailleurs, 1 réunion du Comité Qualité Sécurité a également été organisée en 2021 au service de l'Eau et de l'Assainissement en présence des agents de terrain et a porté sur :

- les différents outils mis à disposition pour la maintenance des couvercles,
- la présentation de nouveaux outils et l'identification des éventuels besoins pour les équipes,
- les gestes et postures à adopter lors de l'ouverture des couvercles.

VISITES DE TERRAIN

En 2021, 43 visites de sécurité ont été réalisées par les encadrants du service pour les équipes en régie et pour les entreprises privées.



TEMPS FORTS 2021

Label éco-défis : accompagner les artisans aux bonnes pratiques



Le label éco-défis vise à encourager et accompagner les artisans et artisans-commerçants à la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Il a aussi pour but de valoriser les efforts des entreprises locales et de porter ces enjeux à la connaissance des habitants. Ce label national est désormais décliné sur le territoire eurométropolitain grâce au partenariat entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA).

Dans les faits, les entreprises qui s'engagent dans la démarche doivent choisir et réaliser 3 actions parmi les 43 proposées. Pour cela, elles bénéficient de l'accompagnement de 2 animatrices, une du service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole et une de la CMA. Les 43 actions proposées relèvent de 6 thématiques différentes : l'eau, mais aussi l'énergie,

les déchets, le choix des produits, les transports et le volet sociétal. Pour conserver le label, les professionnels doivent justifier de la réalisation d'un nouveau défi chaque année. Ce label fait le relai vers les outils existants et les acteurs compétents du territoire, notamment l'Agence du Climat.

Après une période de réalisation des défis, les lauréats seront récompensés lors d'une cérémonie de labellisation. Ils bénéficieront alors d'un kit de communication siglé « éco-défis » et seront valorisés auprès du grand public par l'intermédiaire d'une campagne de communication. L'édition 2021-2022 constitue la première édition de ce label qui a ensuite vocation à être reconduit d'année en année.

Plus d'information :
www.strasbourg.eu/eco-defis-professionnels

La chasse aux eaux claires parasites

Une eau parasite désigne l'ensemble des eaux propres de temps sec qui surchargent inutilement un réseau nuisant au bon fonctionnement d'une station d'épuration : eaux d'infiltration, de drainage, de sources, etc.

Une campagne de recherche a été réalisée au printemps sur les réseaux d'assainissement de 5 communes. Cette mission a été réalisée en régie pendant une période de nappe haute, lorsque les collecteurs d'assainissement reposent dans la nappe afin de bien pouvoir observer les infiltrations de la nappe au travers des réseaux abîmés. Des arrivées d'eau anormales issues de raccordements et déversements non autorisés sur le secteur peuvent être constatées lors de ce type d'enquête. Parfois même, les équipes ont de mauvaises surprises et se retrouvent dans des collecteurs contenant des paquets de graisses suite à de mauvaises pratiques.



Cette étude a permis de mettre en évidence les volumes d'eaux claires parasites et des taux de dilution très importants. Le modèle hydraulique du système d'assainissement des secteurs étudiés pourra être affiné pour répondre à l'étude de la mise en place de la nouvelle station d'épuration au sud du territoire.

15

15 capteurs de mesures de débit mis en place sur les principales branches du réseau d'assainissement,

8

nuits sur le terrain, 1 équipe de 3 agents engagés pour traquer les arrivées d'eaux parasites,

154

ouvrages inspectés durant les nuits (Regard de visite, Station pompage, DO),

5

communes concernées par la campagne de recherche: Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Plobsheim et Lipsheim,

13

cartes réalisées pour représenter les apports d'eaux par bassin versant.

Chantier en régie rue Jacques Kablé à Strasbourg

Le service de l'Eau et de l'Assainissement dispose d'équipes en régie capables de réaliser des opérations d'entretien de taille significative en toute autonomie. Ainsi, pour exemple, après avoir renouvelé la conduite de la rue des Frères à Ostwald (300 ml de conduite Ø 300), elles ont réalisé en 2021 le renouvellement de la conduite, des branchements et des appareillages rue Jacques Kablé, à Strasbourg préalablement à l'agrandissement du parvis, devant le TNS dans un environnement urbain contraint (circulation, présence d'autres réseaux...).

Cette conduite, longue de 135 mètres, vieille de 140 ans a été renouvelée en régie.

Outre la montée en compétences des canaliseurs avec des moyens mécanisés adaptés, ces interventions offrent l'opportunité de répondre à des incidents plus importants sur le réseau dans le cadre de la permanence 24h/24 afin de garantir la continuité de service de distribution d'eau potable.



© Elyxandro Cegarra pour Strasbourg Eurométropole

Une Opération Collective pour aller plus loin dans la protection des captages d'eau potable

Le captage du Polygone a été créé en 1879 près de la forêt alluviale le long du Rhin. Avec l'industrialisation du XX^{ème} siècle, les entreprises se sont petit à petit rapprochées du Rhin pour des problématiques de fret. Ainsi, l'aire d'alimentation de la zone de captage de Strasbourg est située sous une zone industrielle.

Pour éviter toute pollution, le service de l'Eau et de l'Assainissement mène depuis 1999 une démarche de sécurisation du captage. Des visites de sensibilisation des artisans et industriels du Port autonome de Strasbourg sont réalisées tous les 4-5 ans pour faire un point sur les pratiques et proposer des améliorations.

Cette démarche a permis de sécuriser la zone et de mieux encadrer les pratiques. Cependant, depuis quelques années un ralentissement des travaux de mise en conformité est observé et des problématiques redondantes sont fréquemment constatées.

C'est pourquoi, une étude a été menée en 2019 pour identifier les points bloquants et proposer des actions collectives viables susceptibles de faire adhérer les industriels et les différents partenaires. L'Eurométropole de Strasbourg est maître d'ouvrage. Le Port Autonome de Strasbourg et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sont co-financeurs. Un comité de pilotage suit et valide les différentes étapes. Il est composé de l'Agence Régionale de Santé, de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, du Service Départemental d'Incendie et de Secours, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Port Autonome de Strasbourg, et de Groupement des Utilisateurs du Port Autonome.

La conclusion de cette étude est la faisabilité de la mise en œuvre d'une opération collective et son opportunité en raison de l'intérêt manifesté pour celle-ci par la majorité des industriels de la zone d'étude.

Cette opération collective a l'ambition de permettre aux industriels qui le souhaitent de réaliser des travaux de sécurisation et/ou de les accompagner dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement avec pour objectif la protection de la ressource en eau.

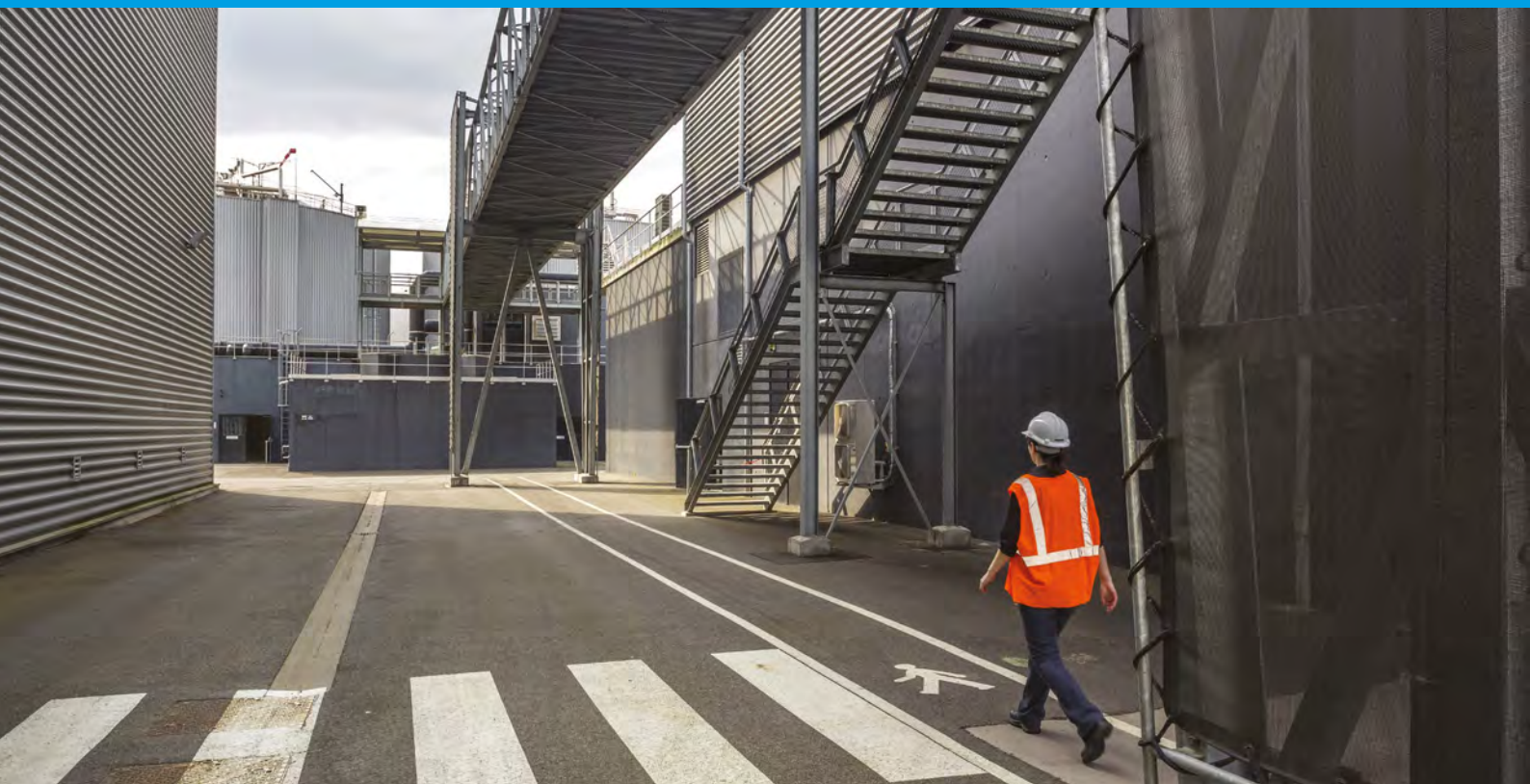
Ainsi de 2019 à 2020, l'Eurométropole a poursuivi les études préalables consacrées à la consolidation, l'organisation, la planification du déploiement des actions collectives prioritaires et des prérequis nécessaires à la réhabilitation des réseaux d'assainissement privés défectueux.

Depuis l'automne 2020, l'Eurométropole a entamé le diagnostic des réseaux d'assainissement des industriels situés au Port du Rhin Sud. Au printemps 2022, un tiers des sites concernés a déjà été traité.

Enfin, depuis l'automne 2021, l'opération collective proprement dite, c'est-à-dire la phase de réalisation des travaux, a débuté. Ces actions qui constituent l'opération collective concernent :

- la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la suppression des dispositifs d'infiltration et des dispositifs d'assainissement individuels ;
- la sécurisation ou la neutralisation des puits et piézomètres ;
- l'aménagement des zones de circulation ou d'aires d'activité (étanchéité) ;
- la suppression des systèmes de chauffage au fioul ;
- et la mise sur rétention des produits dangereux.

Cette opération durera jusqu'en 2025.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

EAU

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2018	2019	2020	2021	Commentaire
D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	Strasbourg Sud-Châteaux	23 035	23 332	23 574	23 838	
		Ill Andlau	18 044	18 268	18 423	18 478	
		La Wantzenau	5 909	5 948	5 948	5 993	
		Strasbourg Nord	18 311	18 809	19 202	19 459	
		Osthoffen	846	842	837	833	
		Strasbourg	432 082	432 158	437 932	442 117	
D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	Strasbourg Sud-Châteaux	1,58	1,60	1,60	1,60	
		Ill Andlau	1,58	1,60	1,60	1,60	
		La Wantzenau	1,61	1,60	1,60	1,60	
		Strasbourg Nord	1,63	1,60	1,60	1,60	
		Osthoffen	1,71	1,60	1,60	1,60	
		Strasbourg	1,61	1,60	1,60	1,60	
D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	Strasbourg Sud-Châteaux	1	1	1	2	
		Ill Andlau	1	1	1	2	
		La Wantzenau	1	1	1	2	
		Strasbourg Nord	1	1	1	2	
		Osthoffen	1	1	1	2	
		Strasbourg	1	1	1	2	
Indicateurs de performance	Unité	Unité de distribution	2018	2019	2020	2021	
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	99,8	99,6	100	99,8	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2018	2019	2020	2021	Commentaire
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	77,80	En 2021, l'ARS a recherché de nouveaux métabolites de pesticides. Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction.
		Ill Andlau	100	100	100	94,10	En 2021, l'ARS a recherché de nouveaux métabolites de pesticides. Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction.
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	99,40	En 2021, l'ARS a recherché de nouveaux métabolites de pesticides. Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction.
P103.2b Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	points	Strasbourg Sud-Châteaux	108	108	118	118	
		Ill Andlau	110	110	120	120	
		La Wantzenau	105	105	115	115	
		Strasbourg Nord	109	109	120	119	
		Osthoffen	105	105	115	115	
		Strasbourg	110	110	119	119	
		GLOBAL			119	119	
P104.3 Rendement du réseau de distribution	%	Strasbourg Sud-Châteaux	86,21	83,16	81,76	77,17	
		Ill Andlau	81,63	85,16	79,55	88,03	
		La Wantzenau	93,31	94,50	91,54	87,50	
		Strasbourg Nord	80,97	87,44	88,77	88,25	
		Osthoffen	77,20	79,05	97,33	96,65	
		Strasbourg	87,17	88,55	88,12	89,91	
		GLOBAL	86,48	87,98	87,42	89,23	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2018	2019	2020	2021	Commentaire
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	3,97	4,77	5,28	4,88	
		Ill Andlau	8,18	5,92	7,86	4,35	
		La Wantzenau	1,93	1,56	2,60	2,75	
		Strasbourg Nord	5,86	3,70	3,64	3,00	
		Osthoffen	3,89	4,01	0,46	0,58	
		Strasbourg	11,33	10,31	10,02	7,82	
		GLOBAL				6,63	
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	3,84	4,67	5,17	4,74	
		Ill Andlau	7,98	5,79	7,70	4,19	
		La Wantzenau	1,72	1,46	2,60	2,60	
		Strasbourg Nord	5,70	3,59	3,51	2,87	
		Osthoffen	3,83	3,71	0,46	0,46	
		Strasbourg	10,39	8,86	9,13	7,44	
		GLOBAL				6,32	
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Strasbourg Sud-Châteaux	1,14	0,80	0,94	0,99	Les chiffres antérieurs à 2020 correspondent aux valeurs annuelles et pas moyennées sur 5 ans (cf. définition de l'indicateur). La valeur globale correspond à la moyenne pondérée suivant le linéaire (cf. définition de l'indicateur).
		Ill Andlau	0,92	1,04	0,71	0,60	
		La Wantzenau	0,95	0,00	0,52	0,45	
		Strasbourg Nord	0,63	0,76	0,84	0,78	
		Osthoffen	1,07	0,53	0,36	0,27	
		Strasbourg	1,02	0,63	0,84	0,78	
		GLOBAL			0,84	0,78	
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Strasbourg Sud	0	0	0	0	Montant non valeurs 2021 56 K€
		Ill Andlau	0	0	0	0	
		La Wantzenau	0	0	0	0	
		Strasbourg Nord	0	0	0	0	
		Strasbourg	0	0	0	0	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2018	2019	2020	2021	Commentaire
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb / 1000 ab.	Strasbourg Sud-Châteaux	1,10	0,79	1,68	1,04	
		Ill Andlau	0,73	1,64	1,68	1,04	
		La Wantzenau	1,47	0,98	1,68	1,04	
		Strasbourg Nord	2,64	1,98	1,68	1,04	
		Osthoffen	3,16	9,40	1,68	1,04	
		Strasbourg	0,83	1,10	1,56	1,18	
		GLOBAL	-	-	-	1,14	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen		100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Strasbourg Sud	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Ill Andlau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg Nord	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Strasbourg Sud	3,10	2,50	2,90	2,60	
		Ill Andlau	3,10	2,50	2,90	2,60	
		La Wantzenau	3,10	2,50	2,90	2,60	
		Strasbourg Nord	3,10	2,50	2,90	2,60	
		Strasbourg	3,10	2,50	2,90	2,60	
P155.1 Taux de réclamations	nb / 1000 hab.	Strasbourg Sud	-	-	-	-	
		Ill Andlau	-	-	-	-	
		La Wantzenau	-	-	-	-	
		Strasbourg Nord	-	-	-	-	
		Strasbourg	0,65	0,29	0,21	0,12	

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Système d'assainissement	2017	2018	2019	2020	2021	Commentaire
D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées. Unitaire ou séparatif	hab.	Achenheim	-	6 708	6 811	6 720	6 999	
		Blaesheim	1 339	1 343	1 335	1 327	1 321	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	4 292	4 475	4 482	4 535	4 507	
		Strasbourg - La Wantzenau	480 704	485 701	486 729	493 140	497 694	
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	Achenheim	0	0	0	0	0	Autorisations caduques au bout de 10 ans
		Blaesheim	0	0	0	0	0	
		Kolbsheim	-	-	-	0	0	
		Plobsheim	0	0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	107	107	104	114	114	
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	Achenheim	167	225	125	138	141	
		Fegersheim	172	163	189	200	inclus Stbg	
		Geispolsheim	175	160	133	155	inclus Stbg	
		Plobsheim	75	70	67	63	inclus Stbg	
		Strasbourg - La Wantzenau	11 988	11 954	12 227	12 083	12 609	
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	Achenheim	1,52	1,39	1,26	1,26	1,28	
		Blaesheim	1,25	1,25	1,26	1,26	1,28	
		Plobsheim	-	-	1,26	1,26	1,28	
		Strasbourg - La Wantzenau	1,25	1,25	1,26	1,26	1,28	
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2017	2018	2019	2020	2021	Commentaire
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	91,28	91,46	91,48	91,58	99,63	
P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	Achenheim	27	29	29	30	30	
		Blaesheim	30	30	30	30	30	
		Kolbsheim	29	30	30	30	30	
		Plobsheim	109	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	105	106	107	107	107	
		GLOBAL	-	-	-	104	104	
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2017	2018	2019	2020	2021	
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim		100	100	100	100	
		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim		100	100	100	100	
		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	Achenheim	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	
		Fegersheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Geispolsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Plobsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Strasbourg - La Wantzenau	100 dont 98,4 incinération et 1,6 en compostage	100 dont 87,3 incinération et 12,7 en compostage	100 dont 92,8 incinération et 7,2 en compostage	100 dont 89 incinération et 11 en compostage	100 dont 95 incinération et 5 en compostage	
P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Achenheim	0	0	0	0	0	
		Blaesheim	0	0	0	0	0	
		Kolbsheim	-	-	-	-	0	
		Plobsheim	0	0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	0	0	0	0	0	
P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab.	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,00206	0,00201	0,00200	0,00605	0,02210	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2017	2018	2019	2020	2021	
P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/ 100 km	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	5,38	5,50	6,96	7,90	7,59	
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	Achenheim	0,000	0,193	0,282	0,410	0,523	
		Blaesheim	3,996	3,865	4,600	3,014	3,362	
		Kolbsheim	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		Plobsheim	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,764	0,912	0,947	0,905	0,884	
		GLOBAL	-	-	-	0,739	0,872	
P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	Achenheim		100	100	96	100	
		Fegersheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Geispolsheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Plobsheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	99	100	99,7	100	
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	Achenheim	100	110	110	110	110	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	110	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	70	110	110	110	110	
P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Achenheim	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Blaesheim	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg - La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	

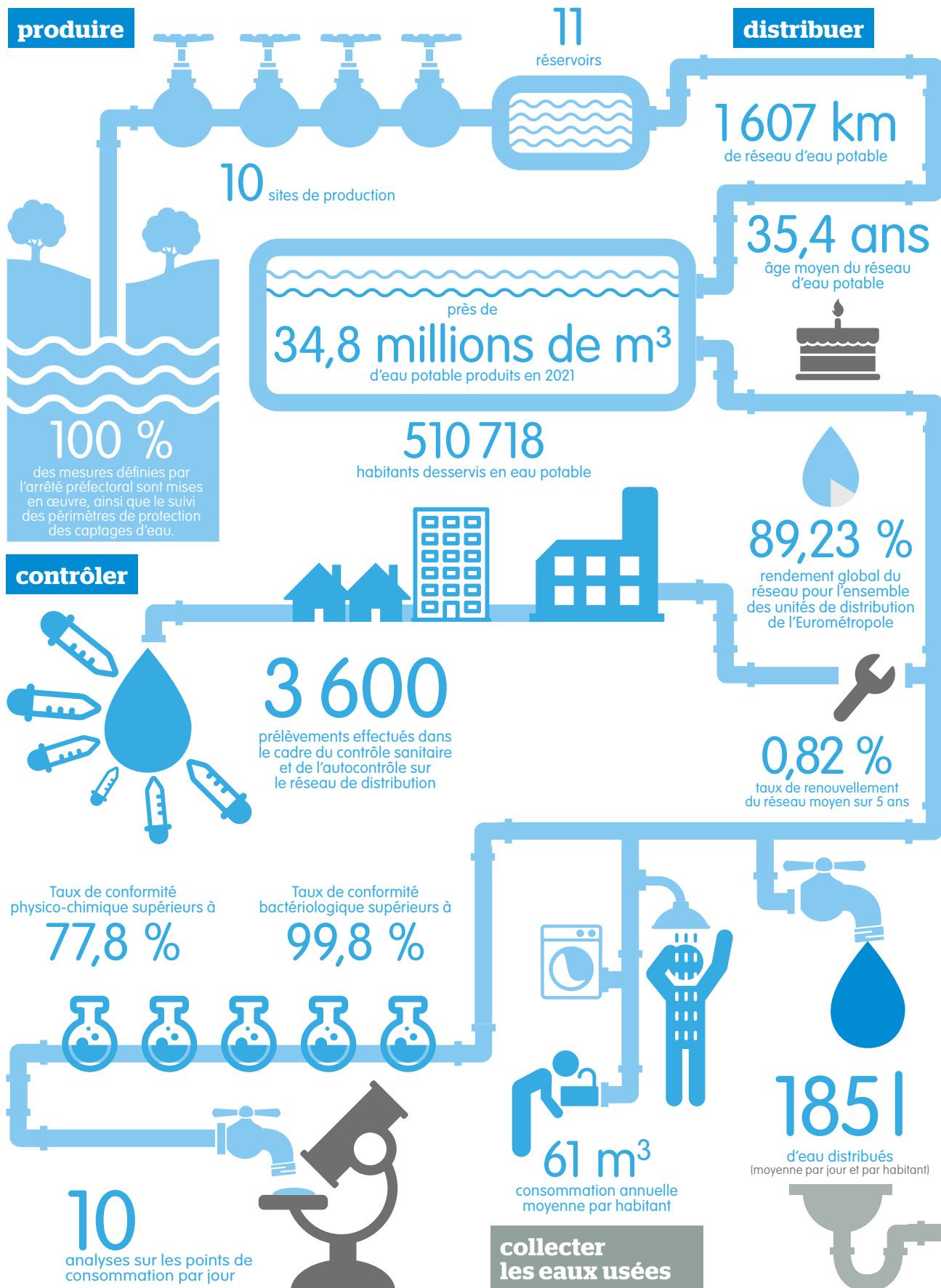
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2017	2018	2019	2020	2021	
P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Achenheim	2,20	2,40	2,00	2,50	2,60	
		Blaesheim	2,20	2,40	2,00	2,50	2,60	
		Plobsheim	2,20	2,40	2,00	2,50	2,60	
		Strasbourg - La Wantzenau	2,20	2,40	2,00	2,50	2,60	
P258.1 Taux de réclamations	nb/ 1000 hab.	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,41	0,14	0,20	0,04	0,08	

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Système d'assainissement	2017	2018	2019	2020	2021	Commentaire
D301.0 Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	hab.	Achenheim	-	81	75	75	75	
		Blaesheim	15	15	15	15	15	
		Kolbsheim	-	-	24	24	27	
		Plobsheim	96	102	99	138	138	
		Strasbourg - La Wantzenau	1 188	1 416	1 305	1 333	1 332	
D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	Achenheim	0	80	100	100	100	zonage délibéré
		Blaesheim	100	100	100	100	100	
		Kolbsheim	-	-	-	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2017	2018	2019	2020	2021	Commentaire
P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	Global	48,57	51,74	51,52	52,87	55,52	



distribution de l'eau



assainissement des eaux usées

traiter

82 millions de m³
d'eaux usées traitées (dont eaux pluviales)



2

stations de prétraitement



3

stations d'épuration

98,6 %
des eaux usées de
l'Eurométropole
sont traitées à la station
d'épuration de Strasbourg -
La Wantzenau.



0,87 %

taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans

102 733

ouvrages (bassins et déversoirs d'orage,
stations de pompage et de relevage,
séparateurs d'hydrocarbures,
regards, siphons, puisards...)

39 ans

âge moyen du réseau



1 788 km

de réseau d'eaux usées

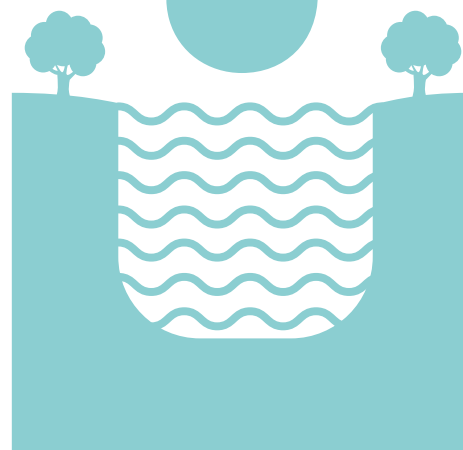
10,3 %

taux de curage des réseaux



100 %

taux de conformité
de la performance
des ouvrages d'épuration
définie en application de l'arrêté
du 21 juillet 2015





L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE



PRODUIRE

DE LA NAPPE AU ROBINET

L'eau consommée par les habitants de l'Eurométropole provient exclusivement de la nappe phréatique rhénane. C'est l'une des plus importantes réserves d'eau potable d'Europe.

Accessible à une profondeur de quelques mètres seulement, profonde de 140 m au niveau de Strasbourg, son volume d'eau est estimé à 35 milliards de m³ côté alsacien. Le renouvellement est estimé à 1,3 milliard de m³ chaque année.

UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

Le service de l'Eau et de l'Assainissement met en œuvre une démarche de sensibilisation des industriels et des exploitations agricoles présents dans les zones d'emprunt des captages. Des visites de sites sont régulièrement menées afin de rappeler les mesures préventives et éventuellement curatives à mettre en œuvre sur chaque site.

PRÉLEVER

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, 10 sites de production permettent de satisfaire les besoins en eau des habitants, des industriels, des artisans et des services publics (espaces verts, services d'incendie et de secours...).

Unité de distribution de Strasbourg

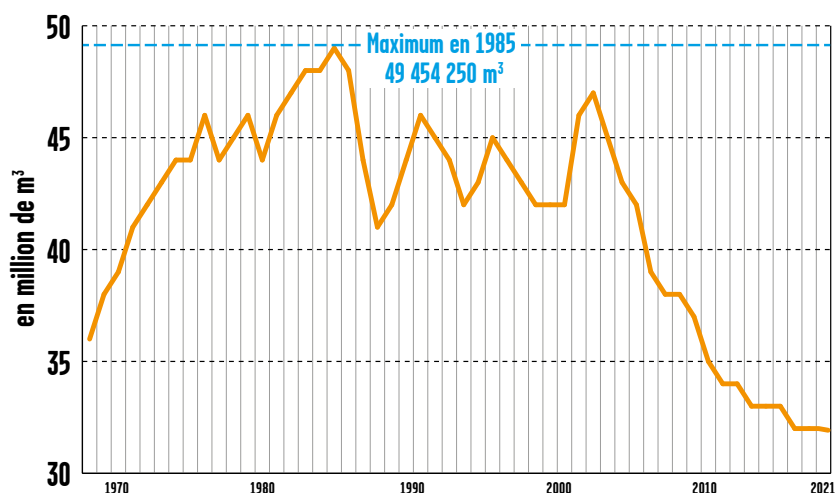
(Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim). Cette unité possède un réservoir à Oberhausbergen de 30 000 m³. L'évolution des volumes d'eau produits est présentée ci-dessous.

Évolution de la production annuelle

Production annuelle en m ³ /an	2019	2020	2021
Station du Polygone	23 788 834	25 102 044	27 323 252
Station Oberhausbergen	7 400 465	5 979 968	2 535 830
Lingolsheim	798 178	714 671	826 817
Strasbourg - Robertsau	16 429	15 893	15 460
Production totale	32 003 906	31 812 576	30 701 359
Volume refoulé dans le réseau *	31 240 580	31 040 206	29 935 546

* Production totale - eaux de service

Évolution de la production depuis 1879 dans l'unité de distribution de Strasbourg



Jusqu'au début des années 1980 la production en eau n'a cessé d'augmenter parallèlement à l'augmentation de la population et à l'augmentation des besoins en eau par habitant.

Depuis les années 1980 on constate une diminution de la production en eau qui s'explique notamment par une baisse des besoins en eau par habitant et par les efforts réalisés pour réduire les pertes en eau. Il s'agit d'une tendance nationale.

Unité de distribution de Ill-Andlau

(Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim)

Cette unité comprend un réservoir à Fegersheim de 880 m³.

Deux captages sont présents sur le territoire de l'Eurométropole : le captage d'Eschau et le captage de Fegersheim. Un troisième forage est situé à Ichtratzheim (hors Eurométropole).

Captages	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020	Volume produit en 2021
Eschau	295 904	394 031	387 724
Fegersheim	715 480	672 447	617 657

Unité de distribution de Strasbourg Sud

(Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim et Oberschaeffolsheim)

Cette unité de distribution comprend cinq réservoirs :

- le réservoir de Blaesheim 480 m³,
- le réservoir du Lerchenberg 5 000 m³,
- le réservoir de Kobsheim 202 m³,
- le réservoir de Breuschwickersheim 280 m³,
- le réservoir de Hangenbieten 800 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Sud, trois puits sont présents à Geispolsheim et à Holtzheim.

Captages	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020	Volume produit en 2021
Production Geispolsheim	1 846 007	1 880 182	1 941 982
Production Holtzheim Puits 1	497 127	473 963	341 233
Production Holtzheim Puits 2	570 572	611 486	405 096

Unité de distribution de La Wantzenau

Cette unité comprend un réservoir à La Wantzenau de 535 m³.

Sur l'unité de distribution de La Wantzenau, deux puits sont présents.

Captages	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020	Volume produit en 2021
Production La Wantzenau Puits 2	97 078	141 045	119 910
Production La Wantzenau Puits 3	314 223	256 889	249 637

Unité de distribution de Strasbourg Nord
(Eckwersheim, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen et Vendenheim)

Cette unité comprend deux réservoirs :

- le réservoir de Niederhausbergen 1 800 m³,
- le réservoir de Vendenheim 388 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Nord, trois puits sont présents à Lampertheim.

Captages	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020	Volume produit en 2021
Production puits 1 et puits 2 Lampertheim	844 615	707 580	783 847
Production puits 3 Lampertheim	443 050	443 050	37 156

Unité de Production du Kochersberg (Osthoffen)

Osthoffen relève de l'unité de distribution rattachée au Kochersberg et ne dispose pas de puits sur son territoire mais dispose d'un château d'eau d'un volume de 325 m³.

INTERCONNEXIONS ET ÉCHANGES D'EAU

Les différents réseaux de l'Eurométropole de Strasbourg sont non seulement interconnectés entre eux mais également avec d'autres réseaux des collectivités périphériques (Syndicat des Eaux de Bruche-Scheer, Syndicat des Eaux de Kilstett / Gamsheim, Syndicat des Eaux du Kochersberg...).

Les échanges d'eau réalisés dans le cadre de ces interconnexions permettent de pouvoir assurer un service de meilleure qualité aux abonnés mais également un secours en eau en cas de besoin et d'incident tel qu'une casse sur une conduite.

CONTRÔLER LA QUALITÉ DE L'EAU

De la nappe phréatique d'Alsace à la carafe, il n'y a qu'un robinet d'eau froide à ouvrir...

Produit naturel pompé dans la nappe phréatique d'Alsace, l'eau distribuée au robinet des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg est disponible au robinet 24 heures sur 24 et 365 jours par an, elle ne demande pas d'usine d'embouteillage, pas d'emballage, pas de transport, pas de traitement des déchets ni de recyclage ! Elle est écologique et économique.

Garantir la qualité

L'Eau de Strasbourg respecte l'ensemble des paramètres de potabilité définis par le Code de la santé publique dans le cadre des normes européennes.

L'eau : l'aliment le plus contrôlé en France

Deux niveaux de contrôle permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer sa conformité aux normes françaises et européennes.

INDICATEUR DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

100

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Cette valeur signifie que l'ensemble des mesures définies par les arrêtés préfectoraux est mise en œuvre ainsi que le suivi des périmètres de protection des captages d'eau.

Le contrôle sanitaire du préfet

Un contrôle sanitaire est exercé par le préfet. Il comprend notamment :

- l'inspection des installations,
- le contrôle des mesures sanitaires mises en œuvre,
- la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant et agréé par le Ministère chargé de la Santé.

Captages	Strasbourg	Strasbourg-Nord	Strasbourg-Sud	Ill-Andlau	La Wantzenau	Osthoffen
Nombre prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire	666	35	54	34	30	45
Taux conformité bactériologique	99,8 % ^(*)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux conformité physico-chimique	99,4 % ^(**)	100 %	77,8 % ^(**)	94,1 %	100 %	100 %

^(*) 1 prélèvement en mars 2022 a montré une suspicion de contamination. Des prélèvements de contrôle et un contrôle des installations ont montré l'absence de contamination.

^(**) en 2021, l'ARS a recherché de nouveaux métabolites de pesticides. Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées pour certains paramètres. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction.

L'auto-contrôle du service de l'Eau et de l'Assainissement

Il s'exerce en complément du contrôle du préfet et comprend notamment :

- une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource et du fonctionnement des installations,
- un programme d'analyses effectuées en différents points des installations.

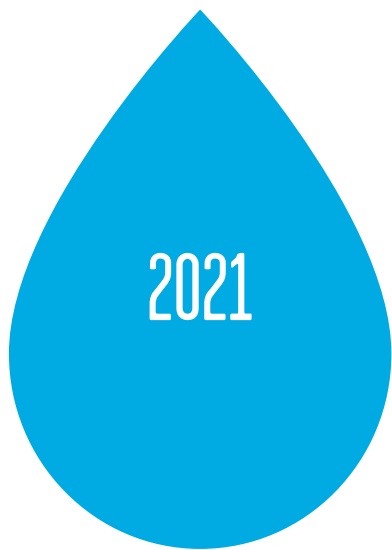
UN RÉSEAU DE MÉDECINS SENTINELLES POUR SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, une veille sanitaire d'alerte en matière de pathologie digestive pouvant être en rapport avec la consommation d'eau est mise en œuvre.

Celle-ci est organisée afin d'identifier l'occurrence de situations anormales et d'en informer les autorités sanitaires et administratives compétentes qui prendront les mesures adéquates (enquête, analyses complémentaires, information des usagers...).

Elle repose sur un réseau de professionnels de santé, coordonné par un bureau d'étude spécialisé en épidémiologie. La société OPEN ROME assure cette prestation.

En cas de survenue d'une contamination du réseau ou d'une suspicion d'incident, le système est en mesure d'informer rapidement tous les professionnels de santé concernés pour leur permettre de mettre en œuvre des pratiques thérapeutiques adaptées à la situation et de servir de relais auprès de leurs patients en matière d'information sanitaire.



CHIFFRES ET PERFORMANCE

34 819 788 m³

produits en 2021 sur le territoire métropolitain



185 l

C'est le volume moyen d'eau distribuée par jour et par habitant (tous usages confondus).



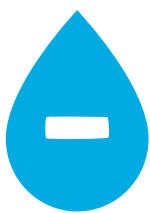
82 006 m³

C'est le volume moyen distribué chaque jour sur le territoire métropolitain.



94 205 m³

C'est le volume distribué le 16 juin 2021, jour de la plus forte consommation pour l'unité de distribution de Strasbourg.



65 605 m³

C'est le volume distribué le 7 août 2021, jour de la plus faible consommation pour l'unité de distribution de Strasbourg.

3 600



prélèvements effectués sur l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle sur le réseau de distribution.

Taux de conformité physico-chimique supérieurs à

77,8 %



Taux de conformité bactériologique supérieur à

99,8 %

10

analyses sur les points de consommation par jour



11

réservoirs de stockage d'eau sur l'Eurométropole de Strasbourg pour un volume total de

40 690 m³

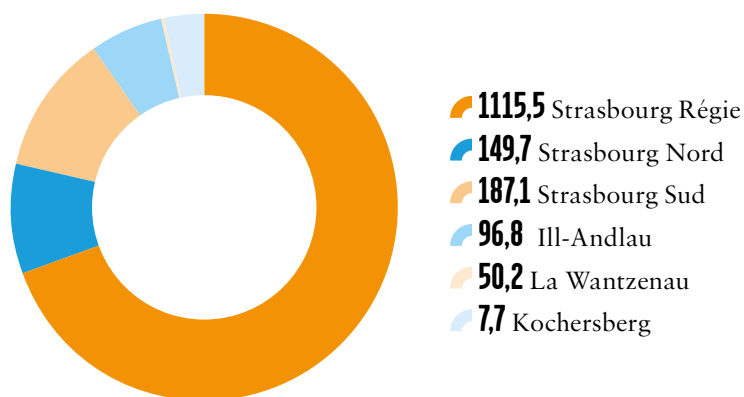


DISTRIBUER

La distribution de l'eau sur le territoire de l'Eurométropole est assurée par refoulement associé à 11 réservoirs. Ces réservoirs se remplissent essentiellement la nuit et permettent de répondre aux variations de la demande le jour. La pression en sortie des stations de pompage est d'environ 5 à 6 bars.

Un réseau de 1 607 km de conduites assure le transport de l'Eau de Strasbourg et sa distribution jusqu'aux abonnés : 1 115,5 km sur le secteur de la Régie Eurométropole et 491,5 km sur les secteurs exploités par le SDEA, y compris certains réseaux des secteurs SDEA situés en dehors du territoire de l'Eurométropole. Ce réseau est actuellement divisé en plusieurs unités de distribution, elles-mêmes divisées en secteurs de manière à optimiser la surveillance et la détection de fuites éventuelles.

Répartition des linéaires de réseau en fonction des unités de distribution



UN PATRIMOINE UNIQUE

Construit à partir de 1878, ce réseau a sans cesse été étendu, entretenu et renouvelé au fil des ans. Les conduites, dont certaines mesurent jusqu'à 1 m de diamètre, sont régulièrement inspectées et renouvelées.

AMENER L'EAU AU ROBINET

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué des éléments suivants :

	Secteur Régie Eurométropole	Secteur SDEA	Total Eurométropole
Robinets-Vannes	18 080	4 685	22 765
Vannes papillon Ø > 300 mm	426	132	558
Fosses de prélèvements (qualité de l'eau)	289		289
Fosses de sectorisation (lutte contre les fuites)	55	22	77
Branchements	42 082	22 042	64 124
Équipements de lutte contre les incendies	- Hydrants ^(*)	246	4 329
	- Poteaux incendie	1 891	9 442

(*) Sans distinction des hydrants servant pour l'exploitation du réseau (point de purge, point de prise d'eau) et ceux définis comme équipement de défense incendie.

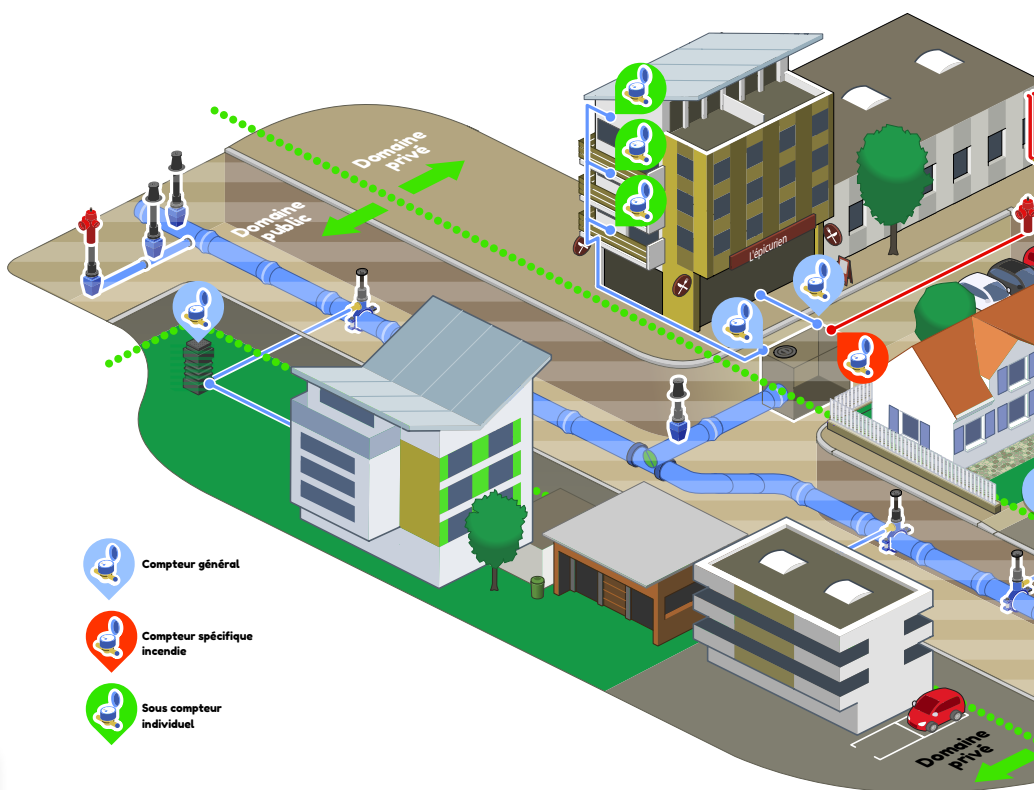
L'ACHEMINEMENT DE L'EAU JUSQUE DANS LES HABITATIONS

EAU POTABLE

Une eau est dite potable quand elle satisfait à un certain nombre de caractéristiques la rendant propre à la consommation humaine.

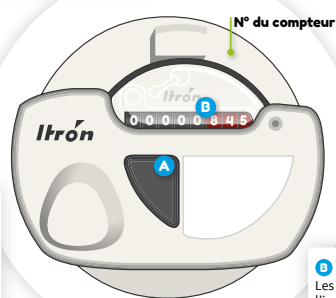
Ces caractéristiques sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

De nombreux contrôles sont réalisés au niveau de la ressource, de la production et dans le réseau de distribution public ou privé.



COMPTEUR

Appareil destiné à mesurer le volume de consommation d'eau et dont les indications permettent d'établir la facture d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un modèle agréé par la réglementation en vigueur et son diamètre est adapté aux besoins de fourniture en eau. Il est la propriété de la COLLECTIVITÉ qui en assure l'entretien et le renouvellement lorsqu'il arrive en fin de vie réglementaire.

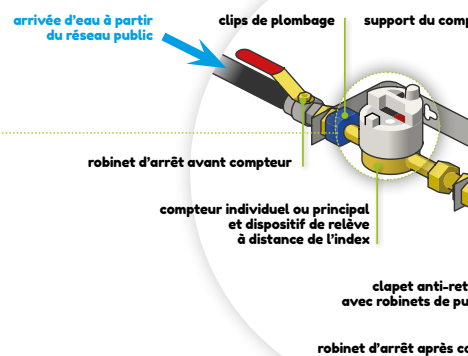


A Dispositif de relèvement à distance

Équipement permettant de relever à distance l'index des compteurs, communément appelé "radio relève". Ce dispositif comprend un émetteur d'impulsions fixe sur le compteur qui émet des ondes uniquement lors de son activation à l'occasion du passage du releveur à l'extérieur de l'immeuble. (2 fois par an).

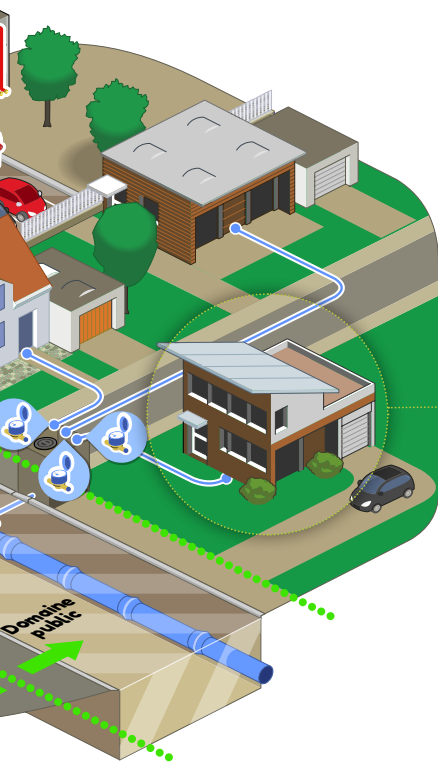
B Index des volumes

Les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur en mètres cubes. C'est sur la base de cet index que votre consommation sera facturée. Les chiffres sur fond rouge (hectolitres, décilitres, litres voire décilitres) ne figurent pas sur votre facture. Ils vous aident à surveiller votre consommation et à détecter une éventuelle fuite.



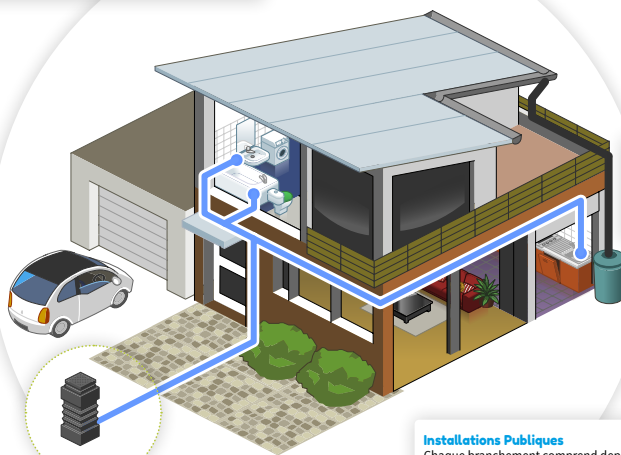
Pour comptabiliser les volumes consommés et assurer la facturation des abonnés, 72 655 compteurs sont installés (parc au 31/12/2021) dont 22 042 sur le secteur SDEA et 50 613 pour le service de l'Eau et de l'Assainissement. Selon le profil de consommation, ces compteurs varient d'un diamètre nominal de 15 à 200 mm, ces derniers équipant les gros consommateurs industriels et les équipements de défense incendie. Ce parc est géré et entretenu régulièrement, conformément à la réglementation.

En 2021, 4 627 compteurs ont ainsi été remplacés chez les abonnés, 1 301 par le SDEA et 3 386 par le service de l'Eau et de l'Assainissement.



Installations intérieures

Canalisations et appareils de toute nature situés à l'aval du second robinet d'arrêt après compteur. L'abonné en est seul responsable.



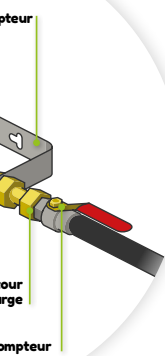
L'utilisation d'eau de pluie (ou de puits) n'est autorisée que pour les usages non domestiques (arrosage).

Installations Publiques

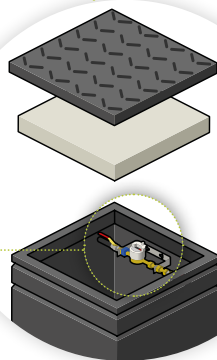
Chaque branchement comprend depuis la canalisation publique:

- a) la prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- b) le robinet de prise et la bouche à clé,
- c) la canalisation de branchement située tant sous le domaine public que privé jusqu'au regard compteur.

L'ensemble du branchement défini ci-dessus, parfois qualifié de branchement dans sa partie publique, est un équipement propre de l'abonné qui fait cependant partie du service public et qui appartient à la collectivité. Les travaux d'entretien et de renouvellement du branchement sont à la charge de la collectivité.



En cas de fuite dans son installation intérieure, l'utilisateur doit se limiter à fermer le robinet d'arrêt situé après le compteur.

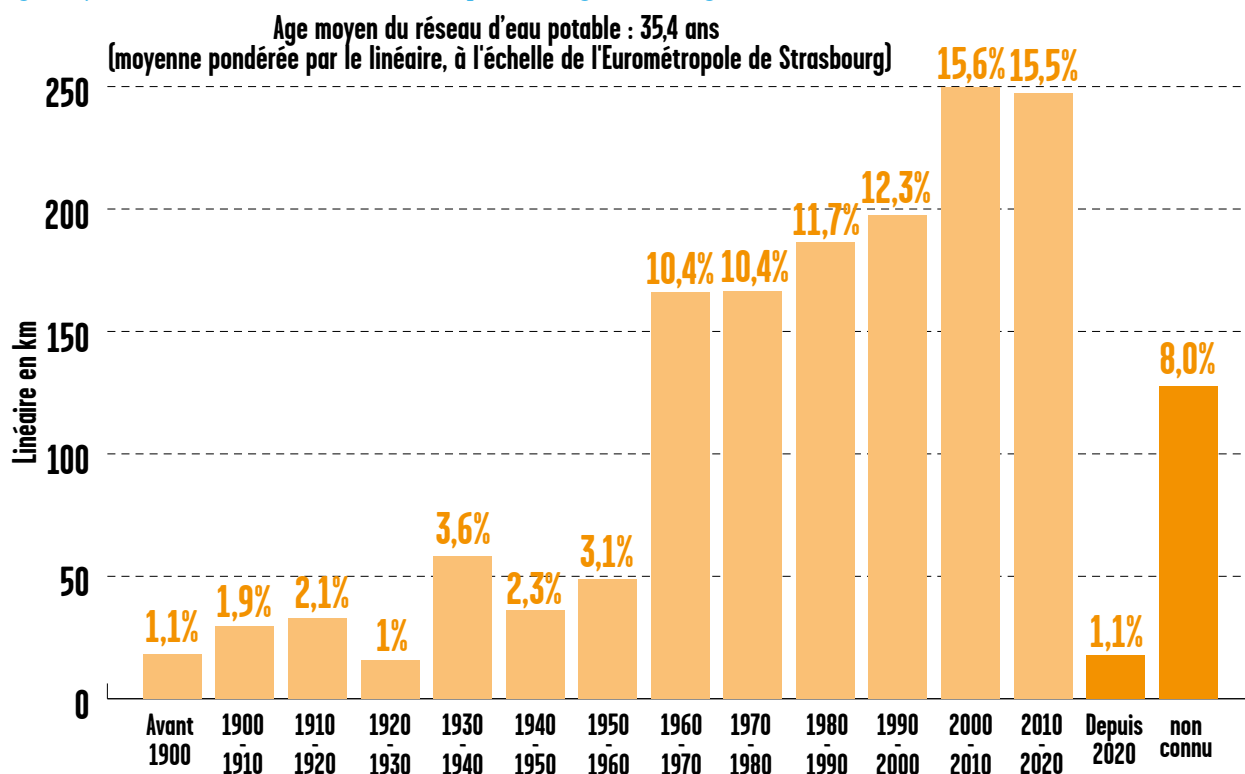


Regard compteur compact ingelable

Le regard compteur installé sur la parcelle privée en limite parcellaire au plus près de l'alignement public doit être conforme aux prescriptions techniques figurant en annexe du règlement de l'eau. Le regard sur la parcelle privée est un équipement propre de l'abonné, son entretien et en particulier l'accès au tampon d'ouverture doit être permanent.

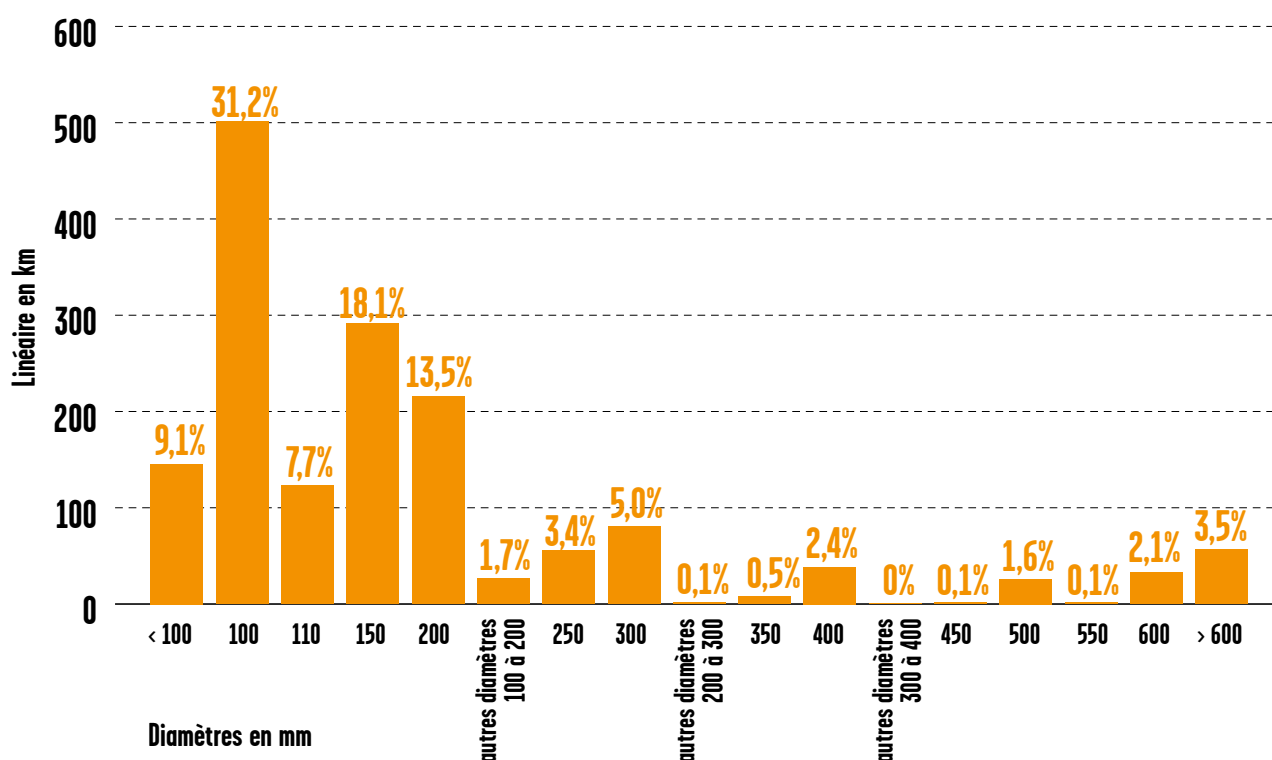
MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Âge moyen des conduites du réseau d'eau (pourcentage de la longueur totale)

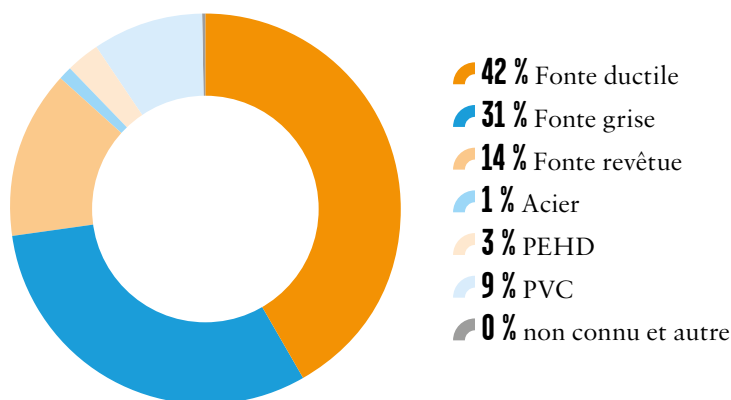


Répartition des conduites par diamètre nominal

Diamètres en mm



Répartition des conduites d'eau en fonction de la nature des matériaux (en %)



ABONNEMENTS ET BRANCHEMENTS

À chaque branchement son type d'abonnement. C'est le diamètre du branchement qui définit le type d'abonnement. Pour les particuliers, le branchement standard est d'un diamètre de 25 mm. Il peut aller jusqu'à 100 mm voire au-delà pour des besoins spécifiques.

ASSURER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est garant de l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. À partir de son centre de contrôle, il adapte la production à la demande et régule la circulation de l'eau dans le réseau.

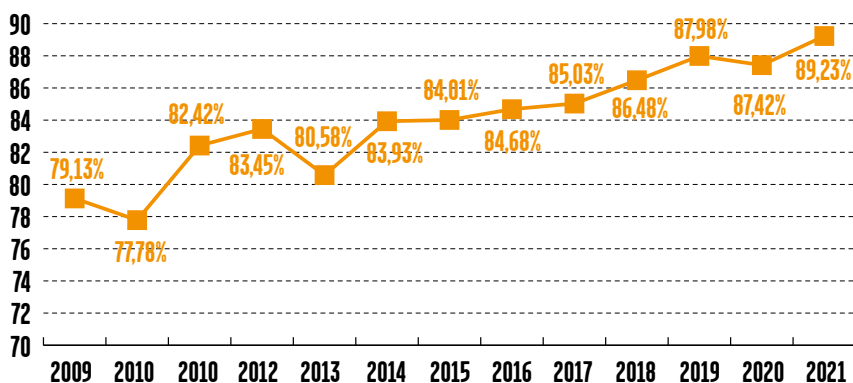
Les multiples stations de mesure en continu localisées sur le réseau assurent une vision permanente de la qualité de l'eau et des paramètres de fonctionnement hydraulique.

Cette surveillance permanente se complète d'un programme de recherche de fuites et d'amélioration du rendement du réseau.

Sur les secteurs dont il assure l'exploitation, le SDEA procède aux mêmes contrôles et suivis sur l'ensemble des installations, de la production à la distribution.

RÉDUIRE LES PERTES EN EAU

Rendement du réseau d'eau potable



100 %

Taux de respect des délais d'ouverture de branchement

INDICE DE CONNAISSANCE DES INSTALLATIONS (RÉSEAU ET GRANDS OUVRAGES) ET PLAN DE RENOUVELLEMENT

Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. En ce qui concerne les différentes unités de distribution de l'Eurométropole de Strasbourg, cet indice varie de 115 à 120 points. L'indice global consolidé est de 119 points ce qui correspond à un descriptif détaillé du réseau et des informations relativement complètes au regard des exigences de l'article D2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Rendement du réseau de distribution (Rdt) = 89,23 %

Cet indicateur global du réseau est déterminé sur l'ensemble des périmètres sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir 33 communes depuis 2017.

Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) = 6,63 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau et par jour, la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de sa distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

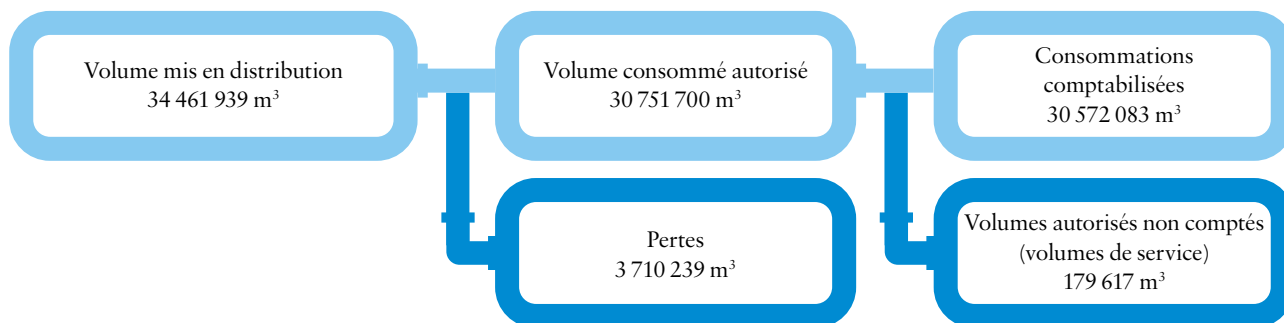
89,23 %
de rendement global
du réseau d'eau

Indice linéaire des pertes en réseau (ILP) = 6,32 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui sont consommés sans autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Récapitulatif des différents volumes

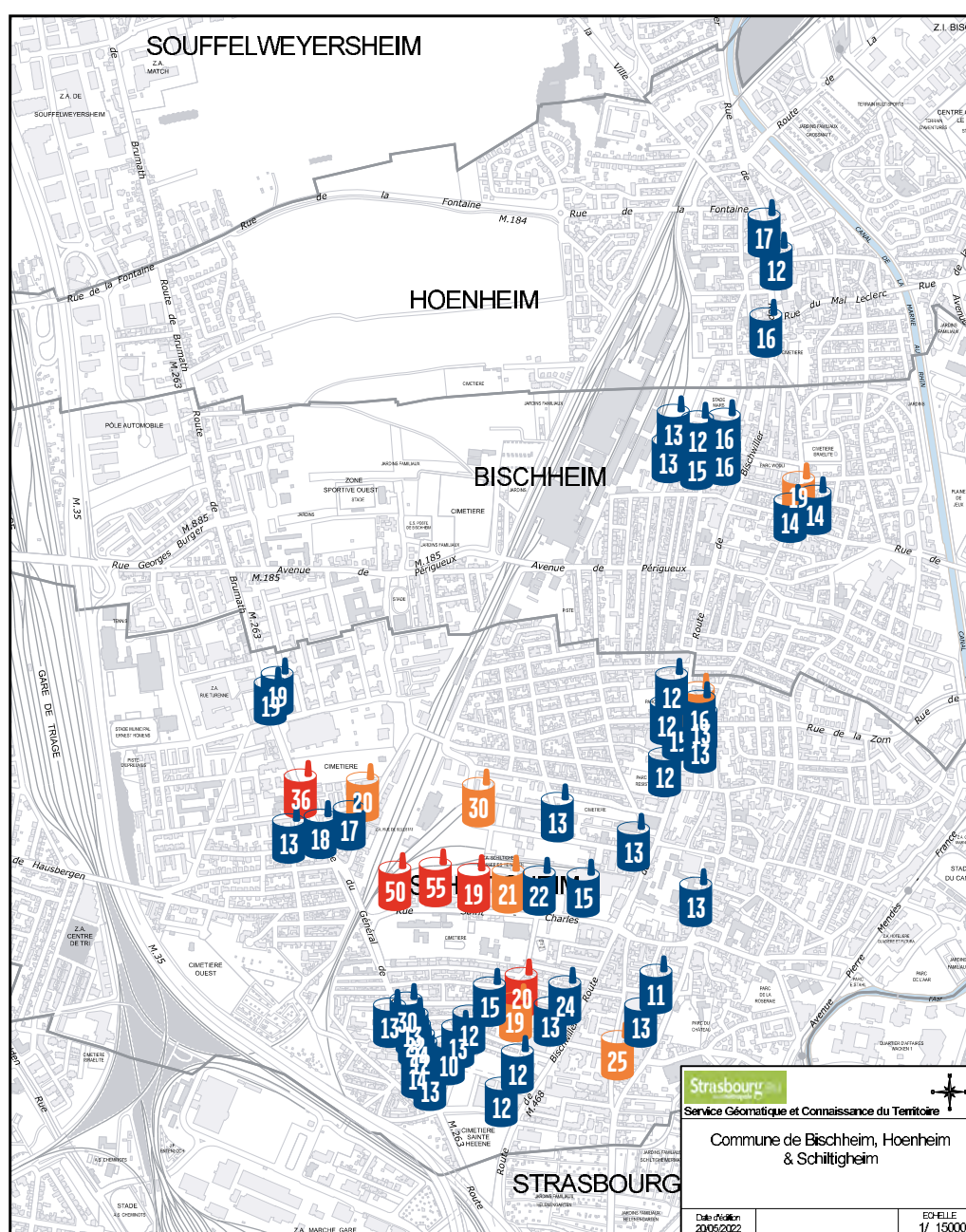


RECHERCHE ACTIVE DES FUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

La totalité du linéaire de réseau d'eau potable est suivie en détection de fuite par des dispositifs de surveillance combinés :

- sectorisation du réseau (suivi et analyse des débits de nuit)
- 170 km de linéaire de réseau surveillé par prélocalisation acoustique installée à demeure sur Strasbourg
- campagne de recherche de fuite systématique par sous-secteur, sur le principe de pose / relève / dépose de capteurs acoustiques

Le déploiement au 1^{er} trimestre 2021 de 90 prélocalisateurs acoustiques télérelevés acquis fin 2020 a permis d'améliorer encore la surveillance de secteurs sensibles des galeries sur les communes de Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Reichstett et Strasbourg et ainsi gagner en réactivité pour une augmentation du rendement global.

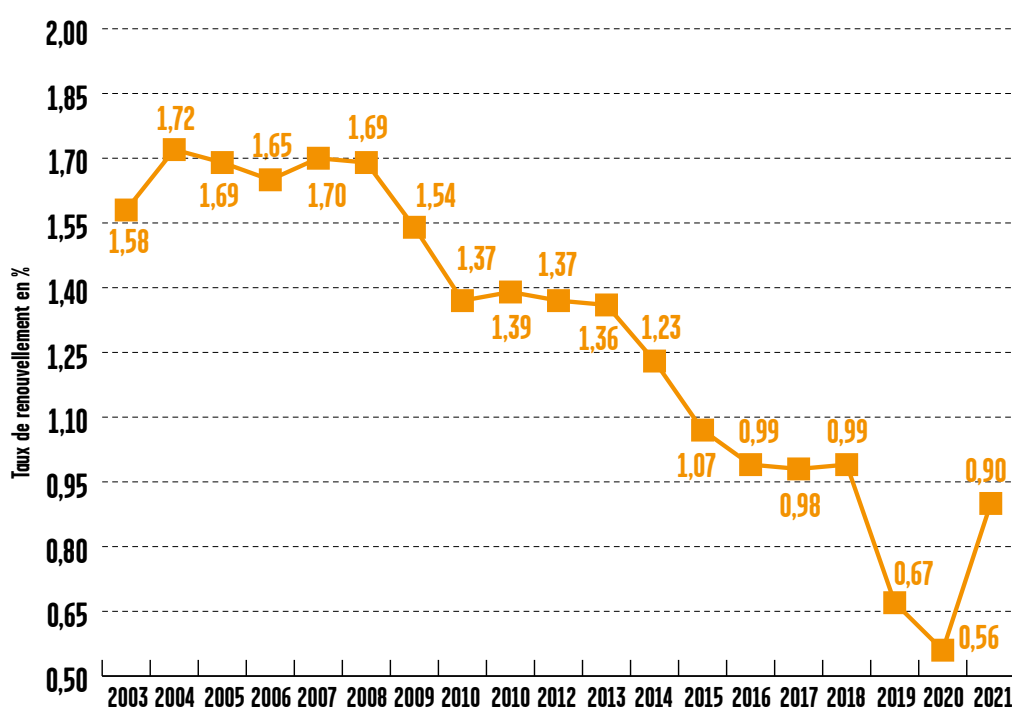


- pas de problème sur le secteur
 - fuite potentielle qui ne nécessite pas d'investigation urgente
 - fuite détectée, intervention systématique d'une équipe pour la localiser et effectuer les réparations dans les meilleurs délais
- Le chiffre correspond au niveau de bruit réceptionné par le logeur.

Renouvellement du réseau

	Total Eurométropole de Strasbourg
Linéaire de réseau (en km)	1 607
Linéaire de réseau renouvelé en 2021 (en km)	14,4
Taux de renouvellement : année 2021	0,90 %
P107.2: taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)	0,82 %

Taux de renouvellement global du réseau d'eau potable

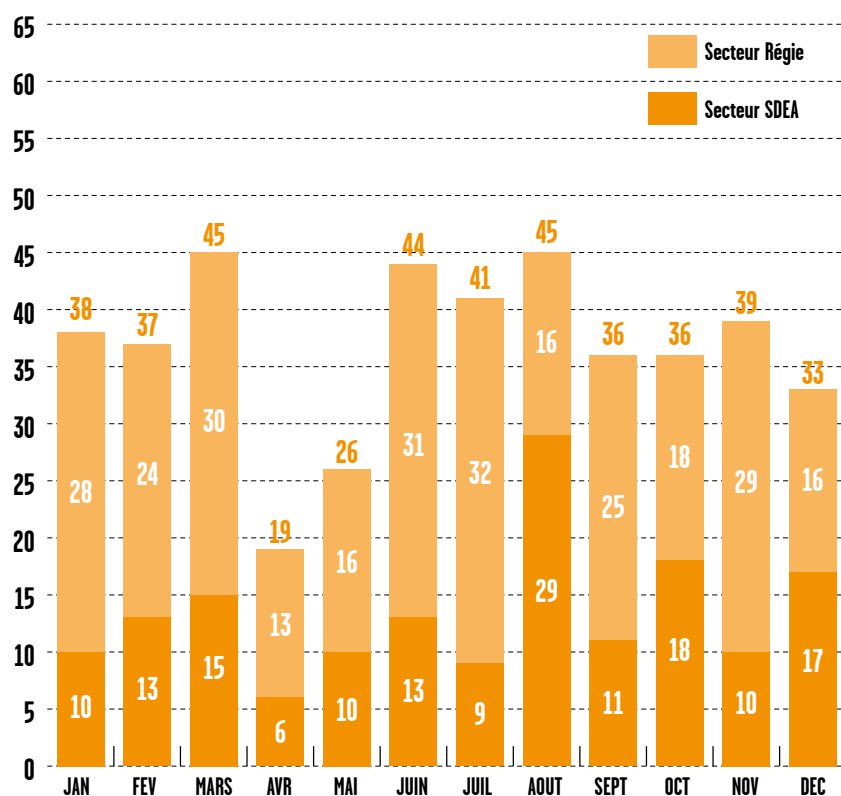


Après une forte baisse en 2019 et 2020, le taux de renouvellement 2021 remonte largement.

LES INTERVENTIONS D'URGENCE

Les équipes d'astreintes du SDEA et du Service de l'Eau et de l'Assainissement interviennent 7j/7 et 24h/24 sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elles assurent les interventions d'urgence sur le réseau d'eau potable (ruptures, fuites...) ainsi que sur les ouvrages de production d'eau pour remédier à tout type de pannes ou d'incidents.

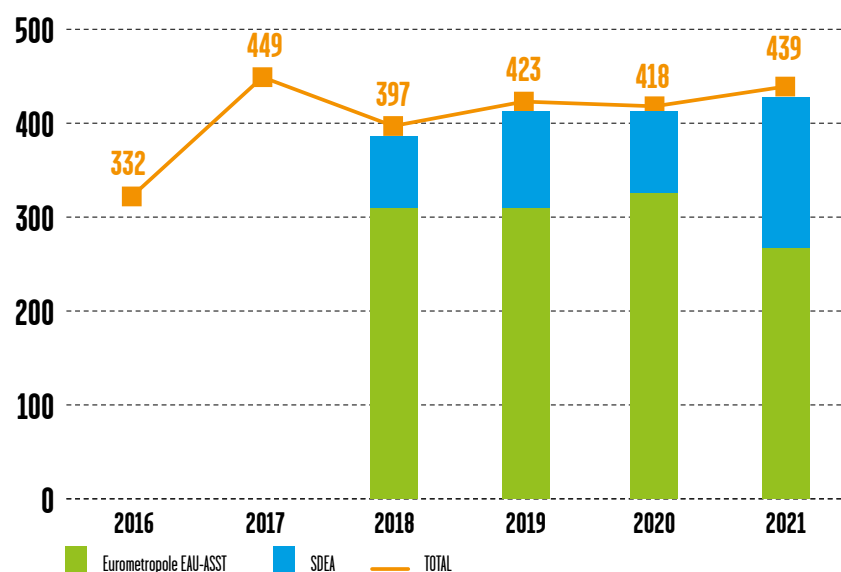
Nombre d'interventions d'astreinte sur le réseau par mois



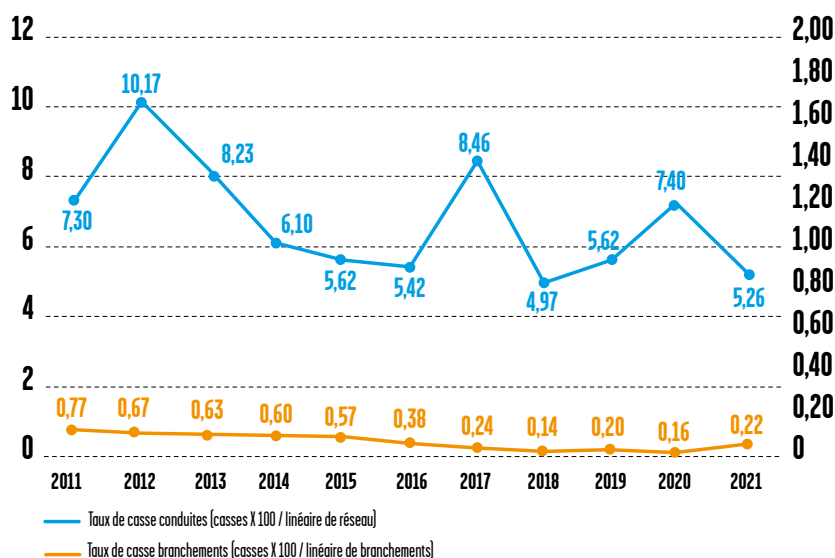
439

interventions d'astreinte en 2021

Nombre d'interventions par an



Réparations et interventions curatives

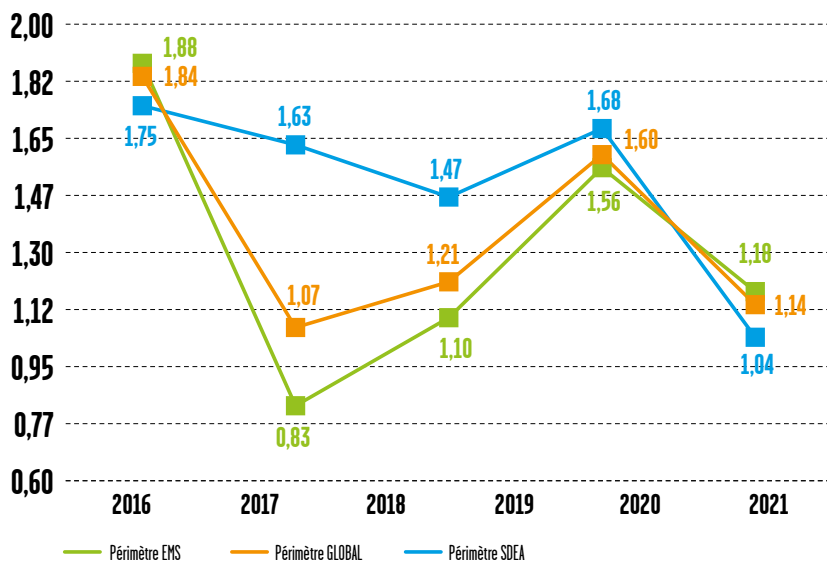


TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

Ce taux concerne le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, ce nombre étant rapporté au millier d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonnés, en considérant que les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est en moyenne de 1,14 pour l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg.

Taux d'occurrence des interruptions de service



GESTION PATRIMONIALE

L'ensemble des canalisations du réseau de l'unité de distribution de Strasbourg Régie a fait l'objet d'une classification patrimoniale en fonction de plusieurs critères de performance techniques et financiers tels que :

- la continuité de service (taux de casse des conduites, indice linéaire de casse des conduites...),
- la qualité de l'eau (problématiques liées aux paramètres de couleur d'eau),
- les pertes en eau (rendement du secteur),
- l'amortissement des conduites.

Cette classification a permis d'établir un programme de renouvellement des conduites et de prioriser les travaux à mener pour les prochaines années.

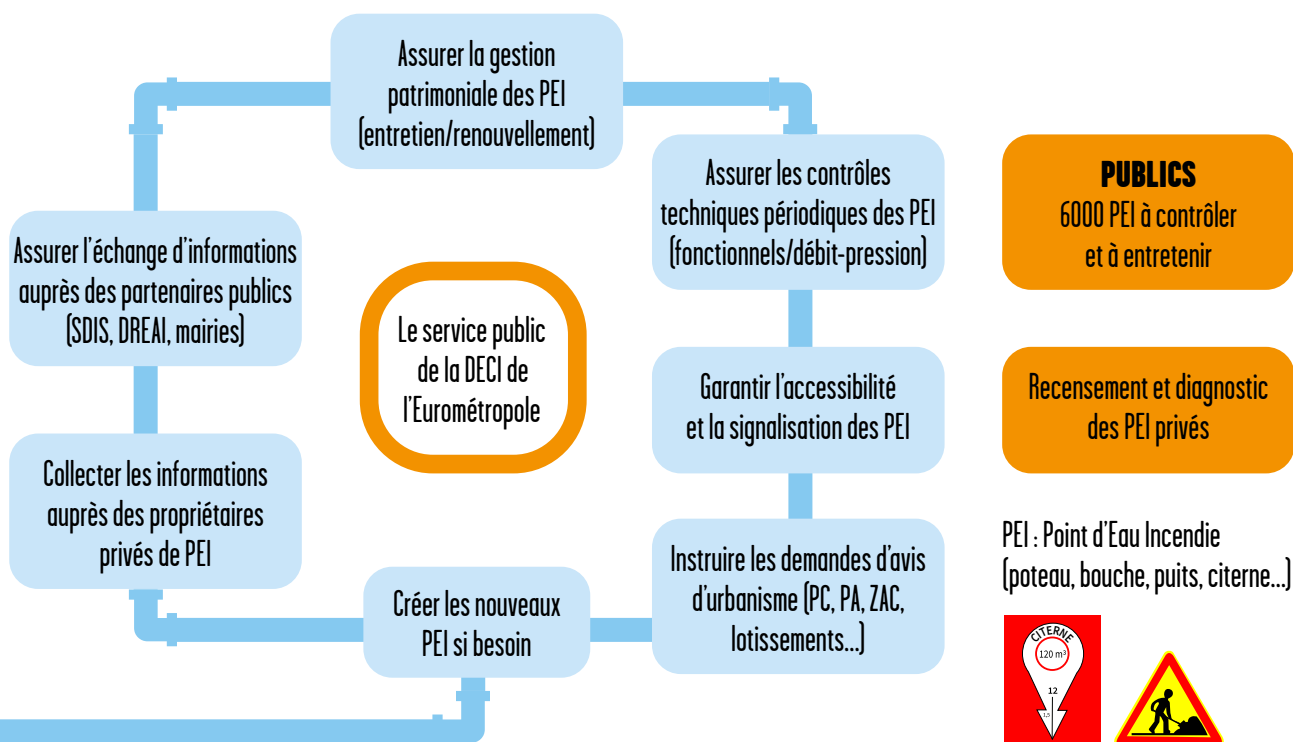
Une cartographie associée permet d'identifier ces tronçons, les 2 classes les plus critiques correspondant aux 10 % du linéaire de réseau sur lesquels les actions du service sont à prioriser.

Un travail similaire est en cours pour identifier les tronçons les plus vieillissants et nécessitant des travaux prioritaires sur les secteurs sous exploitation du SDEA.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Depuis le 15 février 2017 le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.) est entré en application. La DECI s'appuie sur une démarche de sécurité par objectifs en fixant un dimensionnement des ressources disponibles en fonction des risques.

Le service public de la DECI est distinct du service de distribution d'eau potable et assure la gestion matérielle qui porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement et l'organisation des contrôles techniques des Points d'Eau Incendie (P.E.I.) et l'échange d'informations avec les autres services (dont le SDIS 67).



Pour les projets de constructions ou d'aménagements, une analyse de risque est réalisée par le service pour vérifier l'adéquation des moyens publics et éventuellement définir des moyens complémentaires privés de la DECI à mettre en œuvre (puits, réserves d'eau naturelle ou artificielle, PEI privé).



Le SDEA réalise sur le périmètre où l'exploitation lui est confiée les contrôles réglementaires sous contrôle de l'Eurométropole. Le service s'assure de récolter les résultats des contrôles et définit les actions à mener pour améliorer le schéma eurométropolitain général de la DECI.

Les contrôles de type C1*, C2** et C3*** se déroulent sur un cycle de 3 ans sur l'ensemble du parc des PEI.

*C1 : Contrôles de débit et pression

(Essais débimétriques, accessibilité, état général)

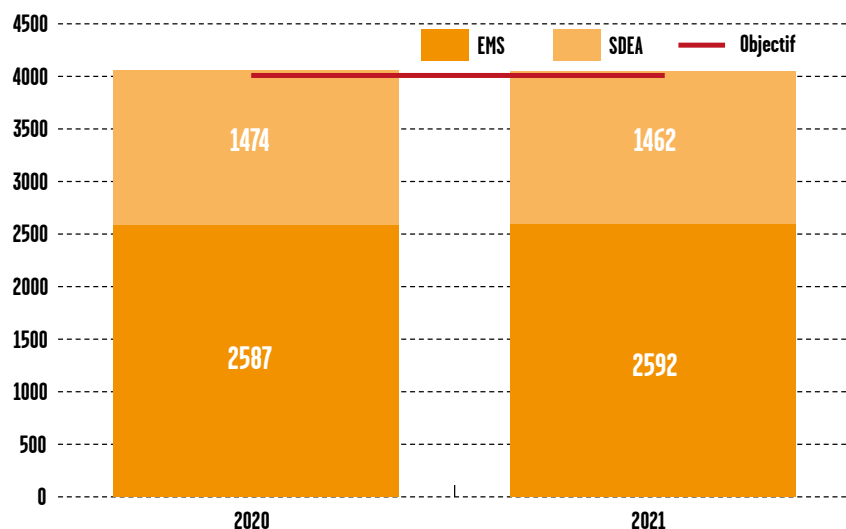
**C2 : Contrôles fonctionnels

(Présence d'eau, accessibilité, état général)

***C3 : reconnaissances opérationnelles par le SDIS uniquement

(Accessibilité, signalisation, état général)

Contrôle C1 et C2



CHIFFRES ET PERFORMANCE

TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE



Taux annuel moyen sur 5 ans
de renouvellement du réseau

0,82 %



35,4 ans
C'est l'âge moyen du réseau.

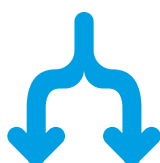


1 607 km

de canalisations d'eau potable sur l'ensemble des 33 communes de l'Eurométropole



9 442
poteaux et
bouches d'incendie



64 124

C'est le nombre total de
branchements sur le réseau.



119

C'est l'indice de connaissance des installations
et de gestion patrimoniale du réseau d'eau.

RENDEMENT

89,23 %





L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



COLLECTER

PRÉSENTATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

DE VOTRE LOGEMENT AU MILIEU NATUREL

Après utilisation, les eaux usées sont évacuées vers le réseau d'assainissement qui les achemine vers les stations d'épuration où elles sont traitées avant d'être restituées au milieu naturel.

UN RÉSEAU MAJORITAIREMENT UNITAIRE

D'une longueur totale de 1 788 km, le réseau d'assainissement s'étend sur toute l'Eurométropole de Strasbourg. Majoritairement unitaire, il collecte dans les mêmes conduites les eaux usées et les eaux de pluie.

Lors d'événements pluvieux importants, des déversoirs d'orage permettent de délester les eaux unitaires directement vers les cours d'eau ou vers des bassins d'orage, où elles sont stockées temporairement.

Le réseau d'assainissement est composé de la manière suivante :

Linéaire de réseau en km	Système d'assainissement					Total
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	
Eaux usées	1 395,6 km	44,3 km	9,1 km	21,4 km	6,2 km	1 476,6 km
dont Unitaire	1 204,3 km	39,7 km	8,7 km	18,7 km	5,3 km	1 276,7 km
Eaux pluviales	301,7 km	5,1 km	0,6 km	3,2 km	0,8 km	311,4 km
Total	1 697,3 km	49,4 km	9,7 km	24,6 km	7,0 km	1 788,0 km
Conduites sous pression	70,6 km	7,7 km	0,1 km	1 km	0 km	79,4 km
Branchements	Linéaire de branchement construit sur le SIG à ce jour.					268,3 km

Tableau des ouvrages du réseau

Ouvrages	Système d'assainissement					Total
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	
Bassin d'orage	90 ¹	7	1	3	2	103
Déversoir d'orage	274	23	7	9	4	317
Station de pompage	194	7	1	7	0	209
Limiteur de débit	114	7	0	4	2	127
Séparateur d'hydrocarbure	161	3	1	4	1	170
Regard de visite	40 536	1 288	258	627	193	42 902
Tête de déversement	652	32	8	19	3	734
Puisards	54 325	1 444	294	754	237	57 054
Total	96 346	2 811	570	1 427	442	101 596
Ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales						
Bassin à ciel ouvert	74	0	1	0	0	75
Fossés et noues	610	107	42	9	8	776
Structures d'infiltrations	274	3	0	8	1	286
Total	958	110	43	17	9	1 137
Total global	97 304	2 921	613	1 444	451	102 733

Nota : les chiffres évoluent chaque année avec la précision ou une reclassification de la domanialité de certains réseaux ou ouvrages.

¹ Le nombre des bassins intègre notamment des ouvrages de gestion des eaux pluviales des ex-autoroutes du territoire métropolitain. Certains ouvrages identifiés comme des bassins par le gestionnaire historique pourront être requalifiés pour s'accorder avec la nomenclature du service de l'Assainissement.

Taux de raccordement

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Bischheim	043	17 562	17 553	2 101	17 535	99,89 %
Eckbolsheim	118	7 113	7 062	1 687	7 038	99,66 %
Eckwersheim	119	1 364	1 328	542	1 307	98,40 %
Entzheim	124	2 422	2 416	780	2 410	99,75 %
Eschau	131	5 477	5 396	1 668	5 363	99,38 %
Fegersheim	137	5 800	5 776	1 710	5 752	99,58 %
Geispolsheim	152	7 640	7 517	2 352	7 346	97,72 %
Hoenheim	204	11 385	11 382	1 847	11 358	99,78 %
Holtzheim	212	3 733	3 715	1 127	3 697	99,51 %
Illkirch-Graffenstaden	218	27 389	27 260	4 492	27 197	99,76 %
Lampertheim	256	3 458	3 452	1 035	3 443	99,73 %
Lingolsheim	267	19 589	18 556	3 093	18 523	99,82 %
Lipsheim	268	2 694	2 676	752	2 667	99,66 %
Mittelhausbergen	296	2 110	2 107	534	2 095	99,43 %
Mundolsheim	309	4 811	4 796	1 541	4 784	99,74 %
Niederhausbergen	326	1 676	1 676	515	1 673	99,82 %
Oberhausbergen	343	5 419	5 392	955	5 380	99,77 %
Oberschaeffolsheim	350	2 303	2 258	814	2 246	99,46 %
Ostwald	365	12 852	12 816	2 379	12 723	99,27 %
Reichstett	389	4 438	4 357	1 545	4 342	99,65 %
Schiltigheim	447	33 978	33 930	3 953	33 903	99,92 %
Souffelweyersheim	471	8 056	7 999	1 931	7 981	99,77 %
Strasbourg	482	290 106	289 743	26 593	289 524	99,92 %
Vendenheim	506	6 040	5 968	2 017	5 926	99,29 %
La Wantzenau	519	5 993	5 840	2 071	5 831	99,84 %
Wolfisheim	551	4 230	4 188	968	4 176	99,71 %
Total		497 638	495 159	69 002	494 220	99,81 %

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Plobsheim	378	4 507	4 399	1 384	4 369	99,32 %
Total		4 507	4 399	1 384	4 369	99,32 %

Système d'assainissement d'Achenheim et de Dahlenheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Achenheim	001	2370	2346	846	2346	100 %
Breuschwickersheim	065	1328	1297	502	1297	100 %
Dahlenheim (maîtrise d'ouvrage SDEA)	081	775	775	282	775	100 %
Hangenbieten	182	1671	1611	551	1578	98 %
Osthoffen	363	833	833	333	833	100 %
Total		6977	6862	2514	6862	99,5 %

BRANCHEMENTS

Nombre d'arrêtés

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Bischheim	2	0	2
Eckbolsheim	10	0	10
Eckwersheim	4	0	4
Entzheim	1	1	2
Eschau	5	0	5
Fegersheim	3	1	4
Geispolsheim	3	1	4
Hoenheim	5	1	6
Holtzheim	5	0	5
Illkirch Graffenstaden (SDEA)	5	0	5
Illkirch Graffenstaden (EMS)	3	0	3
Lampertheim	2	1	3
Lingolsheim	4	0	4
Lipsheim	0	0	0
Mittelhausbergen	2	0	2
Mundolsheim	2	2	4
Niederhausbergen	1	0	1
Oberhausbergen	10	0	10
Oberschaeffolsheim	3	0	3
Ostwald	4	1	5
Reichstett	5	1	6
Schiltigheim	16	6	22
Souffelweyersheim	3	0	3
Strasbourg	125	7	132
Vendenheim	5	3	8
La Wantzenau	5	0	5
Wolfisheim	1	1	2
Total	234	26	260

304

Arrêtés pour branchements neufs

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Plobsheim	7	0	7

Système d'assainissement d'Achenheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Achenheim	12	0	12
Breuschwickersheim	2	1	3
Dahlenheim (SDEA)	0	0	0
Hangenbieten	14	1	15
Osthoffen	7	0	7
Total	35	2	37

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Achenheim	110
Plobsheim	110
Strasbourg - La Wantzenau	110

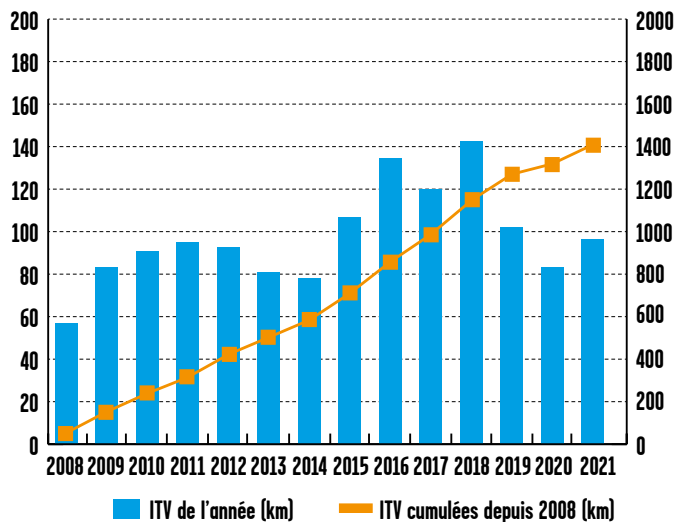


RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Le service de l'Eau et de l'Assainissement s'assure de l'aptitude des réseaux et ouvrages à assurer la continuité du service public. A ce titre, il effectue non seulement les opérations de maintenance, de nettoyage et de surveillance mais il programme et s'assure également de la réalisation des travaux de renouvellement et de modernisation des réseaux.

En 2021, 95 km d'inspection télévisée du réseau ont été analysés. Quelques tronçons de grand diamètre ont également été inspectés au moyen d'inspections visuelles pédestres et à l'aide d'un radeau flottant. L'expérimentation est à poursuivre et le dispositif est à perfectionner. Depuis 2008, près de 1428 km ont été analysés, soit près de 80 % du réseau. Les constats de défaut sont prioritaires et donnent lieu à une surveillance ou des travaux de réparation ou de réhabilitation.

Linéaire d'inspection télévisuelle depuis 2008 [en km]



La réhabilitation des réseaux s'effectue principalement selon deux techniques : avec ou sans tranchée (repose ou chemisage). Le choix se fait non seulement sur la base de critères techniques (profondeur, diamètre, état de la chaussée...) mais également sur la base de critères économiques et de durée de vie. C'est la solution la meilleure à long terme qui est retenue même s'il s'avère qu'immédiatement elle est plus coûteuse. En complément des extensions et des dévoiements de réseau sont réalisés pour s'adapter à l'évolution de l'urbanisation.

À l'échelle de l'Eurométropole, le taux de renouvellement global de réseau est de 0,87% soit une durée de vie moyenne de 115 ans. Néanmoins, durant toute sa vie, le réseau sera inspecté et surveillé 4 à 5 fois ce qui permet de détecter généralement les premiers signes d'une dégradation prématurée et d'y remédier avant que le réseau ne soit plus opérationnel.

72

Nombre d'opération de réhabilitation ou renforcement (y compris celles du schéma directeur d'assainissement)

13,2 km

de linéaire renouvelé
dont 0,3 km de réseau pluvial

0,87 %

taux de renouvellement
sur les 5 dernières années

INTERVENTION / CURAGE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge de la maintenance du patrimoine et de la création des nouveaux ouvrages en vue de l'extension ou de la restructuration du réseau.

Le service dispose d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés par la régie de l'Eurométropole et le SDEA.

2 654 t

de boues de curage ont été
extraites des collecteurs

Taux de curage du
linéaire de réseau :

10,3 %

Taux de nettoyage
des puisards :

88,2 %

L'ENTRETIEN DU RÉSEAU, UNE MISSION CAPITALE

Débordements, inondations : tout défaut de fonctionnement du réseau d'assainissement peut avoir des conséquences dramatiques.

L'ensemble du réseau bénéficie d'un suivi quotidien qui comprend le curage du réseau, l'entretien des puisards et des siphons.

- 2 654 t de boues de curage ont été extraites des collecteurs
- Taux de curage : 10,3 % du linéaire de réseau
- Taux de nettoyage des puisards : 88,2 %

UNE MOBILISATION PERMANENTE

En 2021, 814 interventions de maintenance ont été réalisées sur les ouvrages d'assainissement.

À ces interventions se rajoutent les opérations de contrôle et de vérification de l'état de fonctionnement des ouvrages et des équipements (station de pompage, clapets anti-retour, séparateurs d'hydrocarbures, vannes...).

Dans le cadre de la permanence réseau 24h/24h, 216 interventions ont été réalisées (sur l'ensemble du territoire métropolitain).

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES « USAGERS » DE L'EUROMÉTROPOLE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement en plus des interventions sur le réseau public peut assurer sur simple appel téléphonique et cela 24h/24 les prestations suivantes sur le domaine privé :

- intervention en cas de défaut de fonctionnement de la conduite principale du branchement,
- entretien des séparateurs à graisses sur demande de l'utilisateur (compte tenu de l'impact des graisses sur le fonctionnement du réseau public, encrassement récurrent des collecteurs),
- récupération d'objets en cas de perte dans les ouvrages d'assainissement (puisards de rue),
- appui technique en cas de diagnostic et d'expertise de l'état de

- fonctionnement des branchements et des équipements privés,
- en cas d'urgence uniquement (débordements, inondations), intervention sur :
 - les puisards de dessablement,
 - les puisards de cour, de cave, de buanderie, ou d'urinoir,
 - les vidanges de fosse de relevage suivant la carte de répartition des acteurs Eurométropole et SDEA.

En 2021 la cellule « Urgences et Graisses » est intervenue 1254 fois. 126 interventions concernent la cellule « EXPERTISE ».

LES AFFAISSEMENTS ET LES INTERVENTIONS D'EXPERTISE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est intervenu sur 101 signalements d'affaissements.

Après diagnostic, 25 affaissements concernaient le service de l'Eau et de l'Assainissement.

La cellule « Expertise » de la régie a diagnostiqué 12 défauts sur les 126 inspections télévisées nécessitant une intervention immédiate (casse, rupture, déboîtement...).

DES POINTS NOIRS À SURVEILLER

Ce sont des points du réseau qui nécessitent au minimum deux interventions par an.

Sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont essentiellement des siphons situés en zone centrale. On recense en moyenne 7,79 points/100 km sur le réseau de l'Eurométropole de Strasbourg.

OBSERVATION PATRIMONIALE

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU RÉSEAU

L'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser l'inventaire géographique des réseaux d'eau et d'assainissement alimente le Système d'Information Géographique exploité avec les applications Elyx et Qgis. Il répond aux nécessités de connaissance du réseau dans le cadre de la prospective et des études préalables, de la conduite des projets d'amélioration des réseaux (chantier de création ou de renouvellement), de la réduction du risque d'endommagement lors des travaux conduits à proximité des réseaux et des interventions sur les réseaux par les exploitants.

D'IMPORTANTES MOYENS MOBILISÉS

Cette année encore, des moyens importants ont été mobilisés pour une amélioration en continue de la connaissance des réseaux permettant, grâce à une plus grande précision, d'augmenter la part des données en classe de précision A (57 % en AEP, 38 % en assainissement fin 2021).

Des inspections télévisées ont été réalisées pour observer l'état du réseau d'assainissement. En 2021, 95 km de réseau ont ainsi été inspectés.

Certaines inspections permettent également une localisation fine en X, Y et Z des tronçons du réseau et des branchements. En 2021 ce sont ainsi 738 branchements qui ont été intégrés au SIG pour un linéaire total de 2,8 km. D'autres types de levés, réalisés notamment à partir d'outils lidar, permettent un relevé en 3 dimensions des ouvrages du réseau pour plus de précision et plus de réalisme dans leur représentation.

L'amélioration de la connaissance des réseaux s'effectue également par l'enrichissement des renseignements associés aux objets qui composent le système d'information. Par exemple, grâce à un travail important de recherche des dates et des périodes de pose des réseaux d'assainissement (plans de récolement, anciens plans papier, archives...), plus de 76 % des dates sont dorénavant renseignées sur le SIG.

GÉRER LES INONDATIONS

En 2021, 182 plaintes ont été recensées.

Le service de l'Eau et de l'Assainissement a installé et entretient depuis plusieurs années 28 pluviomètres répartis sur le territoire de l'Eurométropole. Ils mesurent la hauteur d'eau en mm toutes les minutes pendant toute la durée de l'évènement pluvieux. Les données sont rapatriées à distance via la télégestion du système d'assainissement. Ensuite ces données brutes sont traitées pluviomètre par pluviomètre, ce qui permet de localiser les orages et de connaître leur intensité (probabilité de retour ou période de retour souvent donnée en année).

En 2021:

Certains épisodes pluvieux ont généré des plaintes sur le territoire de l'Eurométropole de manière dispersée. L'été 2021 a en effet été très pluvieux et le réseau d'assainissement fortement sollicité (continuellement en charge), ce qui a occasionné des refoulements malgré des pluies d'intensité moyenne.

MAÎTRISER LA QUALITÉ DES EFFLUENTS

Parmi les nombreux paramètres mesurés en différents points du réseau, la pluviométrie, le débit dans le réseau, la qualité des effluents ainsi que la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel sont particulièrement suivis. Ces données sont capitales pour analyser le fonctionnement du système d'assainissement et déceler toute pollution accidentelle. Elles permettent également d'anticiper les besoins futurs.

64

déversoirs d'orage instrumentés à fin 2021

95 %

C'est le taux de disponibilité des données de surveillance sur les sites instrumentés du réseau d'assainissement pendant l'année 2021.

LES OUTILS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Le système de collecte est soumis à un dispositif d'autosurveillance qui a pour objectifs de caractériser et d'analyser le comportement du réseau d'assainissement, de suivre en continu le fonctionnement de certains ouvrages et de mesurer les rejets vers le milieu naturel.

Sur le système de collecte de Strasbourg - La Wantzenau, les déversoirs d'orage dont le cumul des volumes représente 70 % des rejets annuels sont instrumentés ainsi que l'ensemble des ouvrages situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 et déversant plus de dix jours par an. Pour répondre aux

exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, le modèle hydraulique général du réseau est mis à jour afin de pouvoir compléter les mesures par les résultats des simulations.

Sur le système de collecte de Plobsheim, les deux déversoirs d'orage soumis à autosurveillance sont équipés.

Enfin, sur le système d'Achenheim, les 5 déversoirs d'orage visés par la réglementation ont été instrumentés en 2017.

Les mesures réalisées au niveau des déversoirs d'orage, mais également au niveau des stations de pompage et des bassins d'orage sont suivies 7j/7 24h/24 grâce à la télégestion. En cas de dysfonctionnement, des alarmes sont générées pour permettre d'intervenir au plus vite et garantir une continuité hydraulique des écoulements dans le réseau d'assainissement.

Ces mesures sont analysées quotidiennement au regard de la pluviométrie, enregistrée par 28 pluviomètres répartis de manière uniforme sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Des bilans sont constitués et transmis mensuellement aux services de la Police de l'Eau, conformément aux prescriptions réglementaires. Deux documents permettent de suivre les actions de l'Eurométropole : le manuel d'autosurveillance qui explique les modalités de mise en œuvre des mesures sur le territoire et le bilan annuel qui permet de réaliser une autocritique du fonctionnement du système d'assainissement sur l'année écoulée et de prévoir des axes d'amélioration.

Les résultats des mesures et la modélisation (volume déversé) sont par ailleurs en cours d'exploitation pour évaluer la conformité de la collecte au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015. La modélisation permet de rechercher des actions à mettre en œuvre sur le réseau pour atteindre les objectifs fixés par le texte.

LE SUIVI DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES SUR LE RÉSEAU

Afin d'éviter ou de réduire les impacts sur le système d'assainissement et sur le milieu naturel, toute pollution constatée sur le réseau fait l'objet d'une enquête. Le service de l'Eau et de l'Assainissement a mené 22 enquêtes de pollution au cours de l'année 2021. 13 pollutions étaient en lien avec le réseau d'eaux usées, 2 étaient liées au réseau eaux pluviales connecté au milieu et 7 n'avaient pas de lien avec le réseau d'assainissement. Les enquêtes sont toutes réalisées par les agents du service suite à des plaintes ou des constats.

LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Le service a des usagers industriels conventionnés qui rejettent un volume d'effluents très important, comme les brasseurs ou les levuriers. Le nombre d'établissements conventionnés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est de 20. Leurs rejets font l'objet d'un suivi administratif, technique et financier et de contrôles internes autant qu'externes. Ces conventions sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution des rejets des industriels en fonction de leur activité et en tenant compte des capacités et contraintes de collecte et de traitement des stations d'épuration. Des analyses de recherche des substances dangereuses dans les effluents des industriels conventionnés ont été réalisées dans le cadre du diagnostic amont de la station d'épuration lors de 4 contrôles inopinés en 2019 et 2020.

Ces analyses ont été réalisées également sur les points caractéristiques du réseau et ont permis d'établir une cartographie des micropolluants sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de proposer fin 2021 un plan d'actions de réduction de ces substances.

22

enquêtes réalisées en 2021
suite à une pollution

20

conventions de déversement
en rigueur

Déversements temporaires :

12

arrêtés d'autorisations de déversement temporaire délivrés

1

déversement temporaire pour lequel des solutions alternatives à un rejet dans le réseau d'assainissement ont été appliquées

5

rejets temporaires réalisés dans le réseau d'eaux pluviales

2

rejet temporaires illicites constatés

66

contrôles inopinés réalisés chez les industriels dont 61 chez des conventionnés

D'autres rejets, dits de « déversement temporaire », sont réalisés dans le cadre d'un besoin ponctuel d'évacuation d'effluents notamment sur des chantiers de construction, de dépollution et dans le cadre de la création ou de l'entretien de puits de pompage et de rejet.

Toute demande de ce type nécessite une expertise technique. Il est systématiquement recommandé au demandeur de privilégier, dans la mesure du possible, les solutions alternatives à un rejet au réseau d'assainissement public. En fonction de la qualité, du débit de rejet et du point de déversement souhaité, le service délivre ou non une autorisation de déversement temporaire.

L'ensemble des établissements industriels ou artisans déversant des eaux usées non domestiques est recensé. Leurs effluents doivent être conformes aux conditions d'admissibilité fixées par le règlement d'assainissement et les déversements doivent être autorisés par un arrêté de l'Eurométropole de Strasbourg suite à une demande de l'établissement.

Pour s'assurer de la conformité des rejets industriels, des contrôles inopinés sont régulièrement organisés.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, l'ensemble des communes a procédé au transfert de la compétence d'assainissement non collectif à l'Eurométropole de Strasbourg.

Depuis janvier 2006, date effective du transfert de compétence, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge des missions obligatoires suivantes :

- le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves sur l'ensemble du périmètre,
- le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations non collectives existantes en zone d'assainissement non collectif,
- le diagnostic avant une vente.

ACTIVITÉS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) EN 2021

Recensement des installations d'Assainissement Non Collectif sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- 527 installations ANC en zonage d'assainissement non collectif, dont 129 installations Non Conformées, 139 Non Réglementaires, 183 Réglementaires et 76 qui n'ont pas été contrôlées.
- 380 installations d'assainissement non collectif en zone d'assainissement collectif.

Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

1 - Contrôles de conception des installations neuves

19 contrôles de conception ont été réalisés par le SPANC afin de s'assurer que les projets sont conformes à la réglementation en vigueur et que la filière choisie est adaptée au contexte des habitations (nature du sol, configuration de la parcelle, présence de la nappe phréatique).

Ces contrôles concernent tant la création d'ouvrages d'assainissement non collectif dans le cadre d'une construction neuve que les réhabilitations d'ouvrages.

2 - Contrôles de bonne exécution des installations neuves

18 contrôles ont été réalisés afin de vérifier, avant recouvrement des ouvrages, si le projet est respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

3 - Contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations

Un contrôle des installations en fonctionnement est effectué selon une périodicité régulière n'excédant pas les 10 ans. En 2021, 26 contrôles ont été réalisés.

Ces contrôles permettent de donner aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif des conseils techniques et d'aide à l'entretien de ces installations.

Des contrôles occasionnels peuvent être en outre effectués en cas de nuisances constatées.

Un compte rendu du contrôle technique est remis au propriétaire, à l'usager le cas échéant, ainsi qu'au maire de la commune concernée. Après contrôle de l'installation, si des non-conformités sont décelées, le propriétaire a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité de ses installations dans un délai de 4 ans en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC. Dans le cadre d'une vente, le nouvel acquéreur à 1 an pour se mettre en conformité, en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC.

Information aux particuliers sur les aides financières pour mettre en conformité les installations non conformes :

Dans son dixième programme de financement, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) ouvrait la possibilité de subvention des installations non conformes. Ainsi entre 2015 et 2018, la collectivité et l'AERM ont accompagné les propriétaires dans la réhabilitation de leurs installations. Le onzième programme de l'AERM ne permet plus cette possibilité. C'est pourquoi, afin de se conformer à la réglementation en améliorant la protection du milieu naturel (plus particulièrement la protection de la qualité des eaux) et en luttant contre la pollution des eaux d'origine domestique, la collectivité propose de se substituer aux financements apportés par l'AERM afin de continuer cette démarche dans un souci d'équité de traitement des usagers.

La participation financière aux travaux de mise en conformité s'élève à 60 % du montant des travaux et études plafonné à 12 000 € TTC par installation, soit un montant de subvention maximum de 7 200 € TTC.

Bilan des installations contrôlées entre 2006 et 2021.

Réglementaire	183	41 %
Non conforme	139	31 %
Non réglementaire	129	28 %

1 584

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

100 sur 100

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

CHIFFRES ET PERFORMANCES



95 km

de réseau inspectés en 2021

Près de

1 428 km

analysés, depuis 2008, à partir des inspections
télévisées des réseaux, soit plus de

80 %

du réseau.

2 654 t

de boues de curage extraites des collecteurs

Taux de curage du linéaire de réseau :

10,3 %

Taux de nettoyage des puisards :

88,2 %

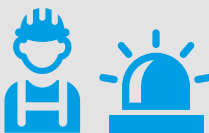


814

interventions de maintenance
sur les ouvrages

192

interventions de la permanence électrique



1 254

interventions de la cellule
« Urgences et Graisses »

126

interventions concernent
la cellule « EXPERTISE ».



Indice de connaissance patrimoniale du réseau d'eau usées (P202-2B) :

110 points / 120

104 sur 120

Indice de connaissance patrimoniale
du réseau d'eaux usées

0,87 %

taux moyen de renouvellement
sur 5 ans

20

conventions de
déversement en vigueur

95 %

taux de
disponibilité des
données de surveillance sur les sites
instrumentés du réseau d'assainissement
pendant l'année 2021

22

enquêtes réalisées
en 2021 suite à une pollution



114

autorisations de déversement
des eaux usées non
domestiques en vigueur
et suivies

Indice de connaissance
des rejets au milieu naturel pour le système
de Strasbourg - La Wantzenau







TRAITER

L'eau ne constitue pas une ressource inépuisable. L'assainissement des eaux usées évite de polluer l'eau des rivières et de la nappe phréatique, il contribue à maintenir la qualité du milieu naturel.

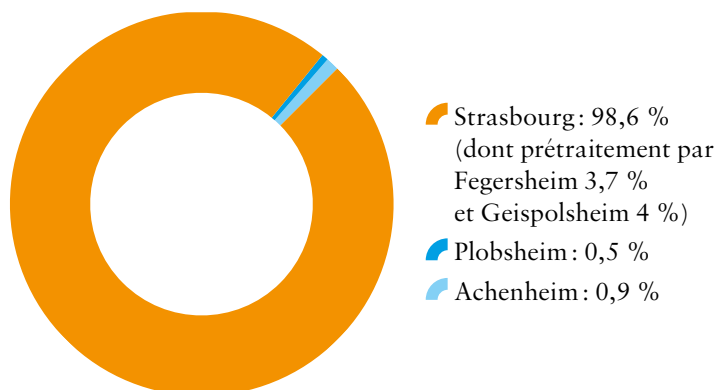
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Collectées dans le réseau d'assainissement, les eaux usées domestiques, industrielles ainsi que la majorité des eaux pluviales sont collectées puis transportées jusqu'aux stations de traitement des eaux usées.

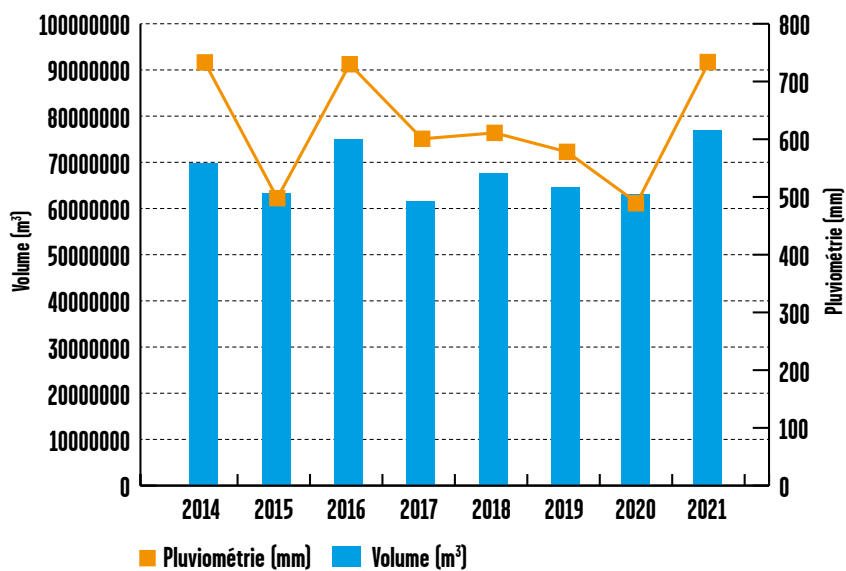
Les 3 stations d'épuration (Strasbourg - La Wantzenau, Achenheim et Plobsheim) et les 2 stations de prétraitement (Fegersheim et Geispolsheim) implantées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont traité en 2021 près de 82 millions de m³ d'eaux usées soit en moyenne 225 000 m³/jour.

98,6 % des eaux usées domestiques et industrielles de l'Eurométropole sont traitées par la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

Répartition des eaux usées traitées en 2021 par les stations d'épuration en %



Évolution du volume d'eaux usées en entrée de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau



BILAN DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Quantité d'eau traitée	77032761 m ³	2837254 m ³	1037150 m ³	385677 m ³	719474 m ³
Quantité de matières externes reçues	19070 m ³	-	-	-	-
Sous-produits					
Déchets de dégrillage	542 T	16,40 T	16,04 T	8,55 T	15,0 T
Sables évacués	294 T			2,03 (depuis août 2021)	7,18 T
Graisses	310 m ³			12,0 T	
Boues incinérées	49833 T humides 11977 TMS	100 % des boues ont été évacuées vers la station de Strasbourg - La Wantzenau (154 TMS pour Fegersheim, 152 TMS pour Geispolsheim et 72 TMS pour Plobsheim)			0 T
Boues évacuées en compostage	2636 T humides 632 TMS				561 T (141 TMS)
Cendres évacuées	2689 T	-	-	-	-
REFIB évacués	334 T	-	-	-	-
Consommations (énergie - réactifs)					
Électricité	27558677 kWh	973856 kWh	501424 kWh	166901 kWh	494119 kWh
Fioul	182 m ³	-	-	-	-
Consommation de chlorure ferrique ou d'aluminium (traitement du phosphore et des boues)	1464 T	-	-	-	26 T
Consommation de polymères	176 T MA	-	-	-	3,12 T MA

LA POLLUTION TRAITÉE PAR LES STATIONS D'ÉPURATION

Entrée STEP	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Capacité nominale (en pointe 7j)	1000000 EH	16900EH	10400EH	3300EH	9930EH
Équivalent habitant reçu en moyenne annuelle sauf Strasbourg	710000EH	8450EH	7967EH	2817EH	6733EH
Débit moyen m ³ /j	210904	7747	2842	1057	1970
MES kg/j	45500	1050	651	208	537
DBO5 kg/j	42500	507	478	169	404
DCO kg/j	95000	1825	1242	400	764
Azote total kg/j	7500	172	130	42	89
Phosphore total kg/j	1000	19	12,7	4,6	9,3

Les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim ont transféré la majorité de leurs eaux traitées vers la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau. Au-delà de la capacité des stations de refolement, l'excédent est rejeté vers le milieu naturel, après prétraitement. La station de prétraitement de Fegersheim a ainsi rejeté 29,8 % du volume prétraité vers l'Andlau, représentant en moyenne 1,5 % de la charge reçue. La station de prétraitement de Geispolsheim a rejeté 2,7 % du volume prétraité vers l'Ehn, représentant 0,1 % de la charge reçue.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES STEP

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim	Geispolsheim	Plobsheim	Achenheim
Rendement de dépollution	95,9 % en MES	91,8 % en MES	93,4 % en MES	92,6 % en MES	98,2 % en MES
	97,2 % en DBO5	94,5 % en DBO5	96,4 % en DBO5	95,4 % en DBO5	98,5 % en DBO5
	91,1 % en DCO	86,7 % en DCO	91,4 % en DCO	88,8 % en DCO	95,2 % en DCO
	80,9 % en NGL	53,1 % en NGL	75 % en NGL	51,4 % en NGL	91,0 % en NGL
	88,1 % en Pt	37,3 % en Pt	43,9 % en Pt	55,3 % en Pt	95,0 % en Pt
Concentration moyenne annuelle en sortie	8,1 mg/l MES	11 mg/l MES	14,8 mg/l MES	14,9 mg/l MES	4 mg/l MES
	4,8 mg/l DBO5	3,8 mg/l DBO5	6 mg/l DBO5	8,1 mg/l DBO5	3 mg/l DBO5
	36,8 mg/l DCO	31,3 mg/l DCO	39,0 mg/l DCO	44,1 mg/l DCO	17,2 mg/l DCO
	7,7 mg/l NGL	11,2 mg/l NGL	12 mg/l NGL	20,5 mg/l NGL	3,9 mg/l NGL
	0,6 mg/l Pt	1,6 mg/l Pt	2,5 mg/l Pt	2,1 mg/l Pt	0,2 mg/l Pt

NORMES DE REJETS DE LA STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

	MES	DBO5	DCO	N-NH4	NGL	Pt
Temps sec $Q < 170000 \text{ m}^3/\text{j}$ et $\text{DBO}_5 < 61 \text{ t}/\text{j}$	30 mg/l et 90 % rendement	25 mg/l et 90 % rendement	100 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 70 % rendement	1 mg/l et 80 % rendement
Temps pluie $170000 < Q < Q$ référence et $\text{DBO}_5 < 61 \text{ t}/\text{j}$	30 mg/l ou 90 % rendement	25 mg/l ou 90 % rendement	100 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 70 % rendement	1 mg/l ou 80 % rendement
Mode dégradé Q référence $< Q < 380000 \text{ m}^3/\text{j}$ ou $\text{DBO}_5 > 61 \text{ t}/\text{j}$	Meilleure épuration possible en respectant les valeurs seuils					
	85 mg/l	50 mg/l	250 mg/l	-	20 mg/l	-
Tolérance	25 jours de dépassement par an tout en respectant les valeurs seuils ci-dessus			Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle et respect du seuil NGL		

Les performances du traitement des eaux sont conformes aux normes de rejet pour les 3 stations d'épuration.

Le traitement des fumées d'incinération de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été conforme tout au long de l'année. Une campagne annuelle d'étude d'impact environnemental de l'incinérateur est menée chaque année grâce à la méthode des lichens (recherche des dioxines, furannes et métaux). Celle-ci démontre une absence d'impact notable imputable aux rejets atmosphériques de la station d'épuration.

BILAN 2021

STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

- Injection de 17 GWhPCS de biométhane sur le réseau RGDS,
- Valorisation de 95,7 % des sous-produits générés (boues, sables, graisses, déchets de dégrillage...) dont 84 % sur site de la station d'épuration,
- Diminution de la consommation d'électricité de 12 %, notamment grâce au remplacement des diffuseurs d'air en 2019-2020.

AUTRES SITES

Choix du site et études préalables pour le projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (en remplacement de la station d'épuration de Plobsheim et des stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim).

PERSPECTIVES 2022

- Choix du prochain mode de gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau,
- Démarrage des études pour l'opération de rénovation de la filière de traitement des Boues de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau (remplacement du four d'incinération et périphériques),
- Poursuite des études préalables et programmation du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.



98,6 %
des eaux usées de l'Eurométropole
sont traitées à la station d'épuration
de Strasbourg - La Wantzenau

82 012 316 m³

Volume des eaux usées traitées (sur les 5 sites)



100 %
de conformité

 **12 750**

tonnes
de matière sèche éliminée (sur les 5 sites)

5^e

station d'épuration
de France

1 000 000

Équivalent habitants capacité de traitement (Strasbourg - La Wantzenau)





PROJETS ET INNOVATIONS



ANTICIPER

FUTUR CHAMP CAPTANT DE PLOBSHEIM

La réalisation du futur champ captant de Plobsheim répond à un double enjeu, celui de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire de l'Eurométropole et de diversifier la ressource.

L'opération consiste en :

- la construction et l'aménagement d'un champ captant au Sud du ban communal de Plobsheim, sur une emprise foncière d'environ 11 ha,
- la pose d'une canalisation de transfert sur un linéaire d'environ 18 km entre le nouveau champ captant et le Polygone au Nord et le réseau existant à l'Ouest (Ville d'Illkirch),
- la mise en œuvre de mesures environnementales liées aux travaux et à l'exploitation du champ captant,
- la mise en œuvre des périmètres de protection et d'une aire d'alimentation du captage qui permettra de garantir la pérennité de la qualité de l'eau.

Cette opération d'un coût global de 82,9 millions d'euros TTC est financée

par l'Eurométropole de Strasbourg avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

- Part Eurométropole : 64,3 millions d'euros
- Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 18,6 millions d'euros

En octobre 2019, le tronçon de conduite traversant le port autonome et longeant la rocade Sud a été mis en service soit 9 kilomètres de conduites de diamètre 1 000 mm et 3,2 km de conduites de diamètre 800 mm. Désormais, l'alimentation de la commune d'Illkirch-Graffenstaden est assurée par deux conduites de transfert reliées à la station de pompage de Strasbourg Polygone. Le développement des puits s'est poursuivi en 2020 et 2021. Les travaux de la station de pompage devraient s'achever en 2022. La mise en service du captage sera précédée d'une phase d'essais de pompage.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Les changements climatiques se traduisent ces dernières années par une intensification des pluies et une augmentation des occurrences de ces dernières. Augmenter les capacités des réseaux n'est plus suffisant pour maîtriser ces flux supplémentaires d'eaux pluviales.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 impose d'atteindre dès 2015 l'objectif de « bon état » écologique des cours d'eau. Ce délai a été allongé à 2021 voire 2027 selon les cours d'eau.

Le schéma directeur d'assainissement, finalisé en 2012, a permis de définir les orientations stratégiques et les travaux à réaliser pour les 15 années à venir pour atteindre les objectifs de la DCE, en réduisant l'impact du système d'assainissement sur les cours d'eau, mais également pour lutter contre les débordements du réseau.

Cette étude a permis d'identifier, sur la base d'un modèle hydraulique représentant la partie structurante du réseau d'assainissement, le besoin de gestion d'un volume de 116 000 m³ avant rejet réparti sur le territoire communautaire, complété par des aménagements ponctuels sur le réseau, soit une soixantaine d'opérations. Les solutions ont été hiérarchisées selon plusieurs critères : coût, sensibilité du milieu naturel, réduction de la pollution, opportunités de réalisation.

À partir de cette hiérarchisation, le plan d'action est affiné et décliné secteur par secteur, en s'appuyant sur des modélisations hydrauliques détaillées du réseau d'assainissement. Les aménagements définis permettent également de résoudre les inondations localisées et de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatives à la collecte des eaux usées, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Les montants consacrés à l'ensemble de ces programmes de travaux sont de l'ordre de 100 M€ HT dont 70 M€ HT pour l'atteinte du bon état des cours d'eau et 30 M€ HT pour la lutte contre les inondations générées par le débordement du réseau d'assainissement. Une partie de ces travaux fait l'objet de financement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement se traduit ainsi par :

La réalisation d'études :

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement, des modélisations hydrauliques fines du réseau d'assainissement ont été réalisées sur les communes suivantes : Blaesheim, Mundolsheim, Plobsheim, Geispolsheim (Gare et Village), Vendenheim, Eckwersheim, Lingolsheim, Lipsheim, Eschau, Fegersheim, Oberschaeffolsheim,

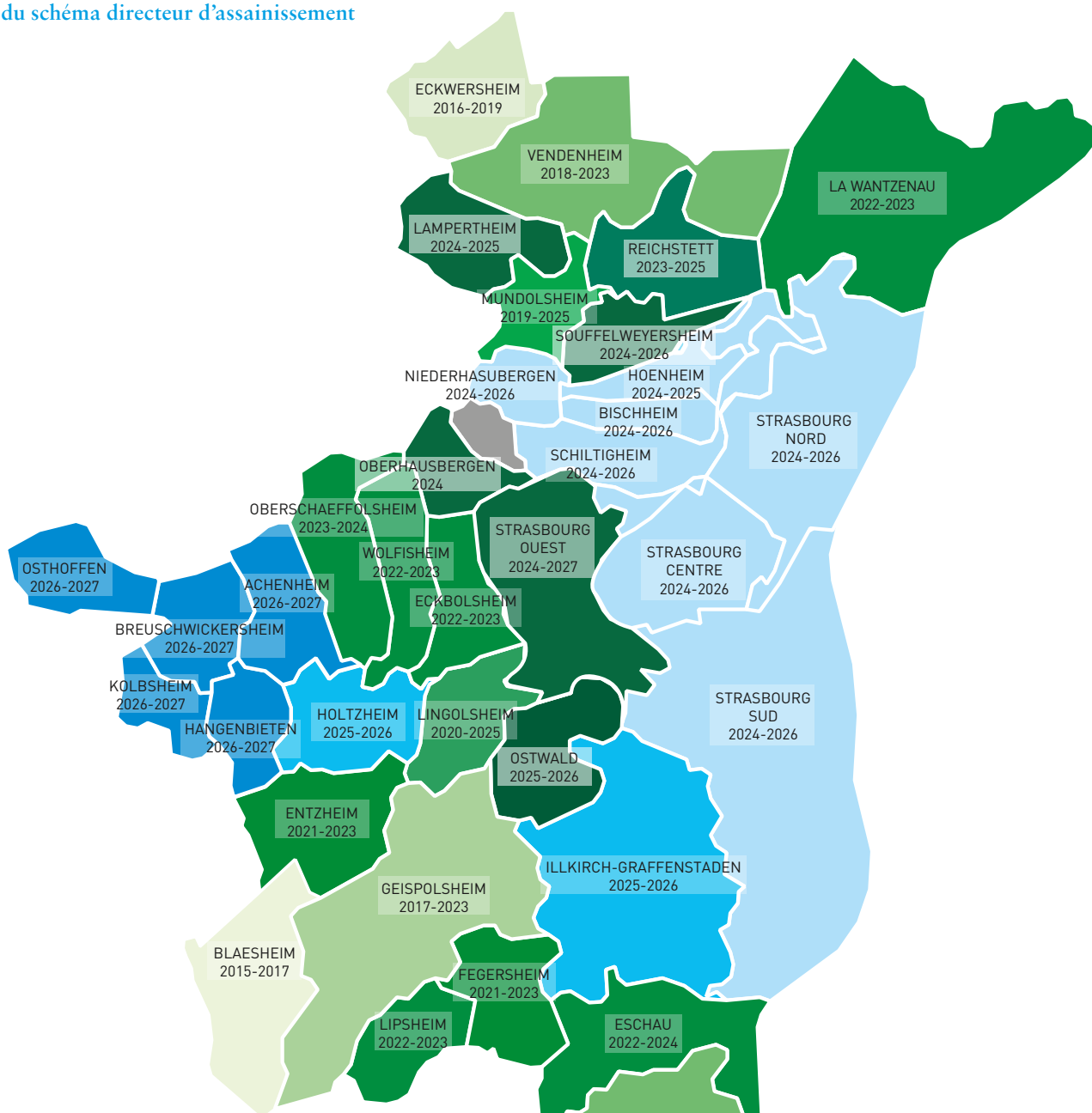
Wolfisheim, Entzheim, Eckbolsheim et Reichstett. En 2021, les études de modélisation ont été finalisées pour les communes de La Wantzenau, Lampertheim, Souffelweyersheim, Mittelhausbergen, Oberhausbergen et Ostwald, ainsi que pour les quartiers Plaine des Bouchers, Elsau, Montagne Verte, Koenigshoffen, HautePierre et Cronembourg. Ces études ont permis d'élaborer des programmes de travaux, donnant lieu à des aménagements de restructuration du réseau.

Les études de modélisation du réseau des communes d'Illkirch-Graffenstaden et d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Osthoffen et Kolbsheim ont débuté en 2021 et se termineront en 2022. Enfin, les secteurs de Bischheim, Schiltigheim, Hoenheim et les quartiers Neudorf, Neuhof, Meinau et Port du Rhin de Strasbourg commenceront à être étudiés en 2022.

La réalisation de travaux

- Sur la commune d'Eckwersheim : les travaux de pose de conduite (2,1 km), du bassin (1 350 m³) et des ouvrages annexes ont été réalisés ;
- Sur la commune de Vendenheim : les travaux sur le réseau ont été en partie réalisés (1 km). Les travaux de construction du bassin de 7 400 m³ débuteront en 2022 ;
- Sur la commune de Geispolsheim, partie Village : les travaux de construction du bassin de 3 500 m³ sont terminés, les travaux sur le réseau seront terminés début 2022 (1,7 km). Les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 1 500 m³ sont en cours ;
- Sur la commune de Geispolsheim, partie Gare : les travaux de pose de décanteurs sur des rejets d'eaux pluviales sont terminés. Les études préliminaires pour la construction d'un bassin de 2 000 m³ et de restructuration du réseau ont été finalisées ;
- Sur la commune de Mundolsheim : les travaux de lutte contre les inondations ont été réalisés. Les travaux de construction d'un bassin de 200 m³ sur le ban communal de Lampertheim seront terminés début 2022. Les études d'avant-projet pour la construction du bassin de 5 500 m³ sont en cours de réalisation ;
- Sur la commune de Lipsheim : les études de projet pour la construction du bassin de 830 m³ sont finalisées ;
- Sur la commune de Lingolsheim et sur la partie Nord de la commune d'Ostwald, les travaux de lutte contre les inondations sur le réseau sont en cours, les études d'avant-projet pour la construction du bassin de 1 800 m³ sont en cours et celles concernant le bassin de 2 300 m³ sont finalisées. Les études d'avant-projet pour les travaux de renforcement des réseaux et de restructuration de déversoirs d'orage sur le quartier Murhof à Strasbourg sont en cours de finalisation ;
- Sur la commune d'Oberschaeffolsheim, les études d'avant-projet pour la pose de 500 m de conduites et la construction d'un bassin de 1 200 m³ et d'une station de pompage sont en cours ;
- Sur la commune de Wolfisheim, les études d'avant-projet pour les travaux de pose de 600 m de conduites et de construction d'un bassin de 2 300 m³ sont finalisées ;
- Sur la commune de Fegersheim, la première phase des travaux de pose de 650 m de réseau est finalisée, la seconde phase démarrera en 2022. Les travaux de mise en place d'un traitement sur des rejets d'eaux pluviales sont en cours ;

Avancement au 22/02/2022 et planification des travaux
du schéma directeur d'assainissement



Planification des Travaux

Programme défini

- 2015 - Terminé
- 2016 - Terminé
- 2017 - En cours
- 2018 - En cours
- 2019 - En cours
- 2020 - En cours
- 2021 - En cours
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

Programme à définir

- 2024
- 2025
- 2026
- Pas de travaux

- Sur la commune d'Eschau, les études d'avant-projet pour la mise en place de traitements sur des rejets d'eaux pluviales sont finalisées. Les études de projet sont terminées pour les travaux de renforcement du réseau et de restructuration à l'est du canal et les études d'avant-projet sont finalisées sur la partie ouest-centre d'Eschau ;
- Sur la commune d'Eckbolsheim, les études d'avant-projet pour les travaux de lutte contre les inondations sur le réseau et de protection du milieu naturel par la mise en place de deux vannes basculantes en remplacement des deux déversoirs d'orage situés à l'aval du réseau sont en cours ;
- Sur la commune d'Entzheim, les travaux de renforcement du réseau rue des Anémones sont terminés, les travaux de construction du bassin de 400 m³ et de pose du réseau d'alimentation ont débuté, ainsi que les travaux de renforcement rues de la Hache et de la Mairie. Les études de projet concernant les travaux de renforcement du réseau route de Strasbourg, rue des jardins et de Geispolsheim sont finalisées.

DÉCONNEXION ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Depuis 2012, la collectivité en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse met en oeuvre un dispositif incitatif de déconnexion des eaux pluviales de toitures.

Suite à l'opération pilote menée sur le territoire de la commune de Lipsheim, la collectivité a ouvert l'opération à l'ensemble du territoire métropolitain depuis fin 2013.

Les réunions publiques et les différentes communications en Mairie réalisées depuis 2014 ont permis d'expliquer la démarche et d'aboutir à la réalisation de 231 visites et 182 projets dont certains se sont concrétisés par des travaux.

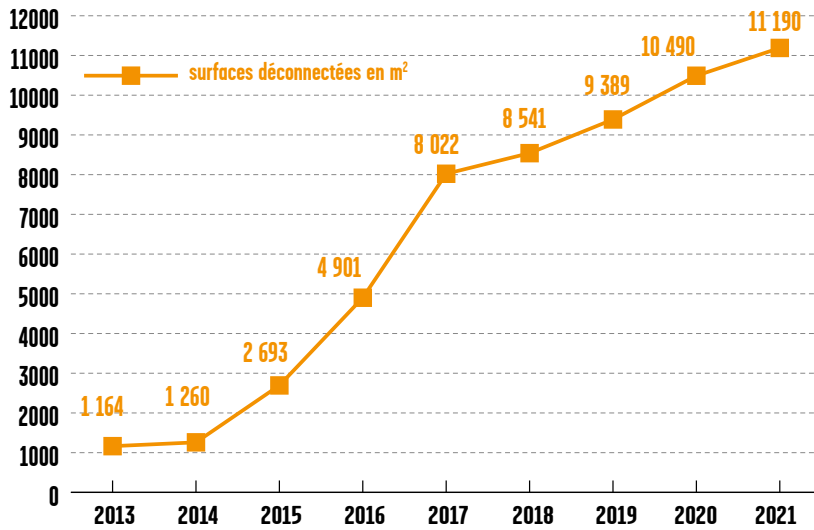
En 2021, 18 demandes de visites ont été faites pour 10 projets étudiés. 3 chantiers ont été réalisés en 2021 pour une surface totale de toiture de 659 m² déconnectés. D'autres projets sont en cours d'études.

Depuis 2012, 11 190 m² de toiture ont pu être déconnectés.

Des projets sont également en cours d'étude sur des bâtiments publics communaux d'Entzheim et Strasbourg.

Pour dynamiser cette opération, la collectivité continue à subventionner les travaux de déconnexion des eaux pluviales à hauteur de 85 % pour un montant plafond de 10 €/m² de surface déconnectée (toitures) pour le matériel et la main-d'œuvre.

Évolution des surfaces déconnectées depuis 2012





INNOVER

LES ÉTUDES STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le département Prospective Réseaux réalise les études nécessaires à la détermination des évolutions à apporter au réseau d'eau potable et d'assainissement sur les 33 communes (études stratégiques, études de définition, études de zonage, lutte contre les inondations...).

Il instruit et valide les permis d'aménager et accompagne les chantiers de lotissements et de ZAC notamment. Il participe aux projets de territoire d'envergure, tels que le technoparc Nextmed à Strasbourg, la réalisation du Quartier Archipel au Wacken, de la ZAC des 2 Rives au Port du Rhin, de la ZAC Nord de Vendenheim, du lotissement Fischer à Schiltigheim, du Parc Joffre à Holtzheim ou de l'Écoparc Rhénan à Reichstett.

Il analyse et vérifie les projets de réaménagement d'espaces publics sur le territoire de l'Eurométropole et réalise des études de fonctionnement hydraulique et de raccordement à l'assainissement et à l'eau potable. Dans ce cadre, il analyse le programme voirie de l'Eurométropole (environ 200 opérations en 2021), propose des renforcements de réseau quand cela est nécessaire et intègre des solutions alternatives pour la gestion des eaux

pluviales lorsque cela est possible. Par ailleurs il produit également un programme de travaux pour les besoins propres du service comme par exemple la réhabilitation de stations de pompage, le renouvellement de conduites ou des extensions de réseaux.

Il contrôle et enregistre les dossiers des ouvrages exécutés en lien avec les différentes entités concernées (SIG, exploitation, gestion patrimoniale). De plus, il participe à la validation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement et il contribue aux réflexions d'évolution urbaine et à la mise en place d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales intégrant les objectifs de développement durable et de limitation des rejets au milieu naturel.

CIRC'EAUX : LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

Le contexte du changement climatique ainsi que les objectifs du Plan Climat Strasbourg 2030 nous poussent à étudier de nouveaux leviers de préservation de la ressource en eau, notamment les solutions de réduction des prélèvements sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) fait partie des actions possibles.

La REUT consiste à valoriser des eaux traitées en sortie de station de traitement pour divers usages (arrosage agricole, arrosage espaces verts et golfs, usages industriels, etc.). L'Eurométropole de Strasbourg en collaboration avec la société ECOFILAE souhaite s'impliquer dans une telle démarche à travers le projet CIRC'EAUX (2019-2021).

L'objectif de ce projet est de développer un cadre méthodologique innovant à l'échelle du territoire pour mener à bien des études de faisabilité d'économie circulaire de l'eau, et aboutir à des projets durables prenant en compte les aspects techniques, environnementaux, économiques et socio-organisationnels de notre territoire.

La première étape du projet a consisté à établir un diagnostic des usages potentiels sur le territoire (utilisations industrielles, irrigation agricoles, irrigation des golfs, irrigation des espaces verts et terrains de sports, utilisation pour le nettoyage des voiries urbaines, etc.). La suite du projet s'attache à proposer des scénarios de projets potentiels et à construire des méthodes d'évaluation multi-critères pour identifier ceux qui correspondent le mieux aux enjeux environnementaux et aux besoins du territoire. Les résultats de ce projet seront opérationnels et utilisables pour la collectivité. Ces éléments pourront également servir d'exemple et de repères pour d'autres collectivités qui souhaitent mener des actions similaires.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR DÉVELOPPER DES CULTURES FAVORABLES À LA PROTECTION DES CAPTAGES

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est ont lancé un appel à manifestation d'intérêt « soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau ».

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à apporter un accompagnement ciblé pour le développement ou l'adaptation de filières soutenant des systèmes agricoles favorables à l'eau, soit en priorité les systèmes herbagers, l'agriculture biologique et autres cultures sans intrants, telles que la luzerne, le miscanthus, les taillis très courte rotation, etc.

Il doit permettre de consolider l'impact des changements de pratiques sur la durée en optimisant la valeur ajoutée et la compétitivité des productions ainsi mises en œuvre.

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg a été retenue pour trois études :

- étude des enjeux du territoire sur l'aire d'alimentation du futur captage de Plobsheim,
- étude de préfiguration de paiements pour services environnementaux,
- étude de marché pour le développement du chanvre, culture à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, pour les matériaux biosourcés. Cette étude est réalisée en partenariat avec le SDEA.

LA RADIO-RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Plus de 99 % des compteurs de l'Eurométropole de Strasbourg sont équipés d'un module de radio-relève des données de consommation.

Toujours accessibles, ces modules permettent une facturation plus juste sur la base de l'index réel et une détection facilitée de toute anomalie chez les abonnés (fuite, retour d'eau...). L'amélioration de l'outil de relève courant 2022 nous permettra d'expérimenter la relève compteur rapide (Drive by).

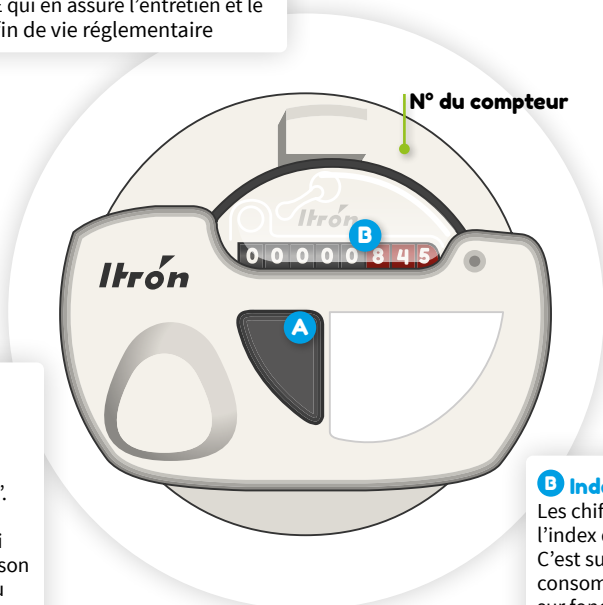
Une expérimentation en cours sur de la télérelève pour des abonnés sensibles ou des « gros consommateurs » permet de démontrer les bénéfices d'un tel mode de relève pour des consommateurs particuliers mais également d'éprouver l'exploitation de ces nouvelles installations (mise en place, gestion des batteries, transmission du signal...).

Ce dispositif permet un suivi plus fin des consommations grâce à ce procédé distant. L'évolution à terme des modes différenciés de relèves (radio et télérelève) permettra de mieux répondre aux attentes des abonnés en fonction de leurs besoins.

COMPTEUR

Appareil destiné à mesurer le volume de consommation d'eau et dont les indications permettent d'établir la facture d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un modèle agréé par la réglementation en vigueur et son diamètre est adapté aux besoins de fourniture en eau.

Il est la propriété de la COLLECTIVITÉ qui en assure l'entretien et le renouvellement lorsqu'il arrive en fin de vie réglementaire



A Dispositif de relève à distance

Équipement permettant de relever à distance l'index des compteurs, communément appelé "radio relève". Ce dispositif comprend un émetteur d'impulsions fixe sur le compteur qui émet des ondes uniquement lors de son activation à l'occasion du passage du releveur à l'extérieur de l'immeuble. (2 fois par an).

B Index des volumes

Les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur en mètres cubes. C'est sur la base de cet index que votre consommation sera facturée. Les chiffres sur fond rouge (hectolitres, décalitres, litres voire décilitres) ne figurent pas sur votre facture. Ils vous aident à surveiller votre consommation et à détecter une éventuelle fuite.



RECHERCHE DE FUITES

DÉTECTER UNE AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION DANS UN SECTEUR

« Des instruments de mesure sont installés sur le réseau de distribution et permettent de diviser et d'isoler le réseau en 14 secteurs. C'est ce que l'on appelle « la sectorisation ». Ils permettent notamment de mesurer les volumes d'eau qui entrent et qui sortent d'un secteur, et donc, par différence, les volumes d'eau consommés ou perdus dans le secteur. »

RECHERCHER LES RAISONS DE L'AUGMENTATION DE VOLUME SUR UN SECTEUR

« En suivant les débits nocturnes, et en comparant les chroniques de la sectorisation par rapport aux données issues des compteurs des abonnés et aux travaux en cours dans le secteur, on essaye de distinguer une augmentation ponctuelle de consommation chez un abonné, d'une fuite. En cas de suspicion de fuite, on procède à une sous-sectorisation pour localiser la fuite dans un secteur plus petit. »

METTRE EN ŒUVRE LA SOUS-SECTORISATION EN MANŒVRANT LES VANNES

« Créer un sous-secteur, c'est isoler certaines conduites en fermant les vannes de sectionnement sur le réseau. Après avoir repéré les vannes sur plan, et sur le terrain et après avoir sécurisé l'accès à la bouche à clé sur la chaussée, l'opérateur ferme la vanne et actionne une purge combinée sur poteau incendie afin de garantir la qualité de l'eau. »



Recherche de fuite
Localisation
1 m
près

Sectorisation
linéaire de
64 km
en moyenne

Sous-
sectorisation
Localisation
linéaire de
4 km

RÉPARER LA FUITE

« Après sécurisation du chantier, et avoir prévenu les habitants, l'équipe procède à la réparation en posant un collier de réparation ou en sectionnant la conduite ou la pièce et en la remplaçant par une neuve. »

LOCALISER PRÉCISÉMENT LA FUITE

« Nous utilisons des appareils de corrélation électroacoustique et d'écoute électronique amplifiée. Toutefois, l'oreille humaine reste un outil très fiable et nous utilisons pour cela un système d'écoute mécanique directement au sol qui ressemble un peu à un stéthoscope de médecin. »

VÉRIFIER LE RESPECT DES EXIGENCES DU SDIS SUR POTEAUX INCENDIE

« Le SDIS exige un certain volume d'eau sur un poteau incendie. Lorsqu'on sous-sectorise, on supprime ponctuellement le caractère maillé du réseau. Il faut donc vérifier que le volume est toujours disponible en procédant à une mesure débitmétrique sur le poteau incendie. »





PARTAGER

LE PARTENARIAT AVEC L'ENGEES

La convention cadre avec l'ENGEES a été renouvelée en 2018 pour 3 ans reconductible successivement d'une année dans la limite de 3 fois.

Le partenariat avec l'ENGEES se poursuit avec :

- Le projet de recherche avec l'ENGEES et l'équipe de recherche « Hydraulique Urbaine » de l'Institut de Mécanique des Fluides et des Solides de Strasbourg portant sur le traitement alternatif des eaux pluviales par des systèmes plantés de roseaux (site de l'Ostwaldergraben). Une 3^{ème} phase d'étude a démarré fin 2019 pour une durée de 4 ans - thèse de doctorat - avec pour axe de recherche, l'étude des impacts du vieillissement des techniques alternatives sur leurs fonctionnalités et leurs performances, la caractérisation de la biodiversité végétale des milieux et le devenir des boues accumulées dans le contexte des rejets urbains par temps de pluie.
- En 2021, dans le cadre du projet GIEMU le travail s'est poursuivi sur l'approche coûts et bénéfices des techniques alternatives (noues, fossés, bassins à ciel ouvert...) en prenant en compte les spécificités des ouvrages multifonctionnels et d'entretien multimétiers/multiservices qui ont été traduits en termes de coûts et de bénéfices. Ce travail a donné lieu à la

rédaction d'un rapport : Gestion patrimoniale, coûts de gestion des eaux pluviales - techniques alternatives - Méthodes d'analyse de coûts d'entretien en multi-services et multi-budgets pour la collectivité (Inrae UMR GESTE Engees Strasbourg).

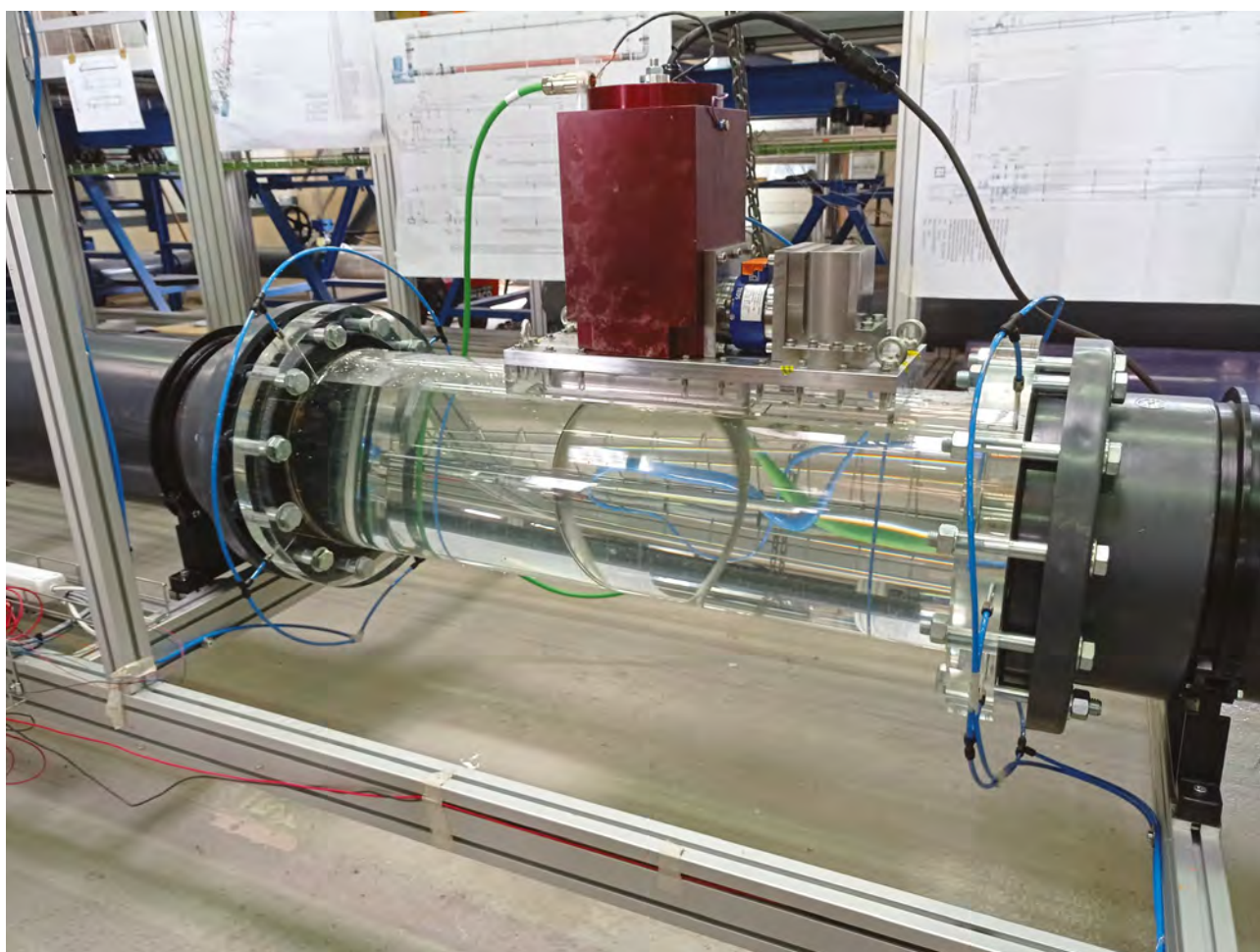
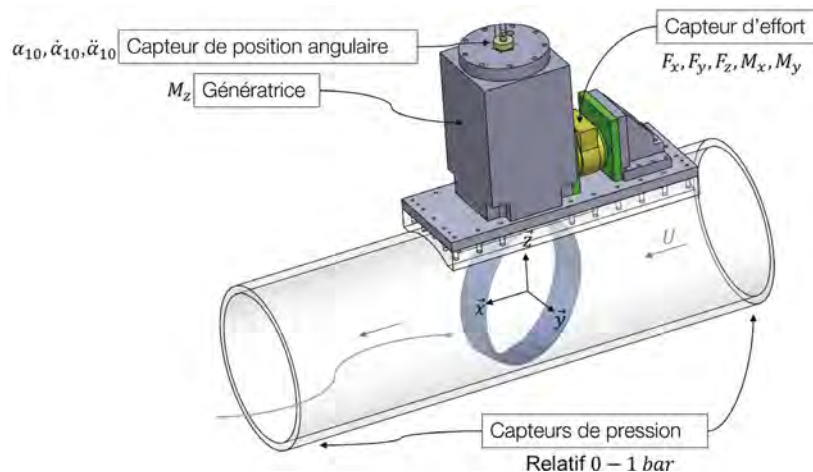
- **Projet NAVEBGO** : une étude sur l'impact des crépis et peintures extérieures menée par des chercheurs et des étudiants de l'Université de Strasbourg, du CNRS et de l'ENGEES, en partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg et la municipalité de Schiltigheim, a été réalisée en 2021 pour évaluer l'impact environnemental des micropolluants sur les eaux souterraines. En effet, les peintures et crépis d'extérieur peuvent contenir des substances permettant de réduire le verdissement des façades ou de retarder la propagation du feu par exemple. Ces substances sont ensuite entraînées par la pluie vers les sols et la nappe. Cette étude s'intègre dans le projet européen NAVEBGO qui associe des équipes de chercheurs et les municipalités de Freiburg, Landau et Lünebourg en Allemagne. Cette étude ciblée permettra dans un deuxième temps d'évaluer à l'aide d'un outil de calcul l'impact de l'utilisation de ces substances dans les crépis et les façades à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg. Des solutions alternatives à l'utilisation de ces substances, techniques ou architecturales, seront discutées à l'issue du projet pour réduire cette source encore peu connue de micropolluants vers le milieu naturel.

MICRO TURBINAGE SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le laboratoire ICube - ENGEES est actuellement en train de développer une micro-turbine s'installant au sein des canalisations d'eau potable, dans le but de transformer une part de l'énergie hydraulique du réseau en énergie électrique. Cette énergie électrique est ensuite capable d'alimenter certains appareils utilisés sur le réseau, tels que des stations de mesure du débit, de la pression et des paramètres qualité de l'eau par exemple. L'alimentation d'une telle station par une micro-turbine permet alors de s'affranchir de l'utilisation de batteries, ou d'un raccordement électrique lourd.

Depuis septembre 2021, ICube - ENGEES et le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg ont initié ce projet de développement de turbine pour satisfaire les besoins électriques d'appareillages de surveillance sur le réseau d'eau potable.

Cette collaboration permettra le fonctionnement en autonomie d'un système de comptage en temps réel de type WATERMIND pour une maîtrise des consommations sur un site où la demande est atypique (piscine de la Robertsau).



COMMUNICATION

En 2021, le service de l'Eau et de l'Assainissement a travaillé sur différents documents de communication à l'attention de ses usagers :

- rapport annuel 2020 disponible en ligne sur le site web strasbourg.eu,
- panneaux indiquant les coupures d'eau et l'horaire de remise en service
- création des supports pour le label éco-défis
- dépliants pour une opération collective
- préparation d'une campagne pour faire connaître le guichet du service





FINANCES ET GESTION DES ABONNÉS



FACTURER

L'eau a un coût, celui de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages, nécessaires à sa production, sa distribution, son évacuation et son épuration. Ces coûts sont identifiés en toute transparence dans deux budgets annexes, l'un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement, dont les dépenses sont financées par le prix de l'eau.

UNE CONVERGENCE DES TARIFS DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

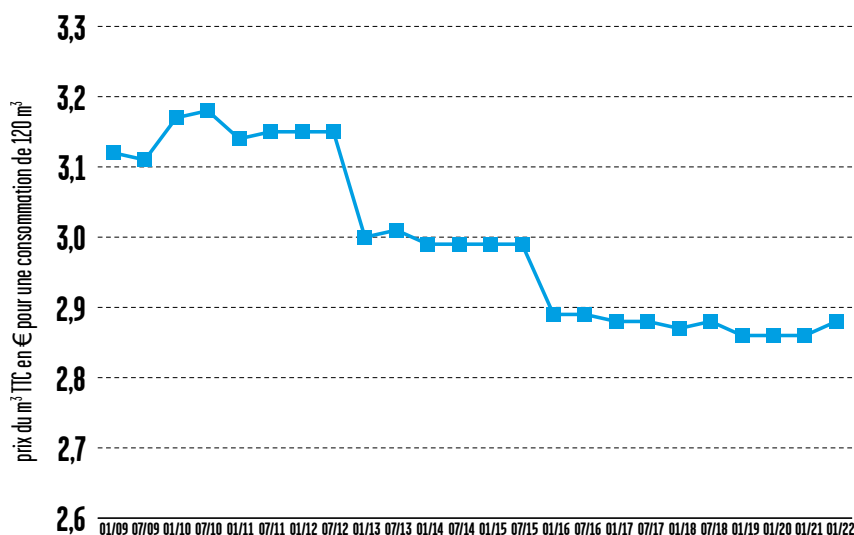
Depuis le 1^{er} janvier 2020, les tarifs de ventes d'eau sont, pour les abonnements des compteurs de diamètre 15/20 et pour les premières tranches de consommation, identiques sur l'ensemble du territoire.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen est de 2,88 € TTC (pour une consommation de 120 m³ an) soit une évolution de 2 centimes d'euro par rapport au 1^{er} janvier 2021. Cette augmentation est liée à la révision de la redevance exploitant de la station d'épuration pour l'année 2022 (en 2021 0,4014 € par m³ d'eau facturé, en 2022 0,4118 € par m³ d'eau facturé).

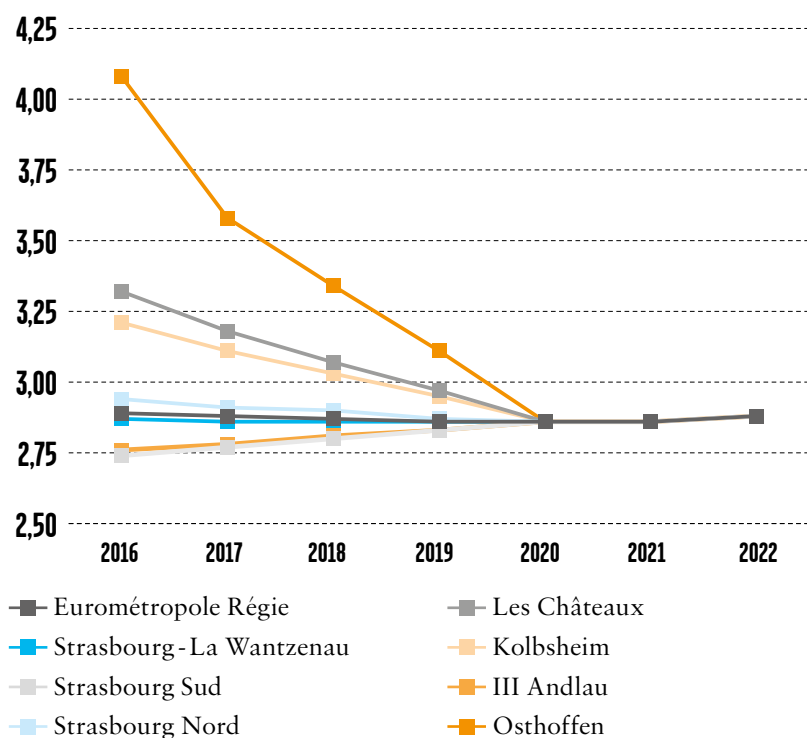
L'évolution des tarifs au cours des 6 dernières années est la suivante :

Prix global TTC du m ³ d'eau	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Eurométropole Régie	2,88	2,87	2,86	2,86	2,86	2,88
Strasbourg Sud	2,77	2,80	2,83	2,86	2,86	2,88
Strasbourg Nord	2,91	2,90	2,87	2,86	2,86	2,88
Ill Andlau	2,78	2,81	2,83	2,86	2,86	2,88
La Wantzenau	2,86	2,86	2,86	2,86	2,86	2,88
CCC - Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	3,18	3,07	2,97	2,86	2,86	2,88
CCC - Kolbsheim	3,11	3,03	2,95	2,86	2,86	2,88
CCC - Osthoffen	3,58	3,34	3,11	2,86	2,86	2,88

Évolution du prix de l'eau (Unité de distribution Strasbourg)



Évolution du prix de l'eau en euros



QUI DÉCIDE DU PRIX DE L'EAU ?

Le prix de l'eau est composé de trois rubriques distinctes (arrêté du 10 juillet 1996) :

- une part destinée au financement du service public de l'Eau potable,
- une part destinée au financement du service public de l'Assainissement,
- une part destinée au financement des organismes publics apportant leur concours aux services d'Eau et d'Assainissement : Agence de l'eau et État.

Pour les deux premières parts (eau potable et assainissement) c'est la collectivité compétente pour organiser le service public local qui vote les tarifs.

Pour la dernière part, le montant est fixé directement par les organismes publics ou par les lois de finances.

Unité de distribution Strasbourg

Communes de Bischheim, d'Eckbolsheim, de Hoenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, d'Oberhausbergen, d'Ostwald, de Reichstett, de Schiltigheim, de Souffelweyersheim, de Strasbourg et de Wolfisheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	-	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3934	0,4026	0,4014	0,4188
TVA sur consommations *		0,1136	0,1145	0,1144	0,1161
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	21,67	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,19	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,67	2,68	2,68	2,70
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	2,86	2,86	2,86	2,88

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Ill Andlau

Communes d'Eschau, de Fegersheim et de Lipsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,9700	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0100	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3934	0,4026	0,4014	0,4188
TVA sur consommations *		0,1125	0,1145	0,1144	0,1161
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,08	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,10	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,65	2,68	2,68	2,70
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	2,83	2,86	2,86	2,88

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution III Andlau
Commune de Plobsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,9700	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0100	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,5847	0,5949	0,5935	0,6127
Fermier épuration	Traité d'affermage	-	-	-	-
TVA sur consommations *	-	0,0732	0,0743	0,0743	0,0743
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,08	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,10	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,65	2,68	2,68	2,70
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,83	2,86	2,86	2,88

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Strasbourg Nord

Communes d'Eckwersheim, de Lampertheim, de Mittelhausebergen, de Mundolsheim, de Niederhausbergen et de Vendenheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	1,0200	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0100	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3934	0,4026	0,4014	0,4188
TVA sur consommations *	-	0,1152	0,1145	0,1144	0,1161
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	19,36	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,06	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,70	2,68	2,68	2,70
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,87	2,86	2,86	2,88

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Strasbourg Sud

Communes d'Entzheim, de Geispolsheim, de Holtzheim et d'Oberschaeffolsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,9400	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0100	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3934	0,4026	0,4014	0,4188
TVA sur consommations *	-	0,1108	0,1145	0,1144	0,1161
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	23,50	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,29	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,62	2,68	2,68	2,70
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,83	2,86	2,86	2,88

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Strasbourg-Sud

Commune de Blaesheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,9400	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0100	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,5847	0,5949	0,5935	0,6127
Fermier épuration	Traité d'affermage	-	-	-	-
TVA sur consommations *		0,0715	0,0743	0,0743	0,0743
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	23,50	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,29	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,62	2,68	2,68	2,70
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,83	2,86	2,86	2,88

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution La Wantzenau

Commune de La Wantzenau

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,9600	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0100	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3934	0,4026	0,4014	0,4188
TVA sur consommations *	-	0,1119	0,1145	0,1144	0,1161
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	25,20	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,39	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,64	2,68	2,68	2,70
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	2,86	2,86	2,86	2,88

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution des Châteaux

Communes d'Achenheim, de Breuschwickersheim et d'Hangenbieten

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,9400	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0100	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,0700	1,0253	1,0253	1,0431
TVA sur consommations *	-	0,0715	0,0743	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	23,50	20,00	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	11,00	-	-	-
TVA sur abonnement	-	1,29	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,67	2,68	2,68	2,70
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	2,97	2,86	2,86	2,88

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution des Châteaux
Commune de Kolbsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,8800	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,1100	1,0253	1,0239	1,0431
TVA sur consommations *	-	0,0688	0,0743	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	26,99	20,00	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	15,40	-	-	-
TVA sur abonnement	-	1,48	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,66	2,68	2,68	2,70
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	3,03	2,86	2,86	2,88

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Osthoffen
Commune d'Osthoffen

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	1,0200	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0100	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,0700	1,0253	1,0239	1,0431
TVA sur consommations*	-	0,0759	0,0743	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	29,00	20,00	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	11,00	-	-	-
TVA sur abonnement	-	1,60	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,76	2,68	2,68	2,70
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	3,11	2,86	2,86	2,88

* Eurométropole assainissement non assujetti

BON À SAVOIR • DEPUIS 1992 : L'EAU PAIE L'EAU

La loi impose aux maires des communes de plus de 3 000 habitants de séparer le budget de l'eau (distribution de l'eau potable et assainissement) du budget principal de la commune.

C'est l'utilisateur, et lui seul, qui est appelé à financer les services de l'eau et non plus le contribuable.

Les recettes de l'eau et de l'assainissement doivent couvrir toutes les dépenses des services. Chaque dépense, pour la distribution ou l'assainissement, est directement répercutée sur la facture de l'abonné.

LES DIFFÉRENTS POSTES DE FACTURATION

> La distribution de l'eau

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever, traiter et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

> La collecte et le traitement des eaux usées

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

> Les organismes publics

L'Agence de l'eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution.

Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, les travaux de schémas directeurs d'eau potable ou d'assainissement, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

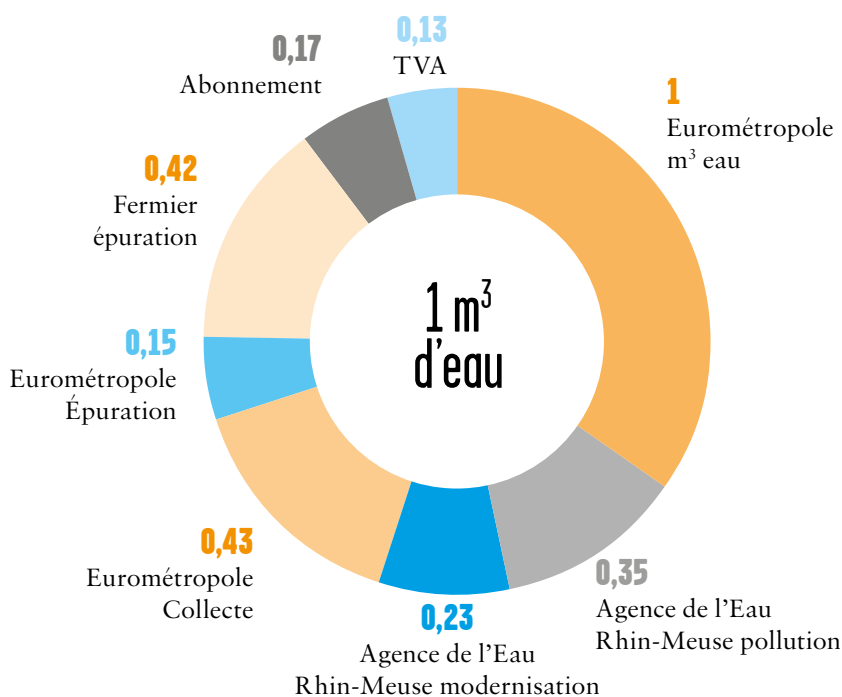
> La part fermier station épuration : Valeaurhin

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à Valeaurhin (filiale de SUEZ Eau France).

Décomposition du prix de l'eau en €/m³ - Unité de distribution Eurométropole Régie

2,88 euros TTC/m³
Prix de l'eau au 01/01/2022 sur la base d'un abonnement de 120 m³



BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FACTURATION

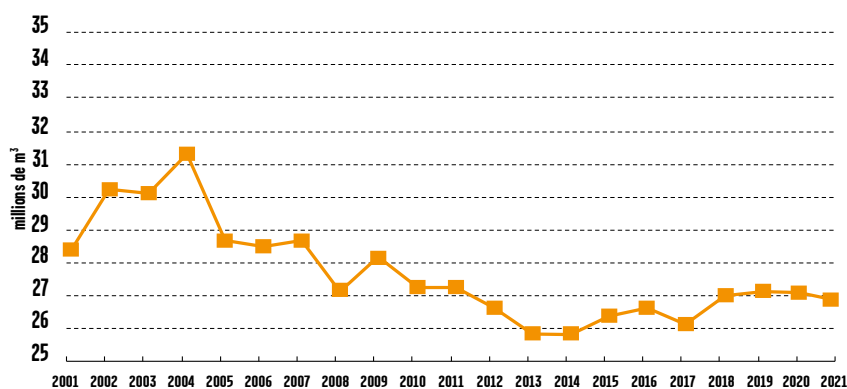
LE NOMBRE D'ABONNÉS

L'Eurométropole compte 73 586 abonnés au 31 décembre 2021, dont 51 544 sur l'unité de distribution Strasbourg.

En milieu urbain, sauf application des dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000 ou pose de compteurs secondaires pour les commerces, les abonnements sont gérés par immeuble. C'est pourquoi un abonnement dessert en moyenne 7 habitants sur l'agglomération (11 habitants sur Strasbourg).

	Habitants	Abonnés	Volumes	Vol/Hab	Hab/Abt
Bischheim	17 562	2 101	873 400	50	8
Eckbolsheim	7 113	1 687	332 680	47	4
Hoenheim	11 385	1 847	574 008	50	6
Illkirch-Graffenstaden	27 389	4 492	1 880 056	69	6
Lingolsheim	19 589	3 093	1 184 899	60	6
Oberhausbergen	5 419	955	257 401	47	6
Ostwald	12 852	2 379	685 440	53	5
Reichstett	4 438	1 545	350 461	79	3
Schiltigheim	33 978	3 953	2 088 961	61	9
Souffelweyersheim	8 056	1 931	406 989	51	4
Strasbourg	290 106	26 593	17 980 909	62	11
Wolfsheim	4 230	968	195 793	46	4
Eurométropole Régie	442 117	51 544	26 810 997	61	9
Achenheim	2 370	846	146 382	62	3
Blaesheim	1 321	530	62 754	48	2
Breuschwickersheim	1 328	502	74 691	56	3
Eckwersheim	1 364	542	73 572	54	3
Entzheim	2 478	780	194 089	78	3
Eschau	5 477	1 668	302 850	55	3
Fegersheim	5 800	1 710	585 470	101	3
Geispolsheim	7 640	2 352	418 651	55	3
Hangenbieten	1 671	551	96 401	58	3
Holtzheim	3 733	1 127	292 995	78	3
Kolbsheim	994	340	48 009	48	3
Lampertheim	3 458	1 035	183 976	53	3
Lipsheim	2 694	752	130 781	49	4
Mittelhausbergen	2 110	534	136 046	64	4
Mundolsheim	4 811	1 541	266 322	55	3
Niederhausbergen	1 676	515	82 379	49	3
Oberschaeffolsheim	2 303	814	116 380	51	3
Osthoffen	833	333	36 658	44	3
Plobsheim	4 507	1 482	194 738	43	3
Vendenheim	6 040	2 017	367 859	61	3
La Wantzenau	5 993	2 071	315 508	53	3
Convention SDEA	68 601	22 042	4 126 511	60	3
TOTAL	510 718	73 586	30 937 508	61	7

Évolution des volumes facturés entre 2000 et 2021 (Unité de distribution Strasbourg)



Après une diminution sensible (-17,4%) entre 2004 et 2013, les volumes facturés sont relativement stables depuis 5 ans (- 0,8% en 2021) : la hausse de la population et la diminution des consommations se compensent globalement.

Cette stabilité est générale dans les principales agglomérations françaises. Elle traduit une sensibilisation forte des usagers pour la maîtrise des consommations d'eau.

LA RELATION AUX USAGERS

GARDER LE CONTACT

Les services de l'Eau et de l'Assainissement sont à l'écoute des abonnés les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Aux autres horaires ce sont les services d'urgence qui prennent le relais.

Facturation, ouverture de compteur, questions d'assainissement, chaque jour les services réceptionnent vos appels et vos courriers.

Toutes vos requêtes bénéficient d'un dispositif de suivi informatisé.



Pour toute question contactez
le Guichet unique d'accueil
03 68 98 51 75

ou par mail :
eauassainissement@strasbourg.eu



03 88 39 12 89
Permanence 24h/24
rupture de conduites d'eau



03 88 40 05 96
Permanence 24h/24 débouchage
de conduites d'assainissement

ALLER AU-DEVANT DES USAGERS

Sur le territoire communautaire, près de 80 % de l'habitat est collectif.

Les factures d'eau et d'assainissement ne sont donc pas toujours adressées directement aux usagers.

FORMULAIRES ET PROCÉDURES EN LIGNE

Pour accéder aux formulaires en ligne rendez-vous sur
<https://www.strasbourg.eu/demarches-eau-assainissement>

73 586

abonnés dont

51 544

sur la ville de Strasbourg
et les 12 communes
de première périphérie

7

Nombre moyen d'habitants desservis
par abonnement sur l'Eurométropole

2,88 euros

TTC/m³

Prix de l'eau au 01/01/2022
sur la base d'un abonnement de 120 m³

30 937 508 m³

Volume facturé sur 33 communes Eurométropole

61 m³

Consommation moyenne par habitant


TARIF ET DÉLIBÉRATION TARIFAIRE




Strasbourg.eu
eurométropole

**EAU ET
ASSAINISSEMENT
TARIFS 2022**

Contact
Guichet unique d'accueil du service de l'eau
et de l'assainissement
Accueil physique :
11 Quai Fustel de Coulanges - Niveau 1
Adresse postale :
1, Parc de l'étoile, 67076 Strasbourg Cedex
03 68 98 51 75
EauAssainissement@strasbourg.eu
strasbourg.eu/eau-assainissement

 **certification**
ISO 9001 : 2015
Service de l'eau et de l'assainissement

 **certification**
ISO 14001 : 2015
Service de l'eau et de l'assainissement

COMMENT EST CALCULÉ LE PRIX DE L'EAU :

La distribution de l'eau potable n'est qu'une des composantes du prix de l'eau. La collecte des eaux usées, l'assainissement, la préservation de la ressource et des milieux représentent des coûts facturés par les différents prestataires ou organismes.

Ils sont clairement détaillés sur votre facture d'eau :

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2022 (en euros TTC)
01 DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE		
Eurométropole m ³ eau	Conseil métropolitain	1,0000
Abonnement annuel compteur 15 & 20 mm	Conseil métropolitain	20,00
TVA sur abonnement 5,5 %		1,10
02 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES		
Eurométropole collecte	Conseil métropolitain	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil métropolitain	0,1520
Fermier station d'épuration	Traité d'affermage	0,4188
TVA sur consommations ⁽¹⁾		0,1161
03 ORGANISMES PUBLICS		
AERM ⁽²⁾ pollution	Agence de l'Eau	0,3500
AERM ⁽²⁾ collecte	Agence de l'Eau	0,2330
Prix unitaire TTC m ³ (hors Abt)		2,70
Prix moyen du m³(3)		2,88



Carafé d'eau en vente au prix de 8 €

Ce prix est celui facturé lorsque l'abonné est le client final.

⁽¹⁾ Taux de TVA applicables : Eau et pollution 5,5 % / Collecte et épuration 0 % / Fermier épuration 10 %

⁽²⁾ Agence de l'eau Rhin-Meuse

⁽³⁾ TTC avec abonnement (120 m³)

Les différents postes de facturation

> La distribution de l'eau :

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

> La collecte et le traitement des eaux usées :

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

> La part fermier station d'épuration : VALEAURHIN

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées. Depuis le 1^{er} octobre 2018, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à VALEAURHIN (Suez Eau France).

> Les organismes publics :

L'agence de l'eau Rhin-Meuse utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

PRESTATIONS EAU POTABLE

(extrait de la délibération du 17 décembre 2021)

Les prestations eau potable sont soumises à la TVA aux taux en vigueur.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF(€ TTC)
Location de prise d'eau	Tarif* de location de prise d'eau occasionnelle ou temporaire pour un compteur de diamètre inférieur ou égal 20 mm (prix auquel se rajoute l'eau consommée et les frais de gestion)	forfait journalier	0,624€
LES INTERVENTIONS DES PERSONNELS DE L'EAU LORSQUE LEUR INTERVENTION EST RENDUE NÉCESSAIRE SUR UN DOMAINE PRIVÉ			
... pour une intervention en urgence en dehors des heures ouvrées du service de l'Eau et de l'Assainissement	Mise à disposition d'une pelle avec chauffeur	heure	129,60 €
	Mise à disposition d'une excavatrice avec chauffeur	heure	189,60 €
... pour une intervention spécifique des agents du service de l'Eau et de l'Assainissement	Prélèvement et analyse bactériologique ; le traitement des résultats	forfait	192,00 €
... pour un diagnostic rapide ou un contrôle sur le dysfonctionnement du réseau	Intervention d'un agent (déplacement et main-d'œuvre) pour une relève ponctuelle (en cas de déménagement par exemple...), pour un contrôle du branchement...	heure	54,00 €
	Intervention d'une équipe de 2 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable	heure	84,60 €
	Intervention d'une équipe de 3 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable	heure	129,60 €
COMBIEN COÛTE VOTRE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU ?			
Se raccorder au réseau public**	Tarif de participation du propriétaire aux frais d'étude et d'établissement d'un devis pour un branchement	forfait	130,20 €
Tarif de participation du propriétaire aux frais administratifs, de contrôle, suivi de chantier et de travaux sur domaine public pour un branchement**		forfait	225,60 €
COMPTEURS D'EAU			
Difficulté de relève ou d'accès dans un regard	Inaccessibilité du compteur situé dans une fosse ou un regard, engageant la responsabilité de l'abonné (couvercle recouvert, enterré, détérioré, regard non conforme...), nécessitant de revenir sur site ultérieurement pour effectuer la relève visuelle du compteur ou toute intervention de maintenance sur le branchement. Le second déplacement, après règlement du désordre par l'abonné, est facturé.	forfait	103,20 €
Contrôle des indications du compteur chez l'abonné (mise en place d'un compteur en série)	Sur demande de l'abonné, intervention d'une équipe de 2 agents pour vérifier contradictoirement les indications de consommation d'eau du compteur, par branchement d'un second compteur en série et comparaison immédiate des volumes d'eau consommés sur les 2 compteurs. Forfait incluant déplacement et main-d'œuvre.	forfait	121,20 €
Tarif de participation du propriétaire pour remplacement de compteur sur branchement existant en cas de détérioration ou de gel	Lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée pour défaut d'entretien, vandalisme, absence de protection contre le gel... Remplacement complet du compteur, du module de radio-relève, des accessoires (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 262,80 € pour compteur DN 20
Remplacement du module de radio-relève arraché ou détérioré	À condition que le compteur soit maintenu en place ; à défaut application du tarif «remplacement de compteur en cas de détérioration»	forfait	148,80 €
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur principal sur branchement existant	Repose de compteur sur un branchement existant, suite à dépose préalable (chantier, démolition, reconstruction...) Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 169,20 € pour compteur DN 20
Frais d'études et d'établissement d'un devis pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable pour un branchement		forfait	90,00 €
Frais administratifs, de contrôle et suivi de chantier pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable sur un branchement		forfait	115,80 €

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur secondaire sur branchement existant	Pose d'un compteur secondaire sur un branchement existant (par exemple dans le cas d'un local à usage mixte habitation / commerce desservi par un branchement unique). Objectif d'un suivi de consommation séparé, sur 2 abonnements distincts. Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (té, coude, support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 199,20 € pour compteur DN 20
Tarif de participation du propriétaire pour vérification du compteur d'eau	En cas de contestation de l'abonné concernant la mesure de consommation d'eau faite par le compteur en place. Intervention d'une équipe de 2 agents pour démonter le compteur en place et le remplacer par un nouveau. Réalisation du contrôle du compteur incriminé par une société agréée. Prestation facturée à l'abonné si le compteur est dans la tolérance de mesure réglementaire. Forfait incluant : déplacement et main-d'œuvre pour dépose du compteur incriminé, montage d'un nouveau compteur - qui restera en place quel que soit le résultat de l'analyse du compteur déposé - frais d'expédition et frais de contrôle du compteur incriminé par une société agréée.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 289,80 € pour compteur DN 20

La totalité des tarifs pour la réalisation de branchement est contenue dans la délibération du 17 décembre 2021

* donnée pour un volume <200000 m³ et un compteur de diamètre nominal Ø32.

La totalité des tarifs de vente d'eau (toutes les communes, tous les diamètres et tous les volumes) est contenue dans la délibération du 17 décembre 2021

** donnée pour les frais d'études d'un devis pour branchements de diamètres 25/32 ou 32/40.

Les tarifs ci-dessus sont valables pour les prestations réalisées sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim, périmètre d'exploitation du réseau d'eau en régie par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les 21 autres communes de l'Eurométropole, le réseau d'eau est exploité par le SDEA. S'adresser au 03 88 19 29 99 pour toute information concernant les tarifs pratiqués.



PRESTATIONS ASSAINISSEMENT

(extrait de la délibération du 17 décembre 2021)

Les prestations assainissement ne supportent pas la TVA.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	TARIF (€ TTC)
RACCORDEMENT AU RÉSEAU d'assainissement collectif communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Oberhaeffolsheim, Oberhausbergen, Osthoffen, Strasbourg et Wolfisheim		
Frais d'instruction de dossier de raccordement au réseau public d'assainissement	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles jusqu'à 3 logements : Tarif de base	330,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles collectifs de plus de 3 logements : - à partir du 4 ^e logement, en plus du tarif de base, plus-value par logement	25,00 €
	Pour la rénovation, la transformation ou une petite extension des sanitaires d'un immeuble existant (jusqu'à 3 logements) - Tarif de base : 1/2 tarif	165,00 €
	Frais d'information des notaires nécessitant un contrôle sur site, dans le cadre de la mutation d'une propriété bâtie	150,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles à usage tertiaire, artisanal et d'activités diverses : en plus du tarif de base, plus-value par bloc sanitaire	25,00 €
	Instruction de dossiers assimilés domestiques	380,00 €
	Instruction de dossiers non domestiques de nouveaux établissements	410,00 €

TRAVAUX D'EXÉCUTION DE LA PARTIE PUBLIQUE DES BRANCHEMENTS

L'Eurométropole se fera rembourser par les propriétaires les dépenses entrainées par les travaux d'exécution de la partie, publique des branchements, au coût réel des travaux majoré de 9,92 % pour frais généraux, conformément aux dispositions de l'article L 1331-2 du code de la santé publique.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole

Frais d'instruction et de contrôle pour l'Assainissement Non Collectif (ANC)	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et de la mise en conformité d'installations existantes (Réhabilitation).	362,00 €
	Diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des dispositifs existants (Contrôle périodique)	102,00 €
	Contrôle en cas de vente	219,00 €

INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
------------------------------------------	-------	---------------

DÉBOUCHAGE

Intervention de débouchage d'une durée égale ou inférieure à 1 heure (hors vidange de séparateur à graisse). Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents).

Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1 h	256,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1 h	512,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1 h	424,96 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	86,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	172,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	142,76 €

VIDANGE

Intervention de vidange d'un séparateur à graisse ou à féculés d'une capacité d'1/2m³. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents). En fonction du volume (m³) de la fosse à vidanger.

* À cette prestation se rajoute le retraitement en station d'épuration (voir rubrique : traitement des déchets).

Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 m ³	185,00 €*
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 m ³	370,00 €*
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 m ³	307,10 €*
Par 1/2 m ³ supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2m ³ / sup	101,00 €*
Par 1/2 m ³ supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2m ³ / sup	202,00 €*
Par 1/2 m ³ supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2m ³ / sup	167,66 €*

INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
TRAITEMENT DES DÉCHETS (tarif à titre indicatif)		
Traitement des graisses : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	28,485 €
Traitement des matières de vidange : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	17,724 €
Traitement des boues de curage : prestation facturée selon le tarif en vigueur via le marché en place - Prix à la tonne	Tonne	88,728 €
INSPECTION TÉLÉVISÉE Expertise d'une installation avec une inspection télévisée du branchement ou d'un collecteur d'une durée égale à 1 heure. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocreuseuse et d'un véhicule léger. La 1 ^{ère} heure sera facturée au minimum à l'heure puis par tranche d'une 1/2 heure à chaque dépassement.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	344,00 €
Majoration de 100% du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	688,00 €
Majoration de 66% les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	571,04 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	33,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100% du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	66,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 66% les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	54,78 €
RECHERCHE D'OBJETS Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	51,00 €
Majoration de 100% du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	102,00 €
Majoration de 66% les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	84,66 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	48,27 €
Majoration de 100% du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	96,54 €
Majoration de 66% les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	80,13 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	52,42 €
Majoration de 100% du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	104,84 €
Majoration de 66% les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	87,02 €
MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Installation d'un groupe de pompage (vidange, by-pass...) pour une durée égale ou inférieure à 1h.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	221,00 €
Majoration de 100% du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	442,00 €
Majoration de 66% les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	366,86 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	49,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100% du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	98,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 66% les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	81,34 €
FOURNITURE Coût de la fourniture en cas nécessité.		
Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de 11,58% pour frais généraux.		Coût des fournitures au prix d'achat, majoré de 11,58%
LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,...).		
Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des bouchers 67100 Strasbourg-Meinau, incluant une salle de réunion - Tarif journalier de 8h à 17h .	/ jour	456,00 €



GÉRER

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les recettes et les dépenses du service de l'eau sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, comme l'exige la réglementation budgétaire.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2021, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'eau potable ont atteint 44 836 K€. Elles comprennent :

- la consommation d'eau,
- les échanges d'eau avec le SDEA,
- la redevance pollution collectée pour le compte de l'Agence de l'eau,
- les abonnements dont le tarif varie selon le diamètre du compteur,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Ventes d'eau	2020	2021
Ventes d'eau - part proportionnelle Eurométropole	30 756	30 799
Échanges d'eau avec le SDEA	293	0
Redevance pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 145	10 140
Ventes d'eau - part fixe Eurométropole	1 812	1 792
Réalisations de branchements	724	951
Subventions reçues	65	428
Autres prestations de services	569	726
Total	44 364	44 836

**44,8 M
euros**

Total des recettes d'exploitation

2,6 %

Taux d'impayés sur le total
des facturations émises en 2020

Le recouvrement des ventes d'eau et des autres produits d'exploitation est assuré par les services de la Trésorerie de Strasbourg Municipale et de l'Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2021 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2020 s'élève à 2,6 %.

En 2021, le conseil métropolitain a admis des créances eau potable en non valeurs pour un montant total de 56 K€, et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 36 K€.

AUCUN ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'eau assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par les anciens syndicats d'eau intercommunaux (Ill Andlau, La Wantzenau-Kilstett) et ne comporte aucune dette envers l'Agence de l'eau.

En euros	Encours au 01/01/2021	Intérêts dus - 2021	Capital à rembourser - 2021
Établissements de crédit	269 500	8 258	19 600
Agence de l'eau	Néant	Néant	Néant

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2021 ET PRÉVUS EN 2022

Les investissements réalisés en 2021 (14,7 millions d'euros) et budgétés en 2022 (20,2 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Eau potable	CA 2021	BP 2022
Schéma directeur de l'alimentation en eau potable	4 455	4 643
Travaux de déplacement du réseau d'eau - tram	-	100
Acquisitions de véhicules et d'engins	418	1 248
Sécurisation de réservoirs d'eau potable	-	-
Travaux sur bâtiments d'exploitation	676	935
Ouvrages et mesures	712	3 132
Projets informatiques eau-assainissement 2015-2020	83	598
Réseaux d'eau	4 207	4 900
Extension du réseau d'eau	11	115
Travaux d'eau potable connexes au schéma directeur d'asst	1 344	2 360
Projets espace public Strasbourg	-	-
Projets espace public Communes	-	-
Crédits annuels - autres investissements eau potable*	2 844	2 247
Total	14 750	20 278

*dont productions immobilisées et remboursement cautions prises eau

RÉSULTATS 2021 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros

		CA 2021
Total dépenses fonctionnement		38 389
Dépenses réelles	Reversements pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 740
	Redevance prélèvement Agence de l'eau Rhin-Meuse	1 837
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	4 469
	Exploitation SDEA & coûts 21 communes	1 202
	TRR sur facturations	222
	Exploitation (autres directions)	834
	Charges de personnel	7 961
	Reversements au budget principal	3 120
	Frais financiers emprunts en cours	9
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	7 995
	Autres dépenses d'ordre	-

En milliers d'euros		CA 2021
Total recettes fonctionnement		66 946
Recettes réelles	Consommation eau Eurométropole	30 799
	Abonnement eau Eurométropole	1 792
	Redevance pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 140
	Travaux	954
	Autres produits réels d'exploitation	808
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	650
	Production immobilisée	350
	Autres recettes d'ordre	32
	Excédents antérieurs reportés	21 421
Résultat cumulé fonctionnement		28 557

Pour le budget annexe de l'eau potable, l'exercice 2021 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 de 28,5 millions d'euros.

En milliers d'euros		CA 2021
Total dépenses d'investissement		22 391
Dépenses réelles	Remboursements emprunts et avances en cours	24
	Crédits annuels PE	-
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	560
	Crédits annuels EN - 12 communes	809
	Crédits annuels EN - 21 communes	1 125
	AP 83 Schéma dir. eau Sud (planning AMO)	3 928
	AP 83 Schéma directeur eau PE (Nord)	301
	AP 83 Schéma directeur eau potable EN	226
	AP 102 Déviation tram (planning AMO)	-
	AP véhicules	418
	Autres AP EN (dont GP ouvrages)	774
	Autres AP PE	5 551
	AP DCPB	707
Dépenses d'ordre	Quote-part subv. repr. résultat	-
	Production immobilisée	350
	Autres dépenses d'ordre	-
	Déficits antérieurs reportés	6 284

En milliers d'euros		CA 2021
Total recettes d'investissement		15 238
Recettes réelles	Subventions (prévisions)	763
	Avances Agence Eau	-
	Autres recettes réelles	-
Recettes d'ordre	Autofinancement complémentaire	-
	Réserves	6 510
	Amortissements	7 965
	Aménagements urbains / budget M14	-
	Autres recettes d'ordre	-
	Excédents antérieurs reportés	-
Solde section investissement		- 5 819

L'exécution de la section d'investissement s'est par ailleurs soldée par un déficit au 31/12/2021 de 5,8 millions d'euros.

PPI 2021-2023

Le niveau actuel du prix de l'eau doit permettre d'assurer, pour les années à venir, la capacité d'autofinancement du budget annexe, dont une partie sera par ailleurs contrainte (dotations aux amortissements des futures installations).

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023
PPI EAU POTABLE	13 870	14 749	19 665	19 680
Crédits annuels EN - 12 communes	801	809	1 147	850
Crédits annuels EN - 21 communes	847	1 125	1 100	1 600
Production immobilisée	198	350	500	500
AP 83 Schéma directeur eau Sud - travaux	5 082	3 928	8 475	5 700
AP 83 Schéma dir. eau Sud - mes. compens.	-	226	1 500	1 000
AP 83 Schéma directeur eau Nord	14	301	250	1 700
AP 102 Déviation tram	20	-	100	1 000
AP 202 véhicules	184	418	1 248	900
Autres AP EN	2 352	774	495	1 130
Autres AP PE (dont GP ouvrages)	4 299	6 111	4 800	4 800
Autres AP (DCPB)	73	707	50	500

Source : BP 2022 et prospective tarifs de vente d'eau

L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement (épargne brute) avoisinant comme en 2021, 13,9 millions d'euros annuels devraient permettre un financement des projets d'investissements à moyen terme du budget annexe eau, en particulier la finalisation du champ captant de Plobsheim et ses mesures compensatoires (83 millions d'euros TTC), la cour d'Angleterre et la gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux, sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à la réglementation budgétaire M49, les recettes et dépenses du service sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

En 2021, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'assainissement ont atteint 50 300 K€. Elles comprennent :

- les redevances assainissement de l'Eurométropole, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de l'exploitant de la station d'épuration, perçues sur les volumes rejetés dans le réseau d'assainissement (il s'agit, dans la plupart des cas, des volumes consommés en eau potable),
- les redevances d'assainissement non collectif (contrôle et entretien des installations),
- la contribution de l'Eurométropole (budget principal) pour le traitement des eaux pluviales,
- la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service,
- les subventions reçues.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Les recettes d'exploitation	2020	2021
Redevances collecte et épuration Eurométropole	19 557	19 899
Redevance exploitant de la station d'épuration	16 184	16 188
Redevance modernisation Agence de l'eau	6 960	6 885
Redevance assainissement non collectif	7	10
Contribution Eurométropole eaux pluviales	3 508	3 142
Prime d'épuration Agence de l'eau	2 256	1 692
Réalisation de branchements	1 298	1 386
Subventions reçues	111	428
Autres travaux et prestations de services	513	670
Total	50 394	50 300

Le recouvrement des redevances assainissement et des autres produits d'exploitation est assuré par la Trésorerie de Strasbourg Municipale et de l'Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2021 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2020 s'élève à 2,6 %.

En 2021, le conseil métropolitain a admis des créances assainissement en non valeurs pour un montant total de 66 K€, et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 54 K€.

**50,3 M
euros**

Total des recettes d'exploitation

2,6 %

Taux d'impayés sur le total
des facturations émises en 2020

L'ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'assainissement assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par le budget annexe assainissement de la communauté de communes des Châteaux.

En financement de la part « industrielle » de la mise aux normes de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a versé depuis 2008 des avances sans intérêts à l'Eurométropole de Strasbourg.

L'encours global de la dette s'élève en conséquence au 01/01/21 à 2,0 M€.

La durée d'extinction de la dette (encours de la dette / épargne brute) n'est pas significative (inférieure à 1 an).

En euros	Encours au 01/01/2022	Intérêts dus - 2021	Capital à rembourser - 2021
Établissements de crédit	454729	17 176	64021
Agence de l'eau	18850	néant	3770
Total	473 579	17 176	67791

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2021 ET PRÉVUS EN 2022

Les investissements réalisés en 2021 (15,7 millions d'euros) et budgétés en 2022 (41,2 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Assainissement	CA 2021	BP 2022
Stations d'épuration	-	-
Travaux de déplace.. conduites d'assain. (projet tramway)	13	50
Schéma directeur assainissement	5 558	28 297
Extension du Centre technique de l'Assainissement	-	-
Titres de participation BIOGENERE	-	2 400
Acquisitions de véhicules et d'engins	368	1 555
Travaux stations d'épuration	115	450
Projets informatiques eau-assainissement 2015-2020	32	167
Projet Lumieau	-	-
Ouvrages sur réseau	-	-
Réseaux d'assainissement	6 546	5 600
Projets espace public Strasbourg	-	50
Projets espace public Communes	33	-
Crédits annuels - autres investissements assainissement*	3 022	2 662
Total	15 687	41 231

* dont productions immobilisées et opérations sur comptes de tiers

RÉSULTATS 2021 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

Pour le budget annexe de l'assainissement, l'exercice 2021 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé de 31,3 millions d'euros.

En milliers d'euros		CA 2021
Total dépenses fonctionnement		46 800
Dépenses réelles	Reversements fermier STEP	13 620
	Reversement modernisation Agence	9 432
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	3 687
	SDEA	1 731
	TRR sur facturations	413
	Exploitation (autres directions)	481
	Charges de personnel	6 501
	Reversements au budget principal	2 522
	Frais financiers emprunts en cours	17
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	8 396
	Autres dépenses d'ordre	-
	Autofinancement complémentaire	-

En milliers d'euros		CA 2021
Total recettes fonctionnement		78 130
Recettes réelles	Redevance collecte et épuration Eurométropole	19 899
	Redevance épuration fermier	16 187
	Redevance modernisation Agence eau	6 885
	Budget principal Eaux pluviales	3 142
	Prime d'épuration	1 692
	Travaux	1 983
	Autres produits réels d'exploitation	610
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	1 042
	Production immobilisée	-
	Autres recettes d'ordre	30
	Excédents antérieurs reportés	26 660
Résultat cumulé fonctionnement		31 330

L'exécution de la section d'investissement s'est par ailleurs soldée par un excédent cumulé de 17,3 millions d'euros.

En milliers d'euros		CA 2021
Total dépenses d'investissement		16 792
Dépenses réelles Crédits annuels	Rembourst. avances en cours	-
	Rembourst. emprunts en cours	64
	Crédits annuels PE	1 107
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	-
	Crédits annuels EN	1 915
Dépenses réelles Autorisations de programmes	AP 84 Station d'épuration (Strasbourg - La Wantzenau)	-
	AP 127 schéma dir. (planning AMO)	5 558
	AP 101 Déviation tram (planning AMO)	13
	AP 204 Travaux autres STEP	115
	AP véhicules	368
	Autres AP EN	58
	Autres AP PE	6 553
	AP DCPB	-
Dépenses d'ordre	Quote-part subv. repr. résultat	1 041
	PE: aménagements urbains / budget M57	-
	Production immobilisée	-
	Opérations d'ordre - transfert droits TVA	-
	Autres dépenses d'ordre	-
	Déficits antérieurs reportés	-

En milliers d'euros		CA 2021
Total recettes d'investissement		34 131
Recettes réelles	Subventions SDA	400
	Autres subventions	94
	FCTVA (Collecte)	2 231
	Transferts droits TVA (versement)	-
	Autres recettes réelles	54
Recettes d'ordre	Réserves	-
	Transferts droits TVA (constatation)	-
	Amortissements	8 396
	Aménagements urbains / budget M57	-
	Autres recettes d'ordre	-
	Excédents antérieurs reportés	22 956
Solde section investissement		17 339

PPI 2021-2023

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023
PPI ASSAINISSEMENT	13 108	15 687	41 231	37 475
Crédits annuels EN	1 929	3 022	2 662	2 660
Production immobilisée	13	-	-	50
AP 84 Station d'épuration	16	-	-	-
AP 127 schéma directeur	5 461	5 558	28 297	23 635
AP 101 Déviation tram	-	13	50	1 000
AP 204 Travaux STEP (dont STEP sud)	128	115	450	2 500
AP véhicules	484	368	1 555	1 300
Autres AP EN	150	58	167	230
Autres AP PE (dont GP ouvrages)	4 926	6 553	5 600	5 600
AP DCPB	1	-	-	-
AP - Titres de participation BIOGENERE	-	-	2 400	-
Projet AP Futurs devt agglo. (ANRU, ...)	-	-	50	100
AP - Incinération STEP la Wantzenau	-	-	-	200
Participation construction bâtiment DESPU	-	-	-	200

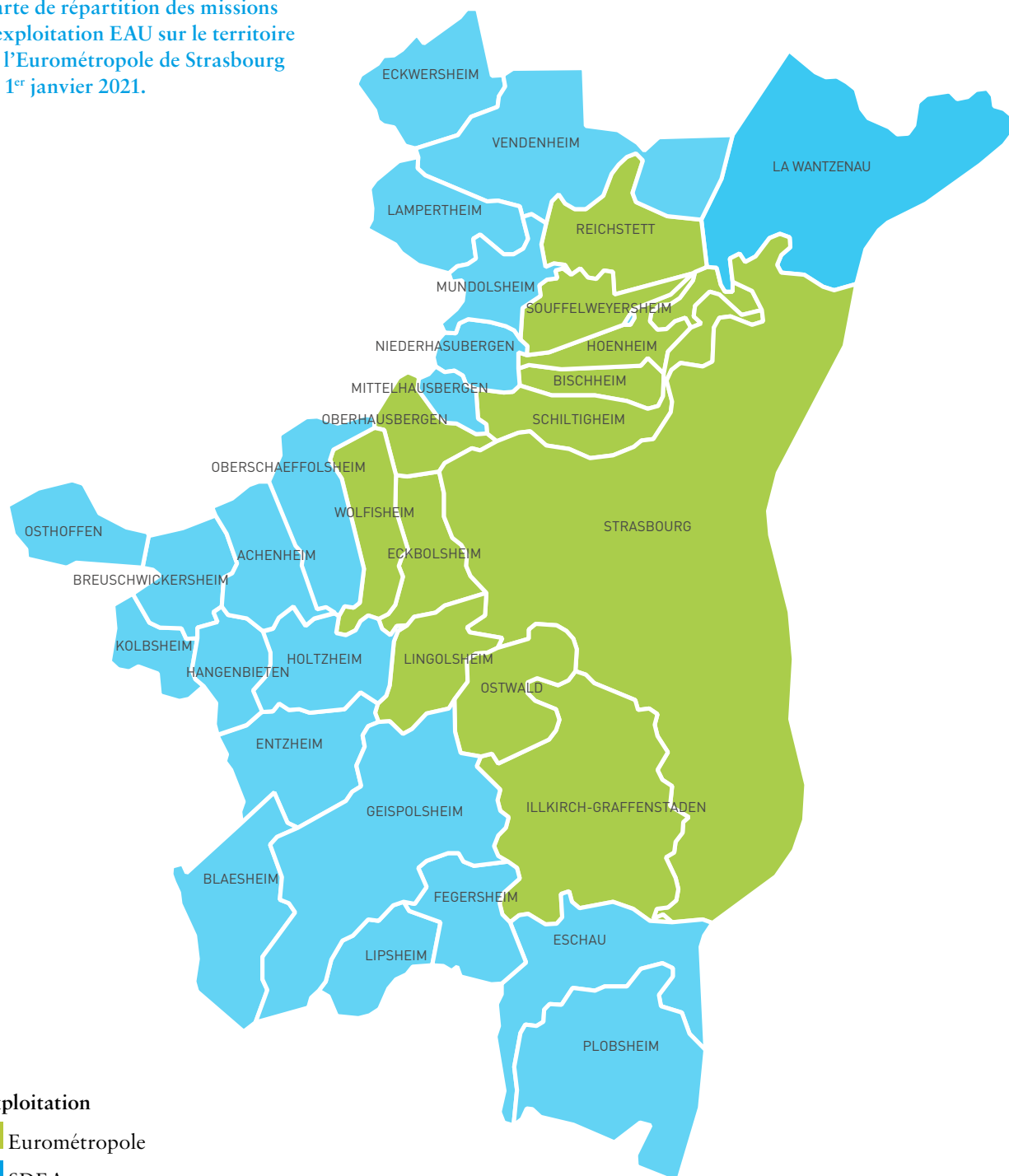
Source: BP 2022 et prospective tarifs de vente d'eau

L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement (épargne brute) avoisinant comme en 2021 10 millions d'euros annuels devraient permettre un financement des projets d'investissements moyen terme du budget annexe assainissement, en particulier la poursuite du Schéma Directeur Assainissement (100 millions d'euros TTC) et le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration au sud du territoire (budget de 22 millions d'euros TTC) sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.



ANNEXES

Carte de répartition des missions d'exploitation EAU sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2021.



Exploitation

- Eurométropole
- SDEA

Urgences / Accueil technique

Guichet unique d'accueil

03 68 98 51 75

eauassainissement@strasbourg.eu

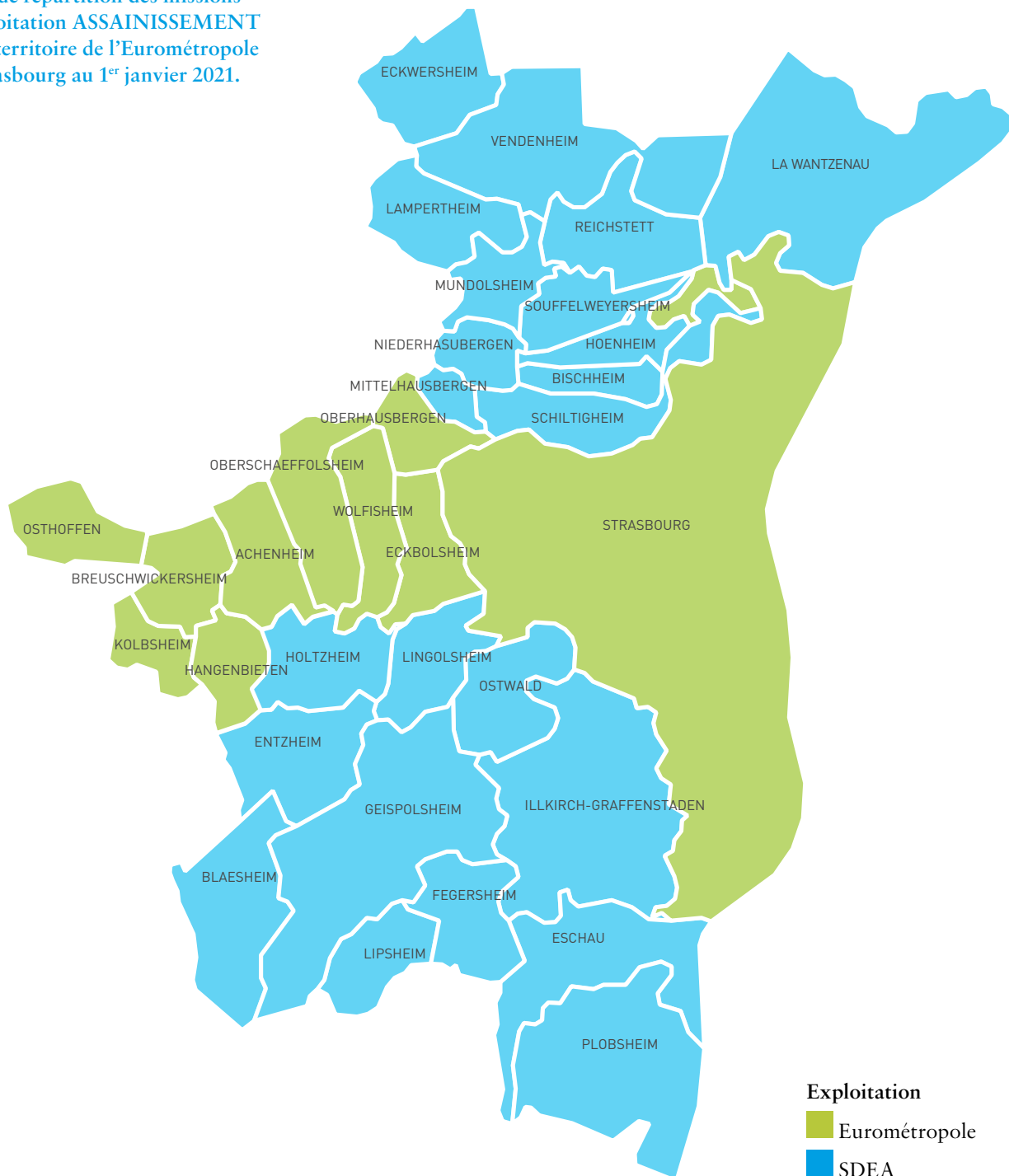
Pour les autres communes, contactez le SDEA :

03 88 19 29 99

accueil.clients@sdea.fr

L'Eurométropole et le SDEA interviennent 24h/24 et 7j/7 sur le territoire métropolitain.

Carte de répartition des missions d'exploitation ASSAINISSEMENT sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2021.



TARIF 2021

Strasbourg.eu

eurométropole

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RÉFÉRENCES À RAPPELER

Adresse desservie :
5 B RUE DES CHAMPS

67200 STRASBOURG
Point d'installation : 01705D
Client : 212024

SIRET :
N° engagement :
Code service :
Nom service :
N° marché :

INFORMATIONS

Service de l'Eau et de l'Assainissement
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX
SIRET : 24670048800033
Ligne directe : **03 68 98 51 65**

Accueil
11, quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Courriel : eau@strasbourg.eu

L'évolution de votre consommation :
date/relevé _____ m3 consommés
17/01/2016 _____ 40 m3

URGENCES

En cas d'urgence, contactez le service :
Eau - 03 88 39 12 89
Assainissement - 03 88 40 05 96

RÈGLEMENT

Merci de régler cette facture dans les 15 jours à réception
Pour toute question concernant le **paiement de votre facture** :
Recette des Finances de Strasbourg et Eurométropole
1 Parc de l'Etoile - CS 71022 - 67070 Strasbourg Cedex
Accueil au 03 68 98 51 98
du lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00
Courriel : t067058@dgfip.finances.gouv.fr

FACTURE

EA / 2021 / 34 2120221300014 C du 03/05/2021

Monsieur DUPOND Bernard

5 RUE DES CHAMPS
Residence Pilote B.P. 7012
67200 STRASBOURG CEDEX 7

Facture simplifiée (voir détail au dos)


Votre consommation :	120 m3
	Montant TTC
Distribution de l'eau	147,70
Collecte et traitement des eaux usées	122,88
Organismes publics (protection de l'environnement)	72,27
Total de votre facture.....	342,85 €
Coût de l'abonnement TTC	21,10 €
Prix du litre d'eau TTC (hors abonnement)	0,00268 €
(Montant total à payer - Abonnement) / m3 facturés / 1000	

Somme total à payer **342,85 € TTC**

Au verso de votre facture vous trouverez toutes les informations utiles pour effectuer votre règlement.

Propriétaire ou locataire : pensez à nous informer de tout déménagement, par téléphone au 03.68.98.51.65 ou par courriel eau@strasbourg.eu
A défaut, vous resterez redevable des factures émises.

Pn° 1



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU _____ SIGNATURE _____

Monsieur DUPOND Bernard

5 RUE DES CHAMPS
Residence Pilote B.P. 7012
67200 STRASBOURG CEDEX 7

TIPSEPA
Référence Unique du Mandat : TIPSEPA0670584170000212022130001421
ICS : FR36EAU006831
Référence : 2120221300014 C Montant : **342,85 €**
Créancier : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500218 DUPOND BERNARD

941133000175 86030021202213000140670584989706 34285

N° de compteur • Nouvelle lecture • Ancienne lecture
 Relevé le Index Relevé par Relevé le Index Relevé par M3 consommés Code tarif

Votre facture détaillée		Tranche	Volume en m3	Prix unitaire	Montant hors taxes	Taux de TVA	Montant TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau :								
Abonnement diam. 20 mm (Eurométropole de Strasbourg)								
nombre de jours								
365								
0,05479								
20,00								
5,50								
1,10								
21,10								
Consommation d'eau (Eurométropole de Strasbourg)								
du 01/01/2021 au 30/06/2021								
120								
1,00000								
120,00								
5,50								
6,60								
126,60								
Collecte et traitement des eaux usées :								
Collecte (Eurométropole de Strasbourg)								
du 01/01/2021 au 30/06/2021								
120								
0,43040								
51,65								
0,00								
0,00								
51,65								
Epuration (Eurométropole de Strasbourg)								
du 01/01/2021 au 30/06/2021								
120								
0,15200								
18,24								
0,00								
0,00								
18,24								
Epuration (Valeaurhin)								
du 01/01/2021 au 30/06/2021								
120								
0,40140								
48,17								
10,00								
4,82								
52,99								
Organismes publics :								
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)								
du 01/01/2021 au 30/06/2021								
120								
0,35000								
42,00								
5,50								
2,31								
44,31								
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)								
du 01/01/2021 au 30/06/2021								
120								
0,23300								
27,96								
0,00								
0,00								
27,96								
Montant total à payer :					328,02 €		14,83 €	342,85 €

La TVA facturée est acquittée sur les débits en application de l'instruction de la DGI n° 3A-5-93 du 19 mars 1993. N° de TVA intracommunautaire : FR7R246700488

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des Procédures Fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Le règlement de votre facture peut s'effectuer :

- * Par prélèvement automatique (formulaire à retirer au Service de l'Eau).
- * Par TIPSEPA : dater et signer le TIPSEPA dans le cadre prévu à cet effet, joindre un RIB à la première utilisation du TIPSEPA et l'adresser au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.
- * Par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC avec volet du TIPSEPA non signé, le tout adressé au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.
- * En espèces, dans la limite de 300 € (article 19, loi de finances rectificatives 2013) ou carte bancaire, muni de la présente facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).
- * Par virement bancaire sur le compte IBAN/BIC : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT en mentionnant le numéro de votre facture.
- * Par internet sur le site <https://tjpi.strasbourg.eu> par carte bancaire ou prélèvement unique.

TARIF 2022

Strasbourg.eu
eurométropole

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RÉFÉRENCES À RAPPELER

Adresse desservie :
5 B RUE DES CHAMPS

67200 STRASBOURG
Point d'installation : 01705D
Client : 212024

SIRET :
N° engagement :
Code service :
Nom service :
N° marché :

INFORMATIONS

Service de l'Eau et de l'Assainissement
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX
SIRET : 24670048800033

Accueil physique et téléphonique : 03 68 98 51 65
11, quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Courriel : eau@strasbourg.eu

L'évolution de votre consommation :
date/relevé _____ m3 consommés
17/01/2016 _____ 40 m3

URGENCES

En cas d'urgence, contactez le service :
Eau - 03 88 39 12 89
Assainissement - 03 88 40 05 96
RÈGLEMENT

Trésorerie de Strasbourg Municipale et de l'Eurométropole
1 Parc de l'Etoile CS 71022 67070 Strasbourg Cedex
Accueil téléphonique: 03 68 98 51 98 du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00
Accueil physique du lundi au jeudi de 8h15 à 12h15
Courriel : t067058@dgfip.finances.gouv.fr
Merci de régler cette facture dans les 15 jours à réception

FACTURE

EA / 2022 / 45 2120222400005 du 11/05/2022

Monsieur DUPOND Bernard
Residence Pilote
RUE DES CHAMPS
B.P. 7012
67200 STRASBOURG CEDEX 7

Facture simplifiée

(voir détail au dos)

Votre consommation :	120 m3
	Montant TTC
Distribution de l'eau	147,70
Collecte et traitement des eaux usées	125,18
Organismes publics (protection de l'environnement)	72,27
Total de votre facture.....	345,15 €
Coût de l'abonnement TTC	21,10 €
Prix du litre d'eau TTC (hors abonnement)	0,00270 €
(Montant total à payer - Abonnement) / m3 facturés / 1000	
Somme total à payer	345,15 € TTC

Au verso de votre facture vous trouverez toutes les informations utiles pour effectuer votre règlement.

Propriétaire ou locataire : pensez à nous informer de tout déménagement, par courrier ou par courriel eau@strasbourg.eu
A défaut, vous resterez redevable des factures émises.

Pn° 1



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

Monsieur DUPOND Bernard
Residence Pilote
RUE DES CHAMPS
B.P. 7012
67200 STRASBOURG CEDEX 7

TIPSEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA0670584170000212022240000522
ICS : FR36EAU006831
Référence : 2120222400005 Y Montant : 345,15 €
Créancier : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500227 DUPOND BERNARD

941133000175 64230021202224000050670584984706 34515

N° de compteur • Nouvelle lecture • Ancienne lecture
 Relevé le Index Relevé par Relevé le Index Relevé par M3 consommés Code tarif

Votre facture détaillée		Tranche	Volume en m3	Prix unitaire	Montant hors taxes	Taux de TVA	Montant TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau :								
Abonnement diam. 20 mm (Eurométropole de Strasbourg)								
nombre de jours			365	0,05479	20,00	5,50	1,10	21,10
Consommation d'eau (Eurométropole de Strasbourg)								
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	1,00000	120,00	5,50	6,60	126,60
Collecte et traitement des eaux usées :								
Collecte (Eurométropole de Strasbourg)								
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	0,43040	51,65	0,00	0,00	51,65
Epurateur (Eurométropole de Strasbourg)								
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	0,15200	18,24	0,00	0,00	18,24
Epurateur (Valeaurhin)								
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	0,41880	50,26	10,00	5,03	55,29
Organismes publics :								
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)								
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	0,35000	42,00	5,50	2,31	44,31
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)								
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	0,23300	27,96	0,00	0,00	27,96
Montant total à payer :					330,11 €		15,04 €	345,15 €

La TVA facturée est acquittée sur les débits en application de l'instruction de la DGI n° 3A-5-93 du 19 mars 1993. N° de TVA intracommunautaire : FR7R246700488
 Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des Procédures Fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Le règlement de votre facture peut s'effectuer :
 * Par prélèvement automatique (formulaire à retirer au Service de l'Eau).
 * Par TIPSEPA : dater et signer le TIPSEPA dans le cadre prévu à cet effet, joindre un RIB à la première utilisation du TIPSEPA et l'adresser au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.
 * Par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC avec volet du TIPSEPA non signé, le tout adressé au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.
 * En espèces, dans la limite de 300 € (article 19, loi de finances rectificatives 2013) ou carte bancaire, muni de la présente facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).
 * Par virement bancaire sur le compte IBAN/BIC : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT en mentionnant le numéro de votre facture.
 * Par internet sur le site <https://tjpi.strasbourg.eu> par carte bancaire ou prélèvement unique.

TARIF 2022



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

1 rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
Schiltigheim - CS10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr

Une question sur votre abonnement/votre facture

Contactez le SDEA du lundi au vendredi
de 7h30 à 17h30 au : 03 88 19 29 99
courriel : accueil.clients@sdea.fr

Une question sur le paiement de votre facture

Contactez la Trésorerie de Strasbourg Municipale
et de l'Eurométropole
1 Parc de l'Etoile - CS 71022
Centre administratif - 67070 Strasbourg cedex
tel : 03 68 98 51 98
courriel : t067058@dgfp.finances.gouv.fr

Pour les urgences techniques 24h/24 - 7j/7
tel : 03 88 19 97 09

Consommation relevée en m³



IMPORTANT : Pensez à nous signaler, dans les 15 jours, tous changements concernant votre contrat SDEA : vente-déménagement, séparation, décès, mariage, composition familiale, etc ...
Votre prochaine relève de compteur : octobre 2022.

N° SIRET : 246 700 488 00017
TVA Intracommunautaire : FR7R246700488
Identifiant Chorus Pro : 67001000008660MEGA22

Réf à rappeler N° du contrat/client : 34417405
Occupant : M ABCD EFGH

Lieu desservi : 555 RUE BOURGEND
67204 ACHENHEIM

Destinataire de la facture

M ABCD EFGH
57 RUE DES ARTISANS
67204 ACHENHEIM

Facture n° 20221R6700100000866 du 31/12/2022

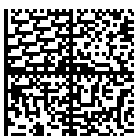
Consommation du 31/12/2021 au 31/12/2022

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voire consommation facturée		Détail au verso
120 m ³		
Prix du litre TTC (hors abonnement) 0,00270 €		
		Montants
Total eau + redevances Agence de l'Eau		219,97
Total assainissement + redevances Agence de l'Eau		125,17
Total de la facture		345,14

Montant total à payer avant le 30/01/2023 345,14 €

En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. La liste est consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

M ABCD EFGH
57 RUE DES ARTISANS
67204 ACHENHEIM

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0670584170000670010000086622
ICS : FR36EAU006831
Référence : 4 QA 22 006700100000866 W 105 35 Montant : 345,14 €
Créancier : EUROMETROPOLE STRASBOURG

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500227 ABCD EFGH

941133000175 04210067001000008660670584983706 34514

Facture n° 20221R6700100000866 du 31/12/2022

Point de consommation	N° série compteur	Date	Type	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
18063	TESTEMS	31/12/2022	R	600			720	120
Consommation totale								120

Détail de votre facture	Consommation facturée (m3)						120
	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2022	120	m3	1,00000	120,00	6,60 (5,50%)	126,60
Total Part Proportionnelle					120,00	6,60	126,60
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2022	1 x 365 j	365 jours	20,00000	20,00	1,10 (5,50%)	21,10
Total Part Fixe					20,00	1,10	21,10
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Collecte et Epuration (Eurométropole de Strasbourg)	01/01/2022	120	m3	1,04310	125,17	0,00 (0,00%)	125,17
Total Part Proportionnelle					125,17	0,00	125,17
ORGANISMES PUBLICS							
Modernisation des réseaux de collecte	01/01/2022	120	m3	0,23300	27,96	0,00 (0,00%)	27,96
Lutte contre la pollution domestique	01/01/2022	120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
Total Agence de l'eau Rhin Meuse					69,96	2,31	72,27
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		335,13	10,01	345,14
5,50%	182,00	10,01	Montant total à payer		335,13	10,01	345,14

RAPPEL : La colonne Type indique la nature du relevé pris en compte pour cette facture. R= Relevé Réel, E= Estimation de consommation et A=Relevé par l'Abonné

Le règlement de cette facture peut s'effectuer :

Par **CARTE BANCAIRE** sur notre site www.sdea.fr, si votre Trésorerie le propose

Par **TIP**

En **ESPECES** (dans la limite de 300 € selon l'Article 19 de la Loi de finances rectificative 2013) ou par **CARTE BANCAIRE** muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé. La liste est consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Ou auprès des services de la **Trésorerie de Strasbourg municipale et Eurométropole, et du Service de Gestion Comptable de Saverne.**

Par **CHEQUE BANCAIRE Français** libellé à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP non signé

Par **VIREMENT** sur le compte Banque de France suivant : **FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFPCCCT** en précisant le numéro de la facture en objet du virement

Si vous souhaitez opter pour le **prélèvement automatique** de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code général des Collectivités locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le Tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2021
Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

Eurométropole de Strasbourg
Secteur KOCHERSBERG - CENTRE

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Kochersberg Centre (825 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 8 forages et 3 sources. L'eau distribuée provient des secteurs Kochersberg Est et Ouest. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 20/02/1974, 23/04/1976 et 11/12/1998 et disposent de périmètres de protection. L'eau provenant du secteur Kochersberg Ouest fait l'objet d'un traitement de neutralisation (partielle) et de désinfection par chloration avant sa distribution. L'eau venant du secteur Kochersberg Est fait l'objet d'un traitement par des procédés de décarbonatation (adoucissement), d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection aux rayonnements ultraviolets avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie des stations de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

60 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs EMS-Kochersberg Centre et SDEA-Kochersberg Centre) par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 45 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 9,2 à 18,4 °f
- pH : 7,6

Mélange entre une eau douce (peu calcaire) et légèrement agressive et une eau très peu calcaire, peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations.

Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,1 mg/l
- Teneur maximale : 12,0 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 3,2 à 36,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,5 à 87,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,11 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Kochersberg Centre, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LE SECTEUR KOCHERSBERG - CENTRE

FICHE INFO

DESTINÉE AUX USAGERS DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

JUILLET 2015

QU'EST-CE QU'UNE EAU AGRESSIVE ?

On dit parfois d'une eau qu'elle est « agressive ». Qu'est ce que cela signifie ? Quel est l'impact sur la qualité de l'eau du robinet ? Pourquoi peut-elle être « agressive » quand, par ailleurs, elle est dite « douce » ?

Une eau est dite « agressive » lorsqu'elle peut dissoudre le calcaire et le tartre (carbonate de calcium ou de magnésium). Cette eau peut également provoquer la corrosion des métaux des conduites, des chauffe-eaux, des robinetteries...

Une eau dite « douce » contient peu de sels minéraux et se caractérise par une dureté (concentration en calcium et en magnésium) inférieure à 20°f (degré français). Cette eau est faiblement calcaire. Par exemple, les eaux s'écoulant dans les Vosges sont douces, pour la plupart.

Au contraire, une eau dite « dure » est, en général, une eau minéralisée (dureté supérieure à 20°f). Par exemple, les eaux souterraines de la plaine d'Alsace sont le plus souvent dures.



On observe que :

- les eaux « douces » sont presque toujours « agressives » et « corrosives »,
- les eaux « dures » (ou calcaires) ne le sont que rarement.

Une eau « douce » et « agressive » contribue, de façon souvent plus importante qu'une eau « calcaire » et « à l'équilibre », à la corrosion des parties métalliques du réseau (conduites, soudures, équipements). De ce fait, elle est susceptible de contenir des métaux toxiques ou indésirables comme le plomb, le cuivre, le cadmium, le chrome, le fer et le nickel.

EN TANT QU'USAGER, COMMENT ÉVITER DE RETROUVER DES MÉTAUX TOXIQUES DANS L'EAU CONSOMMÉE ?

- **Rechercher et supprimer le plomb (interdit depuis 1995) dans le réseau d'eau de l'habitation** : tuyauteries et branchements suspects dans les parties communes de l'immeuble et les logements.

- **Éviter d'utiliser l'eau de premier tirage ou de premier jet** (à l'ouverture du robinet) pour la boisson et la préparation des aliments et **laisser couler l'eau du robinet**, en particulier le matin ou après une absence prolongée, pour supprimer tout ou partie des risques liés à la stagnation de l'eau durant la nuit ou la journée.

- **En cas de changement des branchements, canalisations et tuyauteries intérieures, s'assurer de l'homogénéité des matériaux du nouveau réseau** : en effet, l'assemblage de différents types de canalisations (acier, cuivre, etc.) est susceptible de provoquer des réactions de nature à accélérer la dissolution des métaux.

- **Privilégier, en cas d'eau agressive, les conduites en matériaux non métalliques** disposant d'une attestation de conformité sanitaire (ACS).

- **Ne jamais consommer l'eau chaude au robinet**, même pour les boissons chaudes et la cuisine : cette eau contiendra plus de métaux en excès et certaines bactéries qui prolifèrent aux températures élevées.

- **Ne pas installer d'adoucisseur lorsque la dureté de l'eau est inférieure à 10°f.**

Les résultats des analyses d'eau potable réalisées sur le réseau public sont consultables en ligne : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

Les notes de synthèse sur la qualité de l'eau, commune par commune, sont consultables sur le site de l'ARS : <http://www.ars.alsace.sante.fr> (rubrique santé de la population/santé environnementale /eaux/eau potable).

Dans la même rubrique, vous trouverez également des cartes de synthèses départementales pour certains paramètres de la qualité de l'eau.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ALSACE
Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal Juin
67 084 Strasbourg
Tél. 03 88 88 93 93
ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.alsace.sante.fr



NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

ORIGINE DE L'EAU

L'Eurométropole de Strasbourg (12 communes - 427690 habitants)¹ est alimentée en eau par 14 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 30 janvier 1978 et disposent de périmètres de protection. L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de stations de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

712 prélèvements d'eau ont été réalisés par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 666 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 99,8 %

Eau de très bonne qualité microbiologique. Les analyses ont révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires (chloration, purges) pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

- Dureté : 24,2 °f (degré français)
- pH : 7,5

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre ou légèrement agressive.

NITRATES

- Teneur moyenne : 9,9 mg/l
- Teneur maximale : 26,0 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Les concentrations présentent une variabilité importante en fonction de l'origine de l'eau. Toutefois, elles témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 34,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 21,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,09 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les molécules métolachlore NOA, métabolite (produits de dégradation) du S-métolachlore (herbicide) et chloridazone desphenyl, métabolite du chloridazone (herbicide actuellement interdit), sont mesurées à des teneurs supérieures à la limite de qualité en vigueur (0,1 µg/L) au forage d'Oberhausbergen. Les concentrations moyenne et maximale dans l'eau en sortie de station de traitement d'Oberhausbergen sont de 0,07 et 0,13 µg/L pour le métolachlore NOA et 0,03 et 0,11 µg/L pour le chloridazone desphenyl. En distribution, un seul dépassement de la limite de qualité a été constaté à Oberhausbergen pour le métolachlore NOA en mars 2021. Les résultats d'analyses sur les 3 autres sites de production sont conformes aux limites de qualité en vigueur. Un suivi analytique renforcé est réalisé afin de consolider ces observations.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg est très bonne qualité microbiologique. Sur le plan physicochimique, elle n'est pas conforme aux exigences de qualité réglementaires pour les paramètres métolachlore NOA et chloridazone desphenyl en sortie de station de traitement d'Oberhausbergen et est conforme sur les autres sites de production de l'Eurométropole de Strasbourg. La présence de ces molécules dans l'eau à des teneurs inférieures à leurs valeurs sanitaires transitoires, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur. Pour les autres paramètres chimiques mesurés, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux limites de qualité en vigueur. L'eau peut être consommée sans restriction (voir fiche d'information complémentaire sur les métabolites de pesticides jointe en annexe).

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

Eurométropole de Strasbourg Secteur ILL-ANDLAU

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Ill-Andlau (18083 habitants)⁽¹⁾ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 3 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 29 octobre 2008 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA). L'eau est distribuée fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

51 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs EMS-III-Andlau et SDEA-III-Andlau) par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 34 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 28,6 °f (degré français)
- pH : 7,4

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre ou proche de l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 18,3 mg/l
- Teneur maximale : 22,0 mg/l

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 58,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 12,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,08 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

La molécule chloridazone desphenyl, métabolite du chloridazone (herbicide actuellement interdit) est mesurée à des teneurs supérieures à la limite de qualité en vigueur (0,1 µg/L) au forage d'Eschau. Les concentrations moyenne et maximale sont respectivement de 0,23 et 0,35 µg/L en sortie de station de production d'Eschau. En sortie des stations de production de Fegersheim et Ichtratzheim, les concentrations mesurées pour ce paramètre sont inférieures à la limite de qualité. Un suivi analytique renforcé est réalisé afin de consolider ces observations.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Ill-Andlau, est conforme aux limites de qualité bactériologiques en vigueur. Sur le plan physicochimique, elle n'est pas conforme aux exigences de qualité réglementaires pour le paramètre chloridazone desphenyl en sortie de station de production d'Eschau et est conforme sur les autres sites de production. La présence de cette molécule dans l'eau à des teneurs inférieures à sa valeur sanitaire transitoire, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur. Pour les autres paramètres chimiques mesurés, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux limites de qualité en vigueur. L'eau peut être consommée sans restriction (voir fiche d'information complémentaire sur les métabolites de pesticides jointe en annexe).

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ



LA SIGNIFICATION DES PARAMÈTRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETÉ** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

Eurométropole de Strasbourg Secteur STRASBOURG-SUD

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Strasbourg-Sud (23081 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 3 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 12 février 1997 et le 05 mars 2003 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA). L'eau fait l'objet d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

94 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs EMS-Strasbourg-Sud et SDEA-Strasbourg-Sud) par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 54 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 24,6 °f (degré français)
- pH : 7,8

Eau dure (calcaire). Eau légèrement agressive et proche de l'équilibre ou eau incrustante selon le secteur.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 14,7 mg/l
- Teneur maximale : 25,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 35,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 17,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les molécules métolachlore ESA, métabolite (produits de dégradation) du S-métolachlore (herbicide) et chloridazone desphenyl, métabolite du chloridazone (herbicide actuellement interdit), sont mesurées à des teneurs supérieures à la limite de qualité en vigueur (0,1 µg/L). Leurs concentrations moyennes dans l'eau distribuée sont respectivement de 0,14 et 0,11 µg/L. Leurs concentrations maximales sont respectivement de 0,41 et 0,32 µg/L. La limite de qualité réglementaire applicable à la somme des concentrations des substances quantifiées (0,5 µg/l) est également dépassée. Un suivi analytique renforcé est réalisé afin de consolider ces observations.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Strasbourg-Sud, est conforme aux limites de qualité bactériologiques en vigueur. Sur le plan physicochimique, elle n'est pas conforme aux exigences de qualité réglementaires pour les paramètres métolachlore ESA et chloridazone desphenyl. La présence de ces molécules dans l'eau à des teneurs inférieures à leur valeur sanitaire maximale ou leur valeur sanitaire transitoire, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur. Pour les autres paramètres chimiques mesurés, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux limites de qualité en vigueur. L'eau peut être consommée sans restriction (voir fiche d'information complémentaire sur les métabolites de pesticides jointe en annexe).

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LES SECTEURS EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG, ILL ANDLAU ET STRASBOURG-SUD

Informations complémentaires au sujet des pesticides et métabolites des pesticides – Dépassement d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau destinée à la consommation humaine



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022 – DT67

La qualité de l'eau distribuée dans votre commune est concernée par des dépassements d'une limite de qualité réglementaire pour les pesticides ou métabolites de pesticides (non-conformités). Si vous souhaitez en savoir davantage, vous trouverez ci-après des éléments de réponse.

Quels sont les pesticides et métabolites analysés par l'ARS ?

Les paramètres analysés dans le cadre du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS comprennent les pesticides et leurs sous-produits, appelés métabolites.

Mise à jour partiellement en mai 2020, la liste des pesticides contrôlés en Grand Est dans l'eau potable a été portée en janvier 2021 à 202 molécules (160 substances actives de pesticides et 42 métabolites). L'augmentation du nombre de métabolites surveillés est liée aux nouvelles connaissances scientifiques, à un meilleur ciblage des molécules utilisées sur le territoire et aux nouvelles possibilités offertes par les technologies d'analyses.

Ces évolutions améliorent la connaissance de la qualité de l'eau et sont à l'origine des nouvelles détections mises en évidence en 2020 ou 2021.

L'eau peut-elle être consommée sans risque ?

La limite réglementaire de qualité est fixée à 0,1 µg/l pour la très grande majorité des pesticides et métabolites de pesticides. Cette valeur n'étant pas basée sur une analyse toxicologique ni sur des études épidémiologiques, celle-ci ne permet pas d'évaluer le risque pour la santé en cas de dépassement. Sa finalité est de réduire la présence de pesticides ou de métabolites au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau potable et de garantir la plus faible exposition des consommateurs à ces substances.

En cas de dépassement de cette limite, l'ARS s'appuie sur des valeurs sanitaires maximales proposées par l'ANSES ou des valeurs sanitaires transitoires pour estimer le risque pour la santé des consommateurs. Si les concentrations mesurées dans l'eau respectent les valeurs sanitaires, l'eau peut être consommée sans restriction. **Dans ces conditions, aucune mesure de limitation d'usage de l'eau ne s'applique et vous pouvez donc continuer à consommer l'eau du robinet.**

La qualité de l'eau va-t-elle s'améliorer ?

Des actions sont nécessaires pour réduire les concentrations des métabolites présents dans l'eau et atteindre l'objectif réglementaire de qualité. Pour cela, les collectivités responsables de la production et de la distribution de l'eau, avec l'appui des pouvoirs publics et des partenaires intervenant dans ces domaines d'activités, travaillent localement à la définition et à la mise en œuvre de mesures correctives pour rétablir la qualité de l'eau aux robinets des consommateurs, ainsi que de mesures de reconquête de la ressource en eau à plus long terme.

Pour aller plus loin :

Site internet de l'ARS GRAND EST :

Rubrique Grand Public => protéger votre santé => qualité de l'eau => eau du robinet

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

Cette note est susceptible d'être mise à jour selon les informations communiquées par le ministère des Solidarités et de la Santé.

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

Eurométropole de Strasbourg Secteur STRASBOURG-NORD

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Strasbourg-Nord (18569 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 5 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 20/02/1974 et le 24/04/2013 et disposent de périmètres de protection. L'eau fait l'objet d'un traitement par des procédés de décarbonatation (adoucissement), d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection aux rayonnements ultraviolets avant sa distribution.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

78 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs Strasbourg-Nord et La Souffel) par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 70 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 18,4 °f
- pH : 7,8

Eau douce (peu calcaire) et agressive. Eau susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 8,5 mg/l
- Teneur maximale : 12,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 36,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 87,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,14 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Strasbourg-Nord, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Eurométropole de Strasbourg

Secteur de LA WANTZENAU

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur de La Wantzenau (5841 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 2 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 17/03/1992 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

32 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs Kilstett et La Wantzenau) par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 30 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 20,2 °f (degré français)
- pH : 7,7

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre.

NITRATES

- Teneur moyenne : 1,6 mg/l
- Teneur maximale : 3,2 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 34,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 19,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,08 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur de La Wantzenau, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

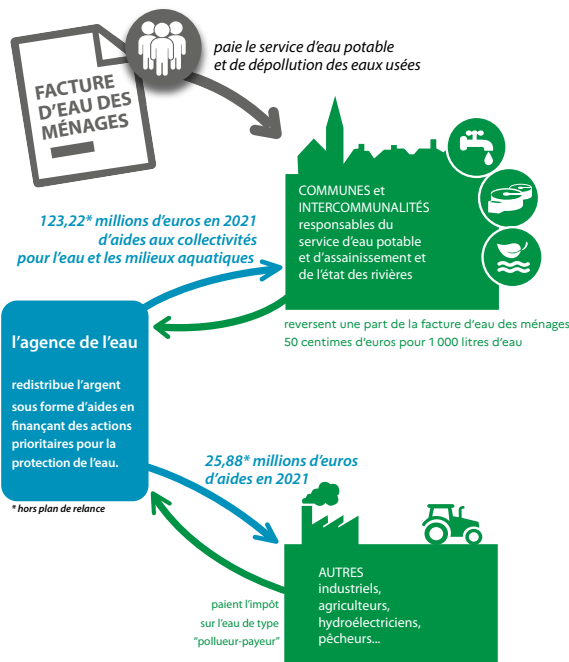
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
Ed. mars 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

1

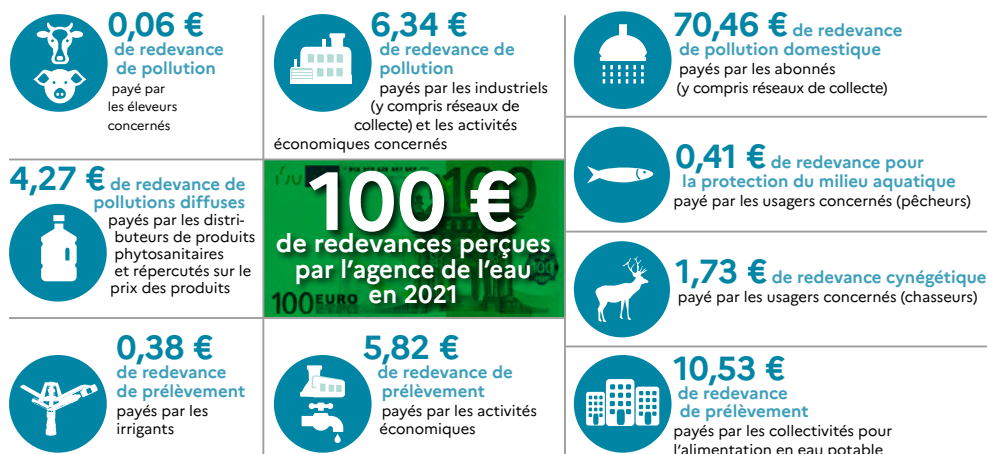
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



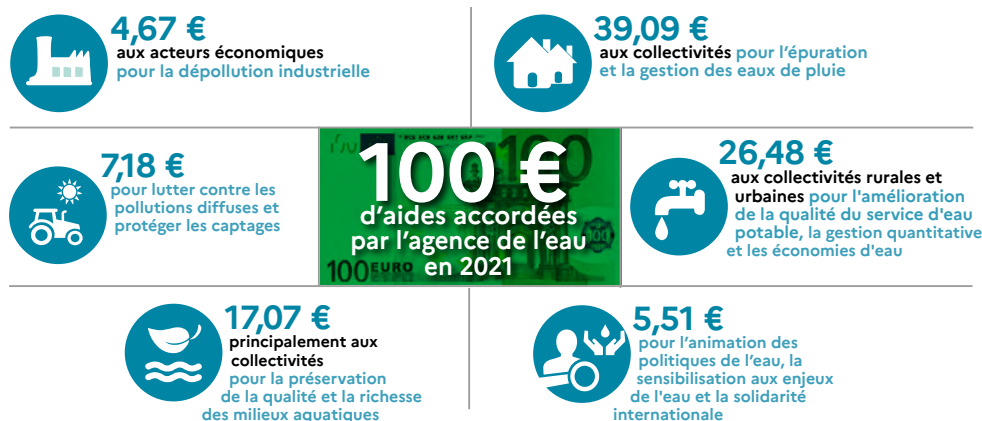
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

2

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr



Réalisation : AELB-DIC • mars 2022 • 1 imprimé vert sur papier PEFC™
Cédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert

